



HAL
open science

Cartographie des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie -Diagnostic sur les végétations et la flore

Jérémy Détrée

► **To cite this version:**

Jérémy Détrée. Cartographie des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie -Diagnostic sur les végétations et la flore. [Rapport de recherche] CBNBP - MNHN, Délégation Ile-de-France, 61 rue Buffon - CP53 - 75005 PARIS cedex 05, FRANCE. 2020, pp.65 + annexes. hal-03230922

HAL Id: hal-03230922

<https://hal.science/hal-03230922>

Submitted on 20 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Cartographie des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie - Diagnostic sur les végétations et la flore *(Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Seine-et-Marne)*

Décembre 2020



Cartographie des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie

Diagnostic sur les végétations et la flore

Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Île-de-France, sous la responsabilité de :

Frédéric Hendoux, directeur du Conservatoire
botanique national du Bassin parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Jeanne Vallet, responsable de la délégation Île-de-France
Conservatoire botanique national du Bassin parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 56 47 – Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : cbnbp-idf@mnhn.fr

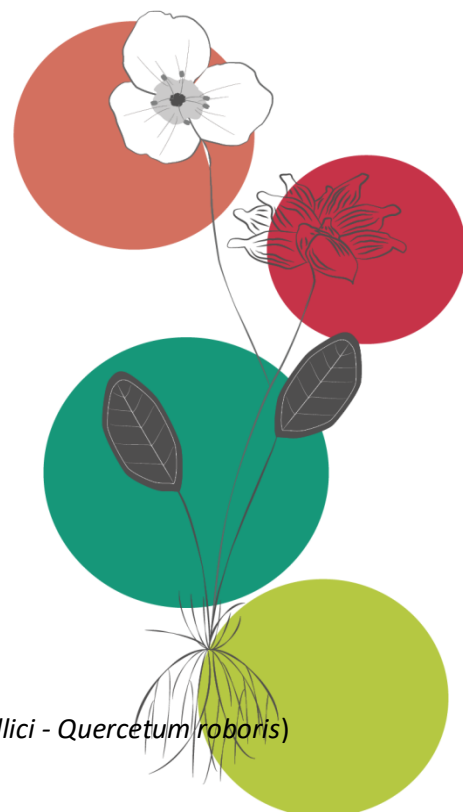
Inventaire de terrain : Jérémy Détrée
Rédaction et mise en page : Jérémy Détrée
Cartographie : Jérémy Détrée et Marlène Toulet
Gestion des données, analyse : Jérémy Détrée
Relecture : Jeanne Vallet et Thierry Fernez

Le partenaire de cette étude est :

Agence des espaces verts de la Région Île-de-France
Cité régionale de l'environnement
90-92 avenue du général Leclerc
93500 Pantin
Tél. : 01 83 65 38 00

Crédit photo :

Photo de couverture : chênaie pédonculée à Peucédan de France (*Peucedano gallici - Quercetum roboris*)
au sein du Bois régional de Célie (77) - © J. Détrée - CBNBP/MNHN - juin 2020



Sommaire

Introduction	4
1. Contexte et présentation des sites d'étude	5
1.1. Contexte	5
1.2. Brève présentation des sites.....	5
2. Méthode	7
2.1. Phase de terrain et recueil des données	7
2.2. Identification et cartographie des végétations	7
2.2.1. Identification des végétations	7
2.2.2. Cartographie des végétations.....	9
2.3. Indicateurs de patrimonialité	9
2.3.1. Végétations patrimoniales	9
2.3.2. Taxons à enjeux	11
3. Résultats	11
3.1. Bilan des données mobilisées	11
3.2. Végétations totales observées sur les deux sites étudiés.....	12
3.3. Végétations à enjeux observées sur les deux sites	18
3.4. Fiches descriptives des végétations à enjeux	20
3.4.1. Notice des fiches.....	20
3.4.2. Fiches descriptives	21
3.4.3. Fiches descriptives des végétations à enjeux communes aux deux sites.....	22
3.4.4. Fiches descriptives des végétations à enjeux spécifiquement identifiées au Bois Saint-Martin	33
3.4.5. Fiches descriptives des végétations à enjeux spécifiquement identifiées au Bois régional de Célie	40
3.5. Taxons à enjeux.....	43
3.5.1. Taxons patrimoniaux.....	43
3.5.2. Espèces exotiques envahissantes	50
3.6. Bioévaluation des sites	51
3.6.1. Bioévaluation du Bois Saint-Martin	51
3.6.2. Bioévaluation du Bois régional de Célie	54
3.7. Orientations de gestion	57
3.8. Modification de zonage de l'actuel APPB et compatibilité avec l'ouverture au public	60
Conclusion	62
Bibliographie	63
Annexes.....	66

Résumé

Cette étude a pour objectif principal d'approfondir les connaissances sur les végétations et la flore du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie, dans le but de modifier le périmètre actuel de l'APPB « FR3800681 Bois Saint-Martin » et de l'étendre notamment au second site. Ancienne propriété privée, le Bois Saint-Martin est actuellement fermé au public. L'AEV a acquis depuis peu une grande partie du site, notamment dans l'optique de l'ouvrir au public. L'AEV est par ailleurs gestionnaire du Bois régional de Célie. Ces sites sont contigus et localisés sur les départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne avec une surface d'environ 285 hectares pour le Bois Saint-Martin et 117 hectares pour le Bois régional de Célie. Au total, 70 relevés phytosociologiques ont été effectués sur les deux sites (49 pour le Bois Saint-Martin et 21 pour le Bois régional de Célie), ainsi que 83 relevés floristiques au total (42 au sein du Bois Saint-Martin et 41 au Bois régional de Célie), au cours du mois de juin 2020. L'état de conservation des végétations a également été estimé et représenté sur cartes, au même titre que les végétations et les taxons à enjeux, incluant les taxons patrimoniaux dégagés pour ces sites et les espèces exotiques envahissantes.

Ce travail a notamment permis de relever la présence de végétations d'intérêt non identifiées par le passé : des pelouses vivaces sur sol acide et sec (*Galio saxatilis* - *Festucion filiformis*), des ourlets acidiphiles (*Conopodio majoris* - *Teucrion scorodoniae*) et des ourlets humides et ombragés (*Impatiens noli-tangere* - *Stachyon sylvaticae*). Ce travail a également permis de confirmer la présence de plusieurs végétations d'intérêt à l'image des herbiers à Characées (*Charion fragilis*), des prairies humides maigres sur sol acide (*Juncion acutiflori*), des chênaies acidiphiles sous climat ligérien (*Quercion robori* - *pyrenaicae*) et des aulnaies-frênaies (*Alnenion glutinoso-incanae*) par exemple.

Cette étude a également été propice à l'observation de quelques espèces patrimoniales pour la région au sein du Bois Saint-Martin, comme la Centenille naine (*Lysimachia minima*), déjà connue du site, ainsi que l'Orge faux-seigle (*Hordeum secalinum*) et la Laïche millet (*Carex panicea*), nouvelles mentions pour le Bois Saint-Martin.

L'analyse des résultats portant sur les végétations et la flore permet d'apporter quelques orientations de gestion et des pistes sur les mesures préconisées dans le cadre de l'ouverture du Bois Saint-Martin au public.

L'acquisition de ces nouvelles connaissances et l'approfondissement de celles déjà acquises, que ce soit sur les végétations et la flore en place ou sur les secteurs à enjeux, à la lumière des derniers outils de connaissances et juridiques, permettent d'apporter des informations nécessaires à l'AEV pour porter son dossier sur la modification du périmètre de l'actuel APPB, sur son extension et sur la possibilité d'ouvrir le Bois Saint-Martin au public.

Mots-clés

Cartographie des végétations, inventaire floristique, enjeux patrimoniaux, modification et extension d'un APPB, ouverture au public, fréquentation, gestion écologique

Introduction

Le Bois Saint-Martin et le Bois régional de Célie font partie des sites qui intègrent le Périmètre d'Intervention Foncière (PRIF) de Maubué, dans le secteur de Marne-La-Vallée. Le Bois Saint-Martin, classé en grande partie en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), couvre une surface d'environ 285 ha, la majeure partie de sa surface est sise à Noisy-le-Grand, en Seine-Saint-Denis. Le Bois régional de Célie s'étend sur une surface d'environ 117 ha et se trouve majoritairement sur le territoire communal d'Émerainville, en Seine-et-Marne.

Au cours des différents programmes menés par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) depuis plus de dix ans, le territoire d'étude a déjà fait l'objet de relevés phytosociologiques et floristiques selon un échantillonnage orienté en fonction des objectifs de ces précédents programmes. Quelques études ont ainsi été réalisées au sein du Bois Saint-Martin (Filoche 2006 et 2008 ; Wegnez et Détrée, 2016). La connaissance du CBNBP du Bois régional de Célie repose davantage sur des inventaires floristiques par mailles, programme réalisé à l'échelle de l'Île-de-France.

Dans le cadre de l'acquisition d'une grande partie du Bois Saint-Martin depuis le 24 novembre 2020 par l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la région Île-de-France, de son ouverture raisonnée au public et de sa gestion, d'une part, et dans le but d'actualiser et d'améliorer les connaissances sur les végétations et la flore du Bois régional de Célie pour la mise en avant des secteurs à enjeux et pour orienter les pratiques de gestion dans un objectif de conservation, d'autre part, l'AEV a retenu la proposition d'étude du CBNBP pour mettre à jour la cartographie des végétations de ces deux sites et réaliser l'inventaire floristique du Bois régional de Célie.

Ces deux sites contigus présentent des conditions écologiques, pédologiques, géologiques et climatiques similaires. Il ne nous a donc pas paru pertinent de distinguer dans ce travail les résultats portant sur chacun d'eux. Notre démarche porte donc sur l'ensemble du territoire que constitue ces deux sites tout en soulignant les particularités de chacun d'eux et en répondant aux attentes de l'AEV.

Ce programme de cartographie a pour objectifs principaux d'approfondir et d'actualiser les connaissances sur les végétations des sites et sur leur composition floristique, de les localiser et d'en préciser les enjeux.

Plus précisément cette étude vise à :

- réaliser la cartographie phytosociologique au 1 : 2000^{ème} sur le terrain de l'ensemble des végétations des sites ;
- identifier les végétations à enjeux et définir leur état de conservation sur les deux sites ;
- apporter des pistes sur la compatibilité de l'accueil du public du Bois Saint-Martin et la modification du périmètre de l'APPB ;
- rechercher et évaluer l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces reconnues à Haute Valeur de Conservation (HVC) et effectuer le suivi de quatre placettes « prairie est » en 2021 au sein du Bois régional de Célie.

Ce document présente la méthode utilisée et les résultats de ce diagnostic.

1. Contexte et présentation des sites d'étude

1.1. Contexte

Le Bois Saint-Martin vient d'être acquis dans sa plus grande surface par la région Île-de-France. La gestion de cette partie du site va être confiée à l'AEV. Le Bois régional de Célie, propriété de la région depuis 1999 est géré par l'AEV et ouvert au public. Dans la perspective de l'accueil du public au Bois Saint-Martin, de la rédaction du futur plan de gestion de ce site, de la modification du périmètre actuel de l'APPB intégrant entre-autre une surface importante du Bois régional de Célie et de l'amélioration des connaissances des végétations et de la flore, notamment à enjeux sur ces deux sites, une expertise fine et récente de leur patrimoine naturel est nécessaire. Des inventaires naturalistes ont ainsi été initiés en 2019 et ont été poursuivis en 2020, année durant laquelle le présent travail sur les végétations et la flore a été réalisé.

1.2. Brève présentation des sites

À cheval sur les départements de la Seine-Saint-Denis (Noisy-le-Grand) pour l'essentiel de son territoire, du Val-de-Marne (Le Plessis-Tréville) et de la Seine-et-Marne (Pontault-Combault), le Bois Saint-Martin est classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) depuis le 29 juin 2006 (« FR3800681 - Bois Saint-Martin »), sur une surface de 248 ha, soit 87 % du site. Deux zones sont distinguées au sein de l'APPB (A et B) sur lesquelles des évolutions de périmètres sont envisagées. Le Bois régional de Célie, localisé à l'est du précédent, lui est contigu et se trouve sur le département de la Seine-et-Marne (Émerainville pour la majeure partie de sa surface et Pontault-Combault) (figures 1 et 2). Deux Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) couvrent ces sites : une ZNIEFF de type 1 (110020420 « Bois Saint-Martin ») exclusivement sur le Bois Saint-Martin, et une autre de type 2 (110030018 « Bois de Saint-Martin et de Célie »), incluant notamment les deux sites concernés par cette étude.

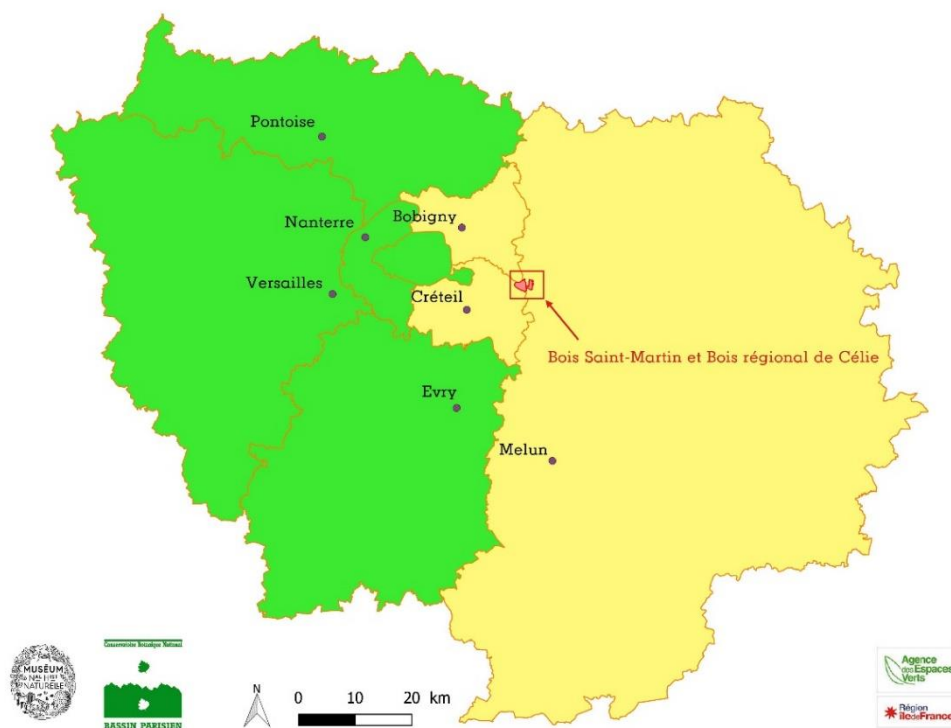


Figure 1 : localisation des sites à l'échelle régionale

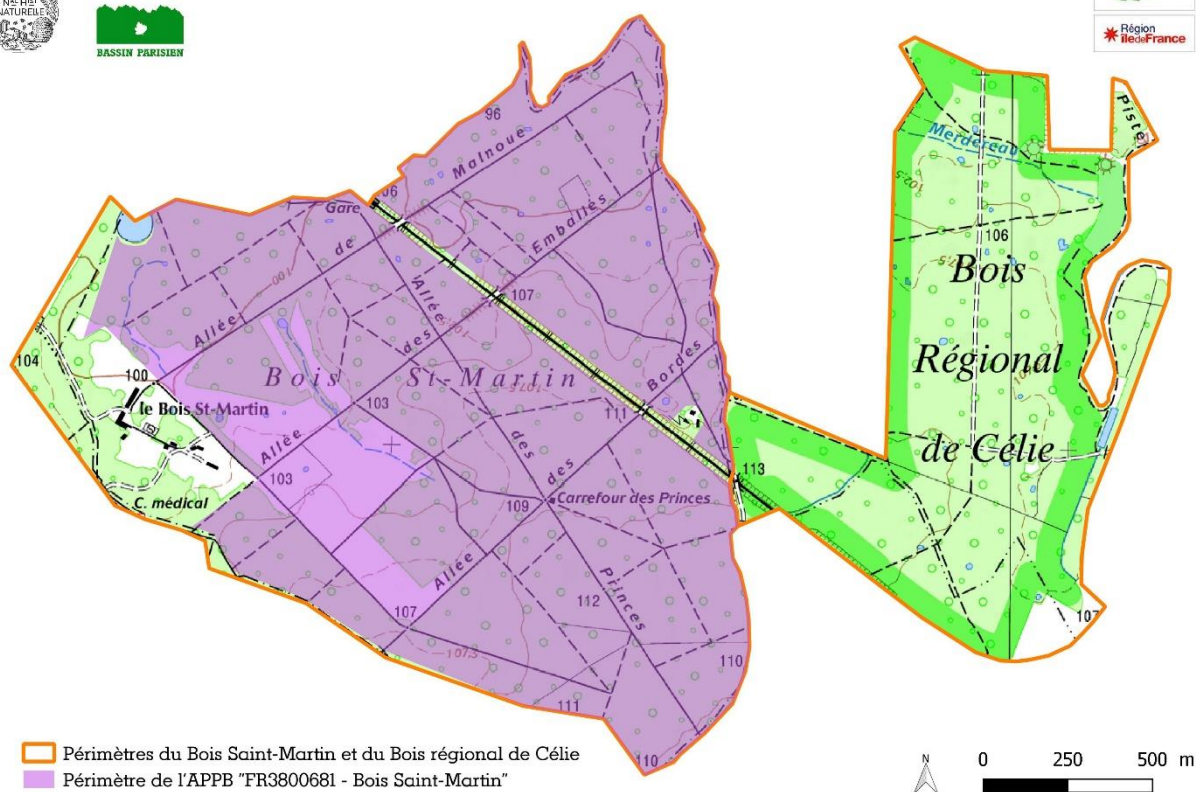


Figure 2 : périmètres des sites étudiés et localisation de l'actuel APPB au sein du Bois Saint-Martin

Le Bois Saint-Martin, issu des franges du plateau briard, est un site relativement bien préservé du fait de sa fermeture au public ; il abrite plusieurs végétations et espèces floristiques remarquables dans un contexte francilien de petite couronne. Il présente une mosaïque de systèmes naturels et de milieux associés et intègre un continuum boisé qui s'étend depuis ce site jusqu'à Montereau au sud. Le Bois régional de Célie accueille le public depuis plusieurs années déjà et présente les mêmes systèmes naturels et milieux associés, parfois plus dégradés qu'au Bois Saint-Martin du fait de sa fréquentation. Ces secteurs sont moyennement arrosés pendant l'année par rapport à la moitié sud-est de la région, avec 675 à 725 mm de précipitations annuelles en moyenne, subissant ainsi des influences principalement nord-atlantiques. La flore et les végétations qui se développent sur ces territoires sont étroitement liées à ces influences climatiques et à la nature géologique du substrat. Les deux sites reposent majoritairement sur des limons des plateaux, permettant le développement d'un cortège d'espèces acidiphiles à neutroclines principalement et d'une série de végétations des systèmes acides à légèrement neutres, certains oligotrophes, représentés par des pelouses jusqu'aux boisements. Ces sites sont majoritairement boisés et ont la particularité de présenter de nombreuses mares permanentes ou temporaires, en milieu ouvert et en sous-bois, ainsi qu'un réseau de fossés et de dépressions en eau une partie de l'année.

2. Méthode

2.1. Phase de terrain et recueil des données

La phase de terrain s'est déroulée durant le mois de juin 2020 pendant onze jours, de façon consécutive pour les deux sites ; en effet, au regard de notre connaissance du territoire et des végétations présentes, un passage particulièrement précoce ne se justifiait pas. Les sites ont été prospectés dans leur intégralité surfacique. Nous nous sommes essentiellement appuyés sur l'extraction des données stockées dans les bases de données Flora et Habitats du CBNBP, ainsi que sur le programme de cartographie des végétations d'Île-de-France (VegIdF ; CBNBP, 2015) pour orienter les prospections de terrain. De ce fait, un repérage des secteurs précédemment cartographiés en *ex situ* a été réalisé en amont et une comparaison entre les cartes réalisées par le passé et les photographies aériennes récentes a été effectuée pour identifier les végétations ayant potentiellement évolué entre les dates de ces deux supports, afin d'y apporter une attention particulière lors de la phase cartographique des sites.

La détermination des végétations reposant sur la phytosociologie, l'outil de base de terrain utilisé dans ce cadre est le relevé phytosociologique. Ces relevés ponctuels de végétation sont réalisés sur des surfaces présentant une physionomie et un cortège floristique homogènes. Sur la surface délimitée par le relevé, on note de façon exhaustive tous les taxons présents sur un bordereau d'inventaire de végétation spécifique, auxquels est attribué un coefficient d'abondance/dominance. Ces taxons sont reportés sur le relevé en fonction de leur strate (arborescente, arbustive et herbacée). Sur le terrain, tous les relevés phytosociologiques sont localisés de manière précise sur une photographie aérienne au 1 : 2000^{ème}. Dans le cas où le nombre d'espèces est trop faible ou le cortège peu caractéristique pour un relevé phytosociologique, un relevé simple sans précision des coefficients d'abondance-dominance a été réalisé ; il est alors qualifié de « relevé floristique ».

Enfin, les études effectuées par diverses structures sur les deux sites, transmises par l'AEV, ont été consultées dans le cadre de ce travail, notamment pour la recherche des taxons et habitats considérés comme patrimoniaux (Airele, 2001 ; ANCA, 2017-2018 ; Écosphère, 2010 ; OGE, 2005 et Ouest'am, 2019).

2.2. Identification et cartographie des végétations

2.2.1. Identification des végétations

➤ La méthode phytosociologique sigmatiste

La méthode phytosociologique sigmatiste permet d'identifier les groupements végétaux sur la base de leur cortège floristique, et précise également leur état de conservation et leur dynamique. Elle propose aussi une typologie où les unités identifiées, appelées syntaxons, sont emboîtées hiérarchiquement depuis l'association jusqu'à la classe *via* les niveaux intermédiaires de l'alliance et de l'ordre.

La typologie suit le référentiel phytosociologique des végétations du CBNBP (2020a) en date du 29/05/2020 et les descriptions et recherches de végétations se sont appuyées sur les ouvrages suivants :

- *Contribution au prodrome des végétations de France : les Phragmito - Magnocaricetea* (Delcoigne et Thébaud, 2018) ;

- *Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France* (Fernex et Causse, 2017) ;
- *Contribution au prodrome des végétations de France : les Rhamno catharticae - Prunetea spinosae* (Foucault (de) et Royer, 2016) ;
- *Contribution au prodrome des végétations de France : les Arrhenatheretea elatioris* (Foucault (de), 2016) ;
- *Guide des végétations des zones humides de Picardie* (François et al., 2012) ;
- *Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté* (Ferrez et al., 2011) ;
- *Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais* (Catteau et al., 2010) ;
- *Synopsis des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne* (Royer et al., 2006).

Les groupements végétaux observés sur le terrain sont ainsi rattachés à des syntaxons qui sont définis dans la bibliographie à travers des espèces caractéristiques, différentielles et compagnes. L'identification des communautés végétales est réalisée autant que possible au niveau de l'association végétale ou à défaut au niveau de l'alliance végétale. Le niveau du syntaxon indiqué (Classe > Ordre > Alliance > Association) dépend de l'intégrité floristique de la végétation observée et de l'état des connaissances actuelles sur les syntaxons.

➤ **Évaluation de l'état de conservation**

Chaque relevé phytosociologique permet d'évaluer l'état de conservation de la végétation observée grâce au croisement de deux paramètres : « typicité du cortège » et « intégrité de structure ».

Typicité du cortège

Ce critère apprécie la typicité de la végétation, « à dire d'expert », par rapport à son cortège floristique optimal. Son appréciation repose sur la prise en compte de l'abondance et de la nature des espèces que cette végétation renferme par rapport à sa composition connue, attendue ou optimale (en comparant avec les types décrits dans la bibliographie).

On distinguera quatre niveaux d'appréciation :

- **bonne** typicité si celle-ci est proche de l'optimale ;
- **moyenne** si celle-ci, bien qu'étant bonne, peut être améliorée ;
- **mauvaise** si la composition montre des signes importants de variation ou d'appauvrissement par rapport à la composition théorique ;
- **non déterminée** si aucune information ne permet de trancher en faveur de l'un des trois cas précédents ou si les informations n'ont pu être renseignées sur le terrain (observation à distance par exemple).

Intégrité de structure

Ce critère est essentiellement basé sur l'analyse de l'architecture et de l'organisation spatiale de la végétation.

On distingue quatre niveaux d'appréciation :

- **bonne** si la structure est optimale (toutes les strates sont présentes, équilibrées...) ;
- **moyenne** si cette structure, bien qu'étant bonne, peut être améliorée ;

- **mauvaise** si la structure montre des signes importants de variation ou de dégradation par rapport à l'architecture connue, attendue ou optimale ;
- **non déterminée** si aucune information ne permet de trancher en faveur de l'un des trois niveaux précédents.

Le croisement des deux paramètres précédents donne l'état de conservation global de la végétation : dans tous les cas, le plus mauvais des deux critères renseignés prévaut au moment de l'évaluation de l'état de conservation. Cet état de conservation reste à l'appréciation de l'observateur, puisque la typicité du cortège et la structure de la végétation sont évaluées « à dire d'expert ». Il s'agit ainsi d'un état de conservation observé à un instant et à un endroit donné ne permettant pas de prendre en compte toutes les composantes d'analyses de l'état de conservation d'une végétation ou d'un habitat (connectivité, faune, fonctionnalité, naturalité...).

2.2.2. Cartographie des végétations

La cartographie de la végétation est réalisée à l'aide de photographies aériennes (BD Ortho[®] IGN) et de cartes IGN qui servent de support à la délimitation des contours des groupements végétaux sur le terrain. Les limites spatiales des groupements sont ainsi tracées sur ces supports. Ce document est ensuite digitalisé sous logiciel SIG et les groupements végétaux reçoivent un attribut (nom ou code).

L'échelle de travail sur le terrain a été fixée au 1 : 2000^{ème} pour un rendu cartographique au 1 : 5000^{ème}. Cette échelle permet de travailler au rang phytosociologique de l'alliance ou de l'association et d'individualiser des milieux homogènes de faible surface. À cette échelle d'étude, la taille du plus petit objet lisible et interprétable sur une carte est de 25 mm². Cette surface conditionne la taille du plus petit objet pris en compte sur le terrain qui correspond à une surface réelle de 625 m². En deçà de cette surface, les éléments sont traités en tant qu'éléments ponctuels et, de ce fait, représentés par un point. Certains cas ne permettent toutefois pas d'individualiser des unités homogènes. Ces cas particuliers, appelés complexes de végétations ou mosaïques, nécessitent un traitement spécifique. Deux possibilités sont envisagées en fonction des liens qui unissent les végétations composant ces complexes. On parlera d'« unités complexes » si les liens sont dynamiques et d'« unités composites » dans les autres cas (lien topographique par exemple). Le seuil de recouvrement retenu pour passer d'une végétation homogène à un complexe de végétations est de 20 % pour la végétation la moins représentée. En ce qui concerne les stations ponctuelles, dans le cas d'une mosaïque de végétations, la couleur attribuée à l'objet correspond à la végétation dominante au sein de cette mosaïque.

Une fois la digitalisation réalisée pour la cartographie des sites, un syntaxon est attribué à chaque objet géographique créé, pour lequel les correspondances CORINE biotopes, EUNIS, et Natura 2000, ainsi que le statut déterminant de ZNIEFF, sont renseignés dans la base « Habitats », si la végétation est concernée.

2.3. Indicateurs de patrimonialité

2.3.1. Végétations patrimoniales

Dans le cadre de cette étude et pour répondre à l'un des objectifs qui consiste à revoir le périmètre de l'actuel APPB, l'accent a été mis sur les habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APHN) en France métropolitaine (JORF, arrêté du 19 décembre 2018). Dans un souci d'homogénéisation des enjeux, les habitats à Haute Valeur de Conservation (HVC) sont également retenus comme indicateur de patrimonialité pour les deux sites, bien qu'une attention particulière ait été demandée seulement pour le Bois régional de Célie.

Précisons que le critère HVC, concernant à la fois des végétations et des espèces, est un statut de patrimonialité local, établi par l'AEV dans le cadre de la certification FSC du Bois régional de Célie. Les habitats et les taxons concernés par ce critère ont été choisis par l'AEV. Une correspondance phytosociologique est proposée concernant ces habitats HVC, sur la base des éléments mis à disposition par l'AEV et de l'expertise de terrain réalisée dans le cadre de cette étude (tableau 1).

Dénomination AEV	Correspondance phytosociologique	Éléments AEV ayant permis d'établir les correspondances phytosociologiques
Chênaie-bétulaie oligotrophe à Molinie	<i>Quercion robori-pyreanaicae</i>	Habitat homogène accueillant notamment <i>Peucedanum gallicum</i> . Plus ou moins mésotrophe selon les secteurs.
Aulnaie-peupleraie à hautes herbes	<i>Alnenion glutinoso - incanae</i>	Formations liées aux mares. Cortège floristique peu caractéristique. Strate herbacée pauvre en espèces strictement hygrophiles et souvent envahie par les nitrophiles.
Formation dense de grands héliophytes	<i>Phragmition communis</i>	Roselières à <i>Typha latifolia</i> et <i>Typha angustifolia</i> le long de l'étang et roselière plus dense et plus homogène à <i>T. angustifolia</i> et <i>Phragmites australis</i> au sud de l'étang.

Tableau 1 : habitats à Haute Valeur de Conservation (HVC) identifiés au Bois régional de Célie

Enfin, les végétations déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France sont également retenues dans cette sélection pour leur intérêt patrimonial et parfois remarquable pour la région.

Signalons que la liste des habitats APHN a été réalisée en grande partie sur la base de ceux relevant de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Le choix d'utiliser comme critère la condition « APHN et ZNIEFF », dans le cadre de cette étude, permet d'exclure les végétations d'intérêt communautaire très communes de la région comme les hêtraies-chênaies du *Carpino betuli - Fagion sylvaticae* qui représentent une très forte proportion surfacique sur les deux sites et les herbiers de lentilles du *Lemnion minoris* qui y sont également très bien représentés, par exemple.

Pour résumer, les végétations patrimoniales des deux sites dans le cadre de cette étude doivent répondre à l'une des associations de critères ou au critère suivants :

- APHN ET ZNIEFF ÎdF ET HVC
OU
- APHN ET ZNIEFF ÎdF
OU
- ZNIEFF ÎdF
OU
- HVC

2.3.2. Taxons à enjeux

➤ Taxons patrimoniaux

Le bureau d'études Ouest'am a été chargé de la recherche spécifique des taxons patrimoniaux du Bois Saint-Martin. Ils n'ont donc pas fait l'objet d'une recherche spécifique sur les deux territoires par le CBNBP, hormis pour les taxons HVC au Bois régional de Célie, sélectionnés par l'AEV sur la base des connaissances de la flore de ce site et de leur patrimonialité. La majeure partie d'entre-eux, observés à l'unité par le passé, ont été recherchés et localisés dans le cadre de cette étude mais pas de façon exhaustive. Ces taxons sont présentés dans le tableau 2.

Nom latin	Nom français	Rareté ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	UICN ÎdF
<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr., 1788	Potamot à feuilles de renouée	RR	X	X	NT
<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk., 1979	Dryoptéris écailleux	RRR?	.	.	VU
<i>Potamogeton lucens</i> L., 1753	Potamot luisant	R	.	X	LC
<i>Ranunculus aquatilis</i> L., 1753	Renoncule aquatique	R	.	.	LC
<i>Hieracium laevigatum</i> Willd., 1803	Épervière lisse	R	.	.	LC
<i>Spirodela polyrhiza</i> (L.) Schleid., 1839	Spirodèle à plusieurs racines	AR	.	.	LC
<i>Cardamine flexuosa</i> With., 1796	Cardamine flexueuse	AC	.	.	LC
<i>Tragopogon pratensis</i> subsp. <i>minor</i> (Mill.) Hartm., 1846	Petit Salsifis	?	.	.	DD

Tableau 2 : taxons à Haute Valeur de Conservation (HVC) notés au Bois régional de Célie dans la bibliographie

Dans le cadre de cette étude et pour les deux sites, les taxons patrimoniaux, outre ceux présentés dans le tableau 1, sont indigènes et répondent à l'un des deux critères suivants :

- être protégés à l'échelle régionale ;
- être déterminants pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France **ET** au moins assez rares dans la région (CBNBP, 2020b).

➤ Taxons exotiques envahissants

Au cours des prospections réalisées sur le site, quelques taxons exotiques envahissants ont été inventoriés. Ils sont intégrés dans ce travail dans les taxons à enjeux pour les menaces potentielles qu'ils représentent pour la flore et les végétations des sites. Leur cotation d'implantation à l'échelle régionale se base sur la *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France* (Wegnez, 2018).

3. Résultats

3.1. Bilan des données mobilisées

Au cours de la campagne de terrain 2020, 70 relevés phytosociologiques ont été effectués sur les deux sites (49 pour le Bois Saint-Martin et 21 pour le Bois régional de Célie), ainsi que 83 relevés floristiques au total (42 au sein du Bois Saint-Martin et 41 au Bois régional de Célie). Ces relevés sont saisis et stockés dans la base de données Habitats du CBNBP. La figure 3 présente la localisation de tous ces relevés sur les deux sites. L'ensemble de ces végétations fait l'objet de fiches détaillées et figure sur le jeu de cartes des végétations patrimoniales. Le

synsystème ordonnant les végétations observées au sein des deux sites selon la classification phytosociologique est présenté en annexe 1.

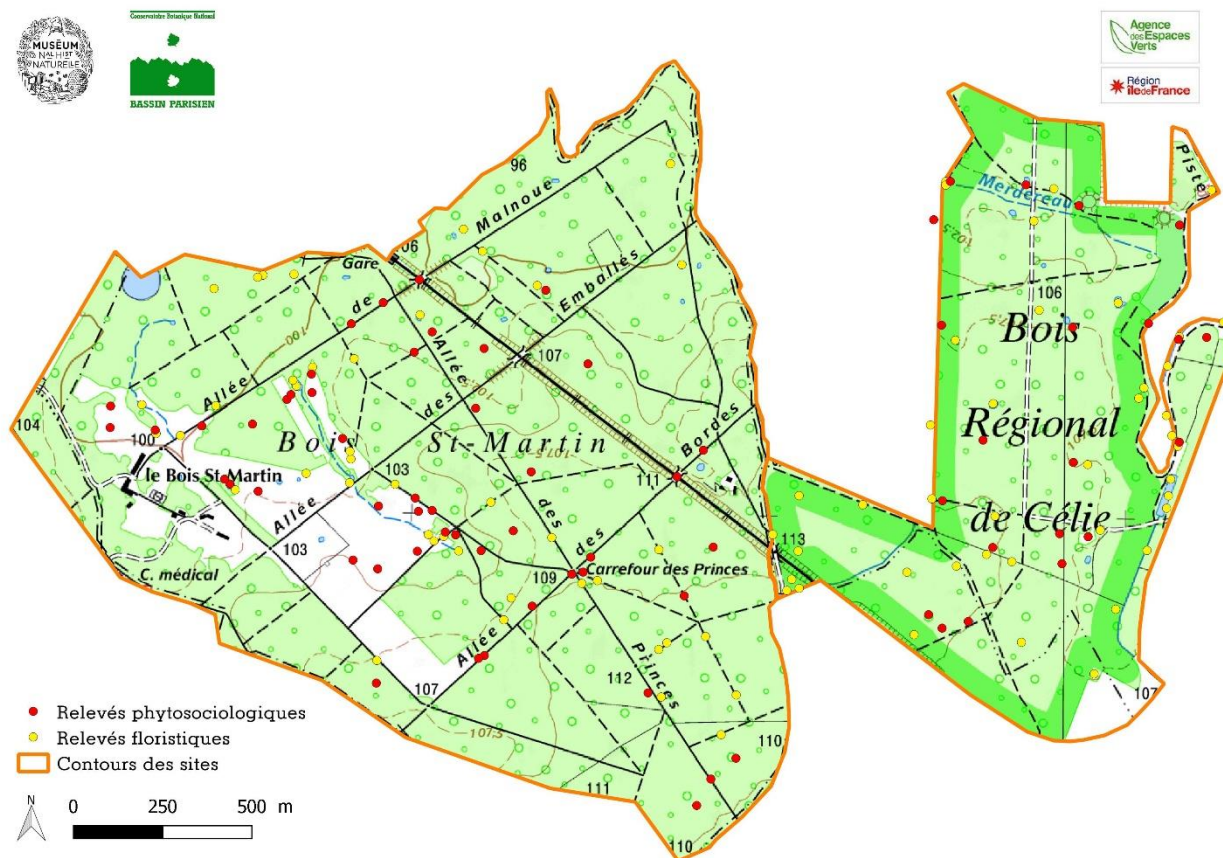


Figure 3 : localisation des relevés réalisés sur les sites en 2020

3.2. Végétations totales observées sur les deux sites étudiés

Le tableau 3 synthétise l'ensemble des végétations identifiées sur le site avec la déclinaison des informations suivantes :

- **Syntaxon et nom français** : dénomination phytosociologique de la végétation relevée à des rangs différents (de la classe à l'association) et sa correspondance en français ;
- **CORINE biotopes** (Bissardon & Guibal, 1997), **EUNIS** (Louvel *et al.*, 2013) et **Natura 2000** (Bensettiti *et al.*, 2001 ; 2002 ; 2005 ; Collectif, 2013) : correspondances européennes en précisant pour la colonne « N2000 » si l'habitat est prioritaire (*) ou non concerné (NC) par la directive « Habitats-Faune-Flore ». Les codes présentés correspondent aux codes génériques et à leur déclinaison éventuelle ;
- **APHN** : végétation concernée par l'arrêté du 19 décembre 2018 ou non concernée (X/.)
- **ZNIEFF ÎdF** : végétation déterminante pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France ou non (X/.) (Filoche *et al.*, 2016a) ;
- **LRV IdF** : menace pesant sur une végétation d'après la liste rouge régionale des végétations menacées en Île-de-France (Détrée et Ferreira, 2019) ;
- **Bois Saint-Martin** et **Bois de Célie** : végétation présente ou non (X/.) au sein de l'un des sites ;

- **Surface (m²)** : surface occupée par chacune des végétations présentées sur l'ensemble des deux sites et pour chacun d'eux. La surface totale de chaque grand type de milieu par site et sur les deux est également présentée. Ces surfaces sont exprimées en mètre carré plutôt qu'en hectare dans ce tableau, comme dans la majeure partie de ce document, du fait du grand nombre de végétations de petite surface. Néanmoins, dans certains cas, ces surfaces sont exprimées en hectare pour une meilleure compréhension.

Syntaxon	Nom français	Code CORINE biotopes	Code EUNIS	Code Natura 2000	APHN	Det. ZNIEFF îdF	LR îdF	Saint-Martin	Célie	Surface Célie (m ²)	Surface Saint-Martin (m ²)	Surface totale (m ²)
SYSTÈME AQUATIQUE												
Herbiers aquatiques												
<i>Charion fragilis</i>	Herbiers à Characées	22.441	C1.25	3140	X	X	DD	.	X	125	0	125
<i>Lemnion minoris</i>	Herbiers libres flottants des eaux eutrophes	22.411	C1.221	3150	X	.	LC	X	X	2562,5	6406,25	8968,75
<i>Lemno trisulcae - Salvinion natantis</i>	Herbiers libres flottants des eaux méso-eutrophes	22.411	C1.221	3150	X	X	EN	X	X	250	62,5	312,5
<i>Nymphaeion albae</i>	Herbiers enracinés à feuilles flottantes des eaux calmes mésotrophes	22.431	C1.241	3150/NC	.	X	LC	.	X	125	0	125
<i>Ranunculion aquatilis</i>	Herbiers enracinés des eaux calmes à émergence estivale	22.432	C1.341	3150/NC	.	X	EN	X	X	125	93,75	218,75
<i>Spirodela polyrhiza</i> - <i>Lemnetum minoris</i>	Herbiers libres flottants à Lentille d'eau à plusieurs racines et Petite lentille d'eau	22.411	C1.221	3150-3	X	.	LC	X	X	2116,19	781,25	2897,44
										5303,69	7343,75	12647,44
SYSTÈME MÉSOHYGROPHILE À HYGROPHILE												
Gazons amphibies des sols acides temporairement inondables												
<i>Nanocyperetalia flavescens</i>	Gazons amphibies d'annuelles des sols acides temporairement inondables	22.32	C3.51	NC	.	.	NE	X	X	36,781	4930,547	4967,328
Gazons amphibies annuels méso-eutrophiles												
<i>Stellario uliginosae</i> - <i>Scirpetum setacei</i>	Gazons amphibies d'annuelles méso-eutrophiles	22.323	C3.513	3150-4	X	X	CR	X	.	0	625	625
Prairies maigres humides												
<i>Juncion acutiflori</i>	Prairies humides maigres sur sol acide	37.312	E3.512	6410	X	X	EN	X	X	1062,5	9937,534	11000,034
<i>Peucedano gallici</i> - <i>Molinietum caeruleae</i>	Prairies humides à Peucedan de France et Molinie bleue	37.312	E3.512	6410-9	X	X	EN	X	.	0	2034,59	2034,59
										1062,5	11972,124	13034,624
Prairies flottantes et humides												
<i>Colchico autumnalis</i> - <i>Arrhenatherenion elatioris</i>	Prairies mésohygrophiles de fauche	38.22	E2.22	6510	X	X	EN	X	.	0	175737,65	175737,65

Syntaxon	Nom français	Code CORINE biotopes	Code EUNIS	Code Natura 2000	APHN	Det. ZNIEFF IdF	LR IdF	Saint-Martin	Célie	Surface Célie (m ²)	Surface Saint-Martin (m ²)	Surface totale (m ²)
<i>Glycerio fluitantis Sparganion neglecti</i>	Prairies flottantes à Glycéries	53.4	C3.11	NC	.	.	NT	X	X	3361,417	312,5	3673,917
<i>Hordeo secalini Arrhenatheretum elatioris</i>	Prairies de fauche mésohygrophiles à Orge faux-seigle et Fromental	38.22	E2.22	6510-4	X	X	EN	X	.	0	19886,14	19886,14
<i>Potentillion anserinae</i>	Prairies humides piétinées acidiclinales	37.24	E3.44	NC	.	.	LC	.	X	125	0	125
<i>Prunello vulgaris Ranunculetum repentis</i>	Prairies humides à Brunelle commune et Renoncule rampante	37.24	E3.44	NC	.	.	LC	X	.	0	2322,967	2322,967
										3486,417	198259,257	201745,674
Roselières et cariçaies												
<i>Caricetum acutiformis</i>	Cariçaies à Laïche aiguë	53.2122	D5.2122	NC	.	.	EN	X	.	0	2569,19	2569,19
<i>Caricetum elatae</i>	Magnocariçaies à Laïche raide	53.2151	D5.2151	NC	.	X	EN	X	X	781,25	625	1406,25
<i>Caricion gracilis</i>	Cariçaies des sols eutrophes	53.21	C3.29	NC	.	.	EN	X	X	62,5	3496,11	3558,61
<i>Eleocharito palustris Sagittarion sagittifoliae</i>	Roselières basses	53.14	C3.24	NC	.	X	EN	X	X	93,75	625	718,75
<i>Oenanthe aquatica Rorippetum amphibiae</i>	Roselières basses à Oenanthe aquatique et Rorippe amphibie	53.146	C3.246	NC	.	X	EN	X	.	0	500	500
<i>Phragmitetum communis</i>	Phragmitaies	53.11	C3.2111	NC	.	.	LC	X	X	1319,65	437,5	1757,15
<i>Phragmition communis</i>	Roselières hautes	53.1	C3.2	NC	.	.	LC	X	X	6476,8145	625	7101,8145
<i>Phragmito australis Magnocaricetea elatae</i>	Roselières et cariçaies riveraines	53	C3	NC	.	.	NE	.	X	62,5	0	62,5
										8796,4645	8877,8	17674,2645
Mégaphorbiaies eutrophiles												
<i>Convolvulion sepium</i>	Mégaphorbiaies eutrophiles	37.71	E5.41	6430	X	.	LC	.	X	625	0	625
Ourlets forestiers humides												
<i>Brachypodio sylvatici Festucetum giganteae</i>	Ourlets humides à Brachypode des bois et Fétuque géante	37.72	E5.43	6430-7	X	X	LC	.	X	625	0	625
<i>Impatienti noli-tangere Stachyon sylvaticae</i>	Ourlets humides et ombragés	37.72	E5.43	6430/NC	X/.	X	NT	X	X	11784,236	11943,1885	23727,4245

Syntaxon	Nom français	Code CORINE biotopes	Code EUNIS	Code Natura 2000	APHN	Det. ZNIEFF îdF	LR îdF	Saint-Martin	Célie	Surface Célie (m ²)	Surface Saint-Martin (m ²)	Surface totale (m ²)
									12409,236	11943,1885	24352,4245	
Fourrés humides												
<i>Frangulo alni - Populetum tremulae</i>	Saulaies marécageuses à Bourdaine et Tremble	41.D	G1.92	NC	X	X	CR	X	.	0	1250	1250
<i>Rubio caesii - Salicetum cinereae</i>	Saulaies marécageuses à Ronce bleue et Saule cendré	44.921	F9.21	NC	X	.	LC	.	X	625	0	625
<i>Salici cinereae - Rhamnion catharticae</i>	Fourrés humides	31.811	F3.111	NC	.	.	LC	X	X	6354,41	29347,99	35702,4
<i>Salicion cinereae</i>	Saulaies marécageuses	44.92	F9.2	NC	X	X	EN	X	X	2601,9495	8093,75	10695,6995
									9581,3595	38691,74	48273,0995	
Boisements humides												
<i>Alnenion glutinoso incanae</i>	Aulnaies-frênaies	44.3	G1.21	91 E0*	X	X	LC	X	X	36748,14	29923,82	66671,96
<i>Fraxino excelsioris Quercion roboris</i>	Chênaies-frênaies fraîches	41.2	G1.A1	NC	.	X	LC	X	.	0	76947,47	76947,47
									36748,14	106871,29	143619,43	
SYSTÈME ACIDICLINE À NEUTROPHILE MÉSOPHILE												
Prairies mésophiles												
<i>Arrhenatheretea elatioris</i>	Prairies mésophiles	38	E2	NC	.	.	NE	.	X	715,92	0	715,92
<i>Arrhenatherion elatioris</i>	Prairies mésophiles de fauche	38.22	E2.22	6510	X	X	EN	X	.	0	62479,91	62479,91
<i>Cynosurion cristati</i>	Prairies mésophiles piétinées	38.1	E2.1	NC	.	.	LC	X	.	0	36789,19	36789,19
<i>Festuco rubrae Crepidetum capillaris</i>	Pelouses de parcs	85.12	E2.64	NC	.	.	LC	X	X	3421,01	8615,78	12036,79
<i>Heracleo sphondylii Brometum mollis</i>	Prairies de fauche eutrophiles à Berce commune et Brome mou	38.22	E2.22	6510-7	X	.	LC	.	X	18359,82	0	18359,82
<i>Juncetum tenuis</i>	Prairies piétinées à Jonc grêle	87.2	E5.1	NC	.	.	LC	.	X	625	0	625
<i>Lolio perennis Cynosurenion cristati</i>	Prairies piétinées eutrophiles	38.111	E2.111	NC	.	.	LC	X	.	0	625	625
<i>Lolio perennis Plantaginetum majoris</i>	Prairies piétinées à Ivraie vivace et Grand plantain	87.2	E5.1	NC	.	.	LC	X	.	0	625	625
<i>Lolio perennis Plantaginion majoris</i>	Prairies mésophiles piétinées	87.2	E5.1	NC	.	.	LC	X	X	8731,435	1393,165	10124,6

Syntaxon	Nom français	Code CORINE biotopes	Code EUNIS	Code Natura 2000	APHN	Det. ZNIEFF IdF	LR IdF	Saint-Martin	Célie	Surface Célie (m ²)	Surface Saint-Martin (m ²)	Surface totale (m ²)
<i>Rumici obtusifolii</i> - <i>Arrhenatherenion elatioris</i>	Prairies mésophiles de fauche eutrophiles	38.22	E2.22	6510	X	.	LC	.	X	625	0	625
										32478,185	110528,045	143006,23
Ourlets neutrophiles mésophiles												
<i>Agrimoniae medii</i> - <i>Trifolienion medii</i>	Ourlets neutrophiles mésophiles	34.42	E5.22	NC	X	.	LC	X	X	625	625	1250
Ourlets forestiers												
<i>Geo urbani</i> - <i>Alliarion petiolatae</i>	Ourlets nitrophiles mésophiles et ombragés	37.72	E5.43	6430/NC	X	.	LC	X	.	0	2273,02	2273,02
Fourrés mésophiles												
<i>Sambuco racemosae</i> - <i>Salicion capreae</i>	Fourrés de recolonisation des trouées forestières	31.872	G5.85	NC	.	.	LC	X	X	52652,2	5239,14	57891,34
Forêts mésophiles												
<i>Carpino betuli</i> - <i>Fagion sylvaticae</i>	Hêtraies-chênaies mésophiles acidiphiles	41.13	G1.63	9130	X	.	LC	X	X	488521,45	1333852,12	1822373,57
<i>Oxalido acetosellae</i> - <i>Fagetum sylvaticae</i>	Hêtraies-chênaies à Oxalide petite oseille	41.1322	G1.6322	9130-4	X	.	LC	X	X	472603,56	331051,7	803655,26
<i>Peucedano gallici</i> - <i>Quercetum roboris</i>	Chênaies pédonculées à Peucédan de France	41.54	G1.84	NC	.	.	LC	X	X	46783,06	42319,03	89102,09
<i>Quercion roboris</i> - <i>pyrenaicae</i>	Chênaies acidiphiles sous climat ligérien	41.54	G1.84	NC	.	.	LC	X	X	33054,21	613126,58	646180,79
										1040962,28	2320349,43	3361311,71
SYSTÈME ACIDIPHILE À ACIDICLINE												
Pelouses acidiphiles												
<i>Galio saxatilis</i> - <i>Festucion filiformis</i>	Pelouses vivaces sur sol acide et sec	35.1	E1.7	6230	X	X	CR	X	.	0	1746,38	1746,38
Végétations des trouées forestières et ourlets acidiphiles												
<i>Carici piluliferae</i> - <i>Epilobion angustifolii</i>	Végétations herbacées des trouées forestières sur sol acide	31.8711	G5.841	NC	.	.	LC	X	.	0	3136,96	3136,96
<i>Conopodio majoris</i> - <i>Teucrium scorodoniae</i>	Ourlets acidiphiles	34.4	E5.22	NC	X	X	EN	X	.	0	625	625
<i>Holco mollis</i> - <i>Pteridion aquilini</i>	Ourlets acidiphiles à Fougère aigle	31.861	E5.31	NC	.	.	LC	X	.	0	60107,13	60107,13

Syntaxon	Nom français	Code CORINE biotopes	Code EUNIS	Code Natura 2000	APHN	Det. ZNIEFF ÎdF	LR ÎdF	Saint-Martin	Célie	Surface Célie (m ²)	Surface Saint-Martin (m ²)	Surface totale (m ²)
<i>Hyacinthoido non-scriptae - Pteridietum aquilini</i>	Ourlets acidiphiles à Jacinthe des bois et Fougère aigle	31.861	E5.31	NC	.	.	LC	X	.	0	625	625
										0	64494,09	64494,09
SYSTÈME RUDÉRAL												
Végétations des friches												
<i>Arction lappae</i>	Friches de vivaces sur sol frais	87.1	E5.1	NC	.	.	LC	X	X	30211,929	1250	31461,929
<i>Dauco carotae - Melilotion albi</i>	Friches de vivaces sur sol assez sec	87.1	E5.1	NC	.	.	LC	.	X	625	0	625
										30836,929	1250	32086,929
Végétations des vieux murs												
<i>Asplenio scolopendrii - Geranium robertiani</i>	Végétations des parois fraîches et ombragées	86	J1	NC	X	.	CR	.	X	625	0	625
<i>Cymbalaria muralis - Asplenion rutae-murariae</i>	Végétations nitrophiles des vieux murs	86.1	J1.1	NC	.	.	LC	.	X	625	0	625
										1250	0	1250

Tableau 3 : synthèse des syntaxons identifiés sur le site par grand type de système

Végétations patrimoniales :

Végétations APHN - ZNIEFF ÎdF - HVC
Végétations APHN - ZNIEFF ÎdF
Végétations ZNIEFF ÎdF
Végétations HVC

Les cartes des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie sont présentées en annexe 2 et leur état de conservation en annexe 3.

3.3. Végétations à enjeux observées sur les deux sites

On dénombre au total 31 alliances, 5 sous-alliances et 19 associations déterminées à l'échelle des deux sites, présentes dans 28 ordres et 21 classes phytosociologiques. Parmi elles, 14 alliances, 2 sous-alliances et 9 associations répondent aux critères de patrimonialité définis précédemment et sont réparties de la façon suivante : 12 alliances, 2 sous-alliances et 8 associations au sein du Bois Saint-Martin (soit 22 végétations à enjeux identifiées sur les 44 identifiées sur le site), et 10 alliances, 1 sous-alliance et 4 associations au sein du Bois régional de Célie (soit 15 végétations à enjeux identifiées sur les 39 déterminées sur le site). Parmi les végétations concernées, les habitats HVC s'observent de façon commune sur les deux sites, auxquelles viennent s'ajouter quelques autres végétations d'intérêt.

Parmi les végétations à enjeux relevées sur l'ensemble des deux sites, on recense :

- 4 végétations des eaux douces ;
- 5 végétations des roselières et cariçaies ;
- 7 végétations des formations herbues (gazons amphibies, pelouses et prairies) ;
- 3 végétations des ourlets ;
- 6 végétations des formations buissonnantes et arborées (fourrés et forêts).

Les sites sont largement dominés par des boisements, tous groupements syntaxonomiques confondus : plus de 80 % pour chacun des deux sites, ainsi que sur l'ensemble des deux sites. Cette remarque est également valable pour les boisements à enjeux dégagés dans le cadre de cette étude, ce qui explique la grande proportion surfacique de végétations HVC à l'échelle des deux sites, au sein desquelles se retrouvent les chênaies acidiphiles sous climat ligérien (*Quercion robori-pyrenaicae* et *Peucedano gallici - Quercetum roboris*).

Les figures qui suivent permettent de visualiser ces résultats généraux : la figure 4 rend compte de la distribution surfacique des végétations à enjeux par critère de patrimonialité dégagé, tandis que la figure 5 présente la répartition surfacique des végétations à enjeux par grand type de milieu. Précisions que la catégorie ZNIEFF, qui ressort à 0 % dans le graphique de la figure 4 représente en réalité un peu moins de 0,3 % des végétations à enjeux.

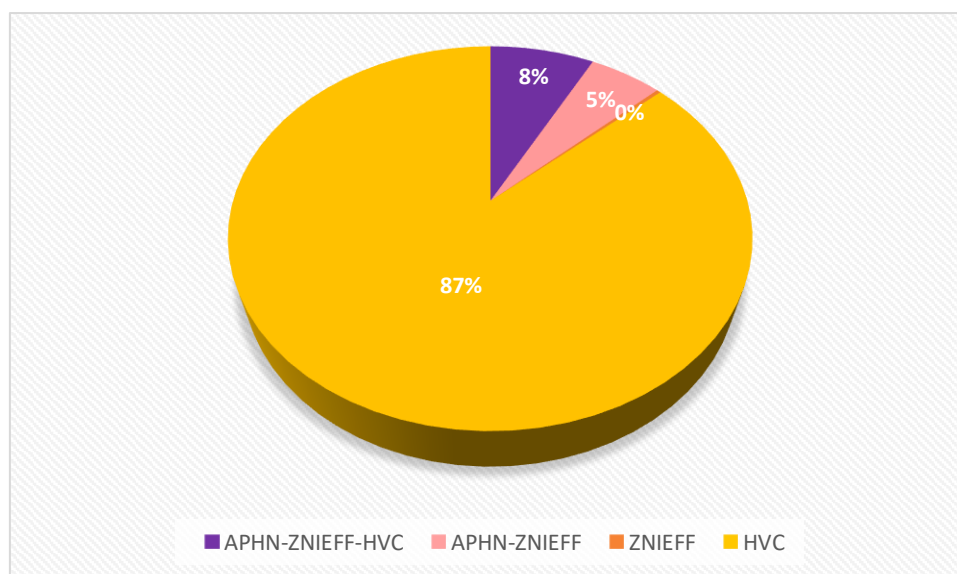


Figure 4 : distribution surfacique des végétations à enjeux par critère de patrimonialité à l'échelle des deux sites

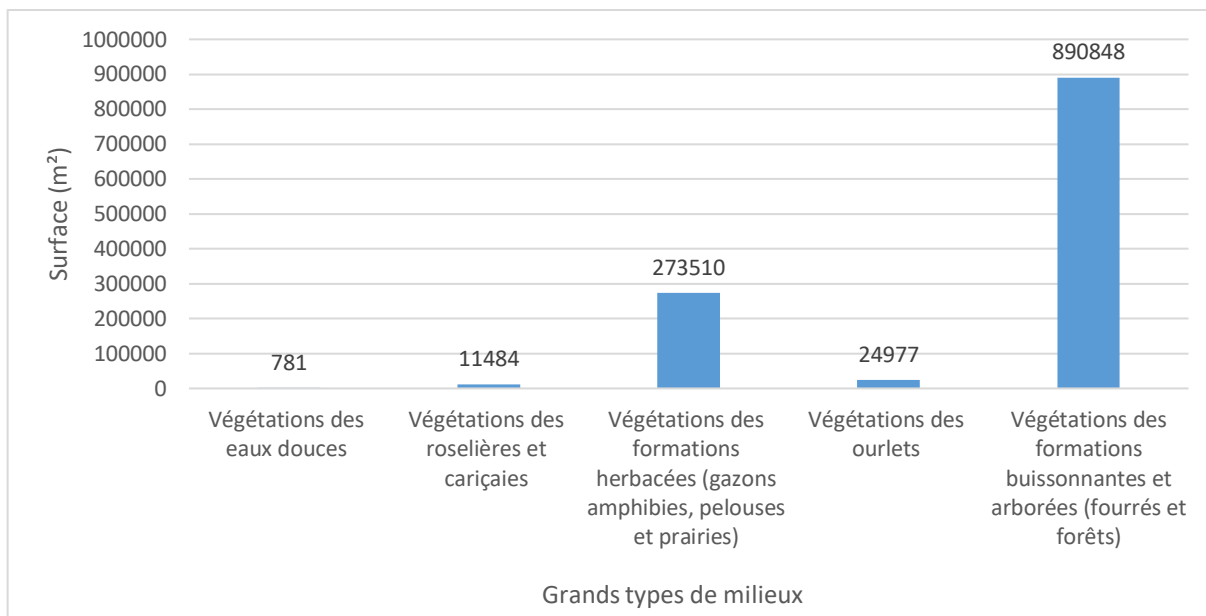


Figure 5 : répartition surfacique des végétations à enjeux par grand type de milieu à l'échelle des deux sites

3.4. Fiches descriptives des végétations à enjeux

3.4.1. Notice des fiches

Titre : dénomination de la végétation, codes CORINE biotopes (CB), EUNIS et Natura 2000 (N2000) le cas échéant, en précisant s'il est prioritaire quand l'habitat est concerné (*). Les critères de patrimonialité de la végétation sont présentés (APHN, ZNIEFF ÎdF, HVC). La surface totale (arrondie) de l'alliance à l'échelle des sites ou de l'un des deux est également précisée. Le code couleur du bandeau de l'habitat reprend celui utilisé pour la confection des cartes de végétations.

Correspondance(s) phytosociologique(s) : la végétation est présentée au rang syntaxonomique identifié sur le terrain sur la base du référentiel phytosociologique des végétations d'Île-de-France (CBNBP, 2020a) et sa correspondance en nom scientifique. Lorsque plusieurs végétations sont concernées par la fiche, chaque syntaxon est précisé, avec le site concerné, sa surface (arrondie) et les codes CORINE biotopes (CB), EUNIS et Natura 2000 (N2000) le cas échéant s'ils diffèrent de ceux de l'alliance.

Description générale : précisions générales sur l'écologie de la végétation concernée au sein du site.

Cortège végétal indicateur : espèces floristiques caractéristiques et compagnes du groupement considéré et observées sur le site.

Valeur écologique et patrimoniale : intérêt fonctionnel, paysager et écologique de la végétation (Azuelos *et al.*, 2013 ; Fernez *et al.*, 2015 ; Filoche *et al.*, 2016a, Détrée et Ferreira, 2019). La valeur patrimoniale ne rappelle pas dans ce paragraphe les informations citées dans le bandeau de la fiche.

État de conservation de l'habitat : évaluation de la typicité de la végétation et de son intégrité de structure permettant de déterminer son état de conservation. Lorsque la végétation est présente sur plusieurs secteurs du ou des site(s), une estimation globale est réalisée à dire d'expert.

Photo : illustration de la végétation prise sur site

Tendances évolutives : évolution naturelle ou non de la végétation présentée.

Atteintes recensées sur le site : menaces observées spécifiquement sur la végétation considérée.

Orientations de gestion : quelques pistes de gestion sont proposées en lien direct avec les conditions environnementales observées spécifiquement sur le(s) site(s).

Synthèse : évaluation de la typicité de l'habitat et de son état de conservation. À cela s'ajoutent la patrimonialité (Fernez, 2015 ; Filoche *et al.*, 2016a ; Détrée et Ferreira, 2019) et la représentativité de l'habitat considéré à l'échelle du site. Ces informations sont synthétisées sous la forme d'un tableau :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Signalons que la ligne correspondant à l'intérêt patrimonial de l'habitat est propre à la méthode développée dans ce travail et synthétise différentes informations : la présence des végétations concernées sur la liste des habitats pouvant faire l'objet d'un APPB, des syntaxons déterminants pour la constitution de ZNIEFF dans la région et du classement de l'habitat en HVC.

3.4.2. Fiches descriptives

Pour éviter toute redondance, il est proposé de présenter dans un premier temps les végétations à enjeux communes aux deux sites puis celles spécifiques au Bois Saint-Martin puis celles propres au Bois régional de Célie. Les végétations concernées par les fiches sont présentées dans le tableau 4 :

Syntaxon	Nom français	APHN	Det. ZNIEFF ÎdF	HVC
VÉGÉTATIONS COMMUNES AUX DEUX SITES				
<i>Alnenion glutinoso - incanae</i>	Aulnaies-frênaies	X	X	X
<i>Lemno trisulcae - Salvinion natantis</i>	Herbiers libres flottants des eaux méso-eutrophes	X	X	.
<i>Juncion acutiflori</i>	Prairies humides maigres sur sol acide	X	X	.
<i>Impatienti noli-tangere - Stachyion sylvaticae</i>	Ourlets humides et ombragés	X/.	X	.
<i>Salicion cinereae</i>	Saulaies marécageuses	X	X	.
<i>Ranunculion aquatilis</i>	Herbiers enracinés des eaux calmes à émergence estivale	.	X	.
<i>Eleocharito palustris - Sagittarion sagittifoliae</i>	Roselières basses	.	X	.
<i>Caricetum elatae</i>	Magnocariçaies à Laîche raide	.	X	.
<i>Phragmition communis</i>	Roselières hautes	.	.	X
<i>Quercion robori - pyrenaicae</i>	Chênaies acidiphiles sous climat ligérien	.	.	X
VÉGÉTATIONS SPÉCIFIQUEMENT OBSERVÉES AU BOIS SAINT-MARTIN				
<i>Stellario uliginosae - Scirpetum setacei</i>	Gazons amphibies d'annuelles méso-eutrophiles	X	X	.
<i>Arrhenatherion elatioris</i>	Prairies mésophiles de fauche	X	X	.
<i>Colchico autumnalis - Arrhenatherion elatioris</i>	Prairies mésohygrophiles de fauche	X	X	.
<i>Galio saxatilis - Festucion filiformis</i>	Pelouses vivaces sur sol acide et sec	X	X	.
<i>Conopodio majoris - Teucrion scorodoniae</i>	Ourlets acidiphiles	X	X	.
<i>Fraxino excelsioris - Quercion roboris</i>	Chênaies-frênaies fraîches	.	X	.
VÉGÉTATIONS SPÉCIFIQUEMENT OBSERVÉES AU BOIS RÉGIONAL DE CÉLIE				
<i>Charion fragilis</i>	Herbiers à Characées	X	X	.
<i>Nymphaeion albae</i>	Herbiers enracinés à feuilles flottantes des eaux calmes mésotrophes	.	X	.

Tableau 4 : végétations patrimoniales détaillées dans les fiches

Les fiches sont ordonnées selon la présentation du tableau 4 et sont organisées selon la hiérarchisation patrimoniale établie dans la méthode de ce travail. Les cartes des végétations à enjeux sont présentées en annexe 4.

3.4.3. Fiches descriptives des végétations à enjeux communes aux deux sites

Les végétations traitées dans les fiches qui suivent sont les suivantes :

- **Végétation APHN, déterminante pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France et HVC**
 - Aulnaies-frênaies (*Alnenion glutinoso - incanae*)

- **Végétations APHN et déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France**
 - Herbiers libres flottants des eaux méso-eutrophes (*Lemno trisulcae - Salvinion natantis*)
 - Prairies humides maigres sur sol acide (*Juncion acutiflori*)
 - Ourlets humides et ombragés (*Impatienti noli-tangere - Stachyion sylvaticae*)
 - Saulaies marécageuses (*Salicion cinereae*)

- **Végétations déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France**
 - Herbiers enracinés des eaux calmes à émergence estivale (*Ranunculion aquatilis*)
 - Roselières basses (*Eleocharito palustris - Sagittarion sagittifoliae*)
 - Magnocariçaies à Laïche raide (*Caricetum elatae*)

- **Végétations HVC**
 - Roselières hautes (*Phragmition communis*)
 - Chênaies acidiphiles sous climat ligérien (*Quercion robori - pyrenaicae*)

Aulnaies-frênaies

APHN, ZNIEFF ÎdF et HVC

Surface Bois Saint-Martin : 29 900 m²

Surface Bois régional de Célie : 36 750 m²

CB : 44.3
EUNIS : G1.21
N2000 : 91E0*

Correspondance phytosociologique :

- *Alnenion glutinoso - incanae* Oberd. 1953

Description générale : forêts des suintements qui se développent sur un sol alluvial ou colluvial de nature variée, souvent riche en nutriments. Le substrat est plutôt neutre, à hydromorphie souvent proche de la surface et à inondation parfois très longue, sans engorgement profond. Les aulnaies-frênaies s'observent très ponctuellement sur les deux sites, bien qu'ils ne soient pas localisés en contexte alluvial. La présence d'une nappe d'eau localement avec une réserve hydrique régulière permet probablement l'expression de ces boisements.

Cortège végétal indicateur : *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*, *Acer pseudoplatanus*, *Salix alba*, *Ribes rubrum*, *Rubus caesius*, *Filipendula ulmaria*, *Carex acutiformis*, *Circaea lutetiana*, *Phalaris arundinacea*

Valeur écologique et patrimoniale : en contexte alluvial, ces végétations jouent un rôle fonctionnel important dans la régulation de l'hydrosystème. Localement, ces boisements participent à la mosaïque des milieux humides des sites et peut jouer un rôle dans la rétention des eaux.

État de conservation de l'habitat : globalement, la structure de ces boisements a été jugée moyenne à mauvaise et la typicité floristique moyenne, conduisant à un état de conservation globalement moyen sur les sites.



Tendances évolutives : ces boisements correspondent au climax édaphique des systèmes alluviaux. Ils peuvent évoluer vers des chênaies-frênaies fraîches du *Fraxino excelsioris - Quercion roboris* par abaissement naturel ou artificiel de la nappe.

Atteintes recensées sur le site : la présence d'espèces exotiques envahissantes (*Robinia pseudoacacia* et *Ailanthus altissima*) sur la station sud du Bois régional de Célie et l'eutrophisation de l'ensemble des stations sont les menaces principales observées pour ces boisements.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Herbiers libres flottants des eaux méso-eutrophes

APHN et ZNIEFF ÎdF

Surface Bois Saint-Martin : 65 m²

Surface Bois régional de Célie : 250 m²

CB : 22.411
EUNIS : C1.221
N2000 : 3150

Correspondance phytosociologique : *Lemno trisulcae* - *Salvinion natantis* Slavnic 1956

Description générale : herbiers aquatiques annuels non enracinés flottants librement en surface, de plein soleil ou de demi-ombre colonisant peu de mares sur les deux sites. Ils peuvent former des peuplements denses et le cortège végétal est mono à paucispécifique, dominé par des Lemnacées. Les eaux dans lesquelles cette végétation se développe sont douces, stagnantes, acides et moyennement riches en nutriments.

Cortège végétal indicateur : *Spirodela polyrhiza*, *Lemna minor*, *Lemna minuta*, *Riccia fluitans*

Valeur écologique et patrimoniale : cette végétation spécialisée participe à la mosaïque des végétations des mares. Elle est cotée « En danger d'extinction » sur la liste rouge régionale des végétations d'Île-de-France.

État de conservation de l'habitat : cet herbier n'a été identifié qu'au sein de deux mares, une sur chaque site. La typicité floristique et l'intégrité de structure de la station du Bois Saint-Martin ont été jugées bonnes, celles du Bois régional de Célie moyennes du fait du cortège végétal plus appauvri que le type. Son état de conservation est donc bon au Bois Saint-Martin et moyen sur le deuxième site, conduisant à un état de conservation global moyen à l'échelle des deux sites.



Tendances évolutives : cette végétation pionnière est assez stable une fois installée. La dynamique naturelle d'atterrissement des plans d'eau conduit au développement de roselières ou de cariçaias des *Phragmiti australis* - *Magnocaricion elatae* puis à l'installation des saulaies marécageuses du *Salicion cinereae*, comme c'est le cas sur les sites. L'eutrophisation des eaux peut également se solder par l'installation d'herbiers eutrophiles à hypereutrophiles du *Lemnion minoris*.

Atteintes recensées sur le site : la fermeture du milieu semble être la menace majeure pesant sur cette végétation sur les deux sites.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Prairies humides maigres sur sol acide

APHN et ZNIEFF ÎdF

Surface Bois Saint-Martin : 9 940 m²

Surface Bois régional de Célie : 1 060 m²

CB : 37.312
EUNIS : E3.512
N2000 : 6410

Correspondances phytosociologiques :

- *Juncion acutiflori* Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & Tüxen 1952
- *Peucedano gallici - Molinietum caeruleae* Delelis et Géhu 1975 : Bois Saint-Martin, 2 030 m² (N2000 : 6410-9)

Description générale : formations herbacées de hauteur variable et plus ou moins ouvertes de plein soleil ou de demi-ombre. Le cortège floristique y est diversifié et dominé par des espèces graminoides vivaces qui forment généralement une strate unique. Au sein des deux sites, ces prairies se développent sur des sols plus ou moins hydromorphes et sur un substrat assez pauvre en nutriments, moyennement acide.

Cortège végétal indicateur : *Juncus conglomeratus*, *Molinia caerulea*, *Agrostis canina*, *Lobelia urens*, *Ranunculus flammula*, *Scutellaria minor*, *Potentilla erecta*...

Valeur écologique et patrimoniale : il s'agit de végétations spécialisées relictuelles, témoins des pratiques agro-pastorales traditionnelles extensives. Elles jouent un rôle fonctionnel et paysager important au sein des zones humides oligotrophes acides. Elles sont cotées « En danger d'extinction » sur la liste rouge régionale des végétations d'Île-de-France.

État de conservation de l'habitat : ces végétations présentent un état de conservation moyen à mauvais sur les sites, elles sont en cours de fermeture au niveau de plusieurs stations observées et leur cortège floristique est souvent appauvri avec parfois l'installation du Roseau des bois (*Calamagrostis epigejos*), espèce très sociale qui a tendance à envahir ces végétations.



© CBNBP-MNHIN / J. DÉTRÉE

Tendances évolutives : en l'absence de gestion (fauche extensive voire pâturage), ces végétations se referment, comme cela a été observé sur plusieurs stations au Bois Saint-Martin. Les fourrés humides du *Salici cinereae - Rhamnion catharticae* et les saulaies marécageuses du *Salicion cinereae* succèdent ainsi à ces prairies par dynamique naturelle.

Atteintes recensées sur le site : la fermeture du milieu semble être la menace majeure pesant sur ces végétations sur les deux sites.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Ourlets humides et ombragés

APHN (en contexte de lisière forestière) et ZNIEFF ÎdF

Surface Bois Saint-Martin : 11 950 m²

Surface Bois régional de Célie : 11 800 m²

CB : 37.72
EUNIS : E5.43
N2000 : 6430 (lisière forestière)

Correspondances phytosociologiques :

- *Impatiens noli-tangere* - *Stachyon sylvaticae*
Görs ex *Mucina in Mucina*, G. Grabherr & Ellmauer 1993
- *Brachypodium sylvatici* - *Festucetum giganteae*
B. Foucault & Frileux 1983 ex B. Foucault in Catteau 2014 : Bois régional de Célie, 625 m² (N2000 : 6430-7)

Description générale : formations herbacées basses à assez hautes et assez denses. Le couvert floristique est moyennement diversifié et présente un mélange d'espèces forestières, d'ourlets et de mégaphorbiaies. Les graminées et les laïches marquent la physionomie de ces végétations à la floraison pouvant être spectaculaire. Elles s'observent le plus souvent sous forme de linéaires, en lisière des boisements. Ces ourlets se développent en conditions d'ombre ou de demi-ombre au sein des systèmes forestiers des sites, sur des sols tassés à très bonne réserve en eau et sur des substrats riches en nutriments, assez acides.

Cortège végétal indicateur : *Circaea lutetiana*, *Stachys sylvatica*, *Veronica montana*, *Rumex sanguineus*, *Brachypodium sylvaticum*, *Carex remota*...

Valeur écologique et patrimoniale : ces ourlets participent à la mosaïque de milieux au sein des systèmes forestiers et peuvent servir d'indicateurs de la rudéralisation et de l'eutrophisation des forêts. L'alliance de cette végétation (*Impatiens noli-tangere* - *Stachyon sylvaticae*) est cotée « Quasi menacée » sur la liste rouge régionale des végétations d'Île-de-France.

État de conservation de l'habitat : ces végétations présentent un état de conservation moyen sur les sites :



la typicité du cortège est souvent bonne, mais les ligneux amorcent régulièrement la fermeture du milieu, conduisant à une intégrité de structure moyenne.

Tendances évolutives : la rudéralisation ou l'eutrophisation du milieu fait évoluer ces végétations vers des ourlets nitrophiles de *Aegopodium podagrariae* et sans fauche, elles évoluent vers des fourrés de recolonisation forestière du *Sambuco racemosae* - *Salicion capreae* ou des fourrés humides du *Salicion cinerea* - *Rhamnion catharticae*.

Atteintes recensées sur le site : la fermeture des milieux par colonisation des ligneux est une menace qui pèse sur ces végétations. Une fauche inadaptée dans l'année et les perturbations du sol lors de travaux d'exploitation sylvicole sont également sources de dégradation de ces ourlets.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Saulaies marécageuses

APHN et ZNIEFF ÎdF

Surface Bois Saint-Martin : 8 100m²

Surface Bois de Célie : 2 600 m²

CB : 44.92
EUNIS : F9.2

Correspondances phytosociologiques :

- ***Salicion cinereae*** T. Müll. & Görs ex H. Passarge 1961
- ***Frangulo alni - Populetum tremulae*** Felzines in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006 : Bois Saint-Martin, 1 250 m² (CB : 41.D ; EUNIS : G1.92)

Description générale : fourrés pionniers souvent très denses avec une strate herbacée à aspect de cariçaies, de roselières ou de mégaphorbiaies peu denses autour des souches des arbustes. De façon générale, ces fourrés s'observent principalement en ceinture de mares sur les sites et ont tendance à les coloniser dans plusieurs cas. Les sols présentent souvent une nappe d'eau stagnante permanente affleurante. Le substrat est légèrement acide à neutre pour la plupart des stations et présente une richesse trophique variable.

Cortège végétal indicateur : *Salix cinerea*, *Frangula alnus*, *Populus tremula*, *Molinia caerulea*, *Solanum dulcamara*, *Iris pseudacorus*, *Carex acutiformis*, *Sphagnum sp pl...*

Valeur écologique et patrimoniale : ce sont des végétations spécialisées jouant un rôle fonctionnel important dans la dynamique des systèmes marécageux. Les groupements qui se développent sur les substrats les plus pauvres en nutriments servent d'indicateur de la qualité des eaux des milieux. Seules les communautés non eutrophiles sont déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France. L'alliance (*Salicion cinereae*) est classée « En danger d'extinction » et l'association (*Frangulo alni - Populetum tremulae*) « En danger critique d'extinction » sur la liste rouge régionale des végétations d'Île-de-France.



État de conservation de l'habitat : de façon générale, la typicité floristique est moyenne, tout comme l'intégrité de structure. De ce fait, l'état de conservation de ces fourrés est jugé moyen sur l'ensemble des deux sites.

Tendances évolutives : ces végétations évoluent progressivement vers des aulnaies marécageuses (*Alnetalia glutinosae*) par assèchement et accumulation de matière organique. Néanmoins, ces fourrés constituent un climax édaphique si l'engorgement empêche l'établissement durable d'arbres.

Atteintes recensées sur le site : ponctuellement, le dépôt sauvage de matériaux dans certaines mares a été observé. Hormis cela, aucune menace particulière n'a été identifiée.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Herbiers enracinés des eaux calmes à émergence estivale

ZNIEFF ÎdF

Surface Bois Saint-Martin : 95 m²

Surface Bois régional de Célie : 125 m²

CB : 22.432
EUNIS : C1.341
N2000 : 3150/NC

Correspondance phytosociologique :

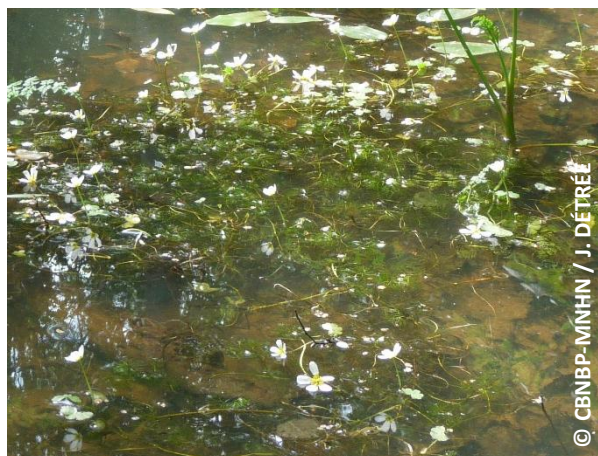
- ***Ranunculion aquatilis*** H. Passarge ex Theurillat
in Theurillat, Mucina & Hájek 2015

Description générale : herbiers aquatiques enracinés, vivaces, à recouvrement annuel variable. Le cortège floristique est paucispécifique, monostratifié et dominé par des hydrophytes immergés, n'émergeant qu'au moment de la floraison ou si le milieu vient à s'assécher. Ces herbiers se développent en plein soleil ou en mi-ombre colonisant quelques mares sur les deux sites, dans des milieux moyennement riches à riches en nutriments et des eaux légèrement acides.

Cortège végétal indicateur : *Ranunculus peltatus*, *Lemna minor*, *Glyceria fluitans*, *Alopecurus aequalis*

Valeur écologique et patrimoniale : il s'agit d'une végétation spécialisée, participant à la mosaïque des végétations des plans d'eau. Elle est cotée « En danger d'extinction » sur la liste rouge régionale des végétations d'Île-de-France.

État de conservation de l'habitat : les trois stations de cette végétation identifiées sur les deux sites (deux au Bois Saint-Martin et une au Bois régional de Célie), présentent un cortège floristique assez réduit. La typicité de cette végétation a donc été jugée moyenne pour ces trois stations, au même titre que son intégrité de structure. En mosaïque avec d'autres végétations aquatiques, son expression ne semble actuellement pas optimale dans les mares dans lesquelles elle se développe. Son état de conservation est donc jugé globalement moyen.



Tendances évolutives : ces herbiers pionniers colonisent le plus souvent les berges des plans d'eau. Leur atterrissement naturel conduit au développement de roselières basses pionnières de l'*Eleocharito palustris* - *Sagittarion sagittifoliae* ou à des prairies flottantes du *Glycerio fluitantis* - *Nasturtietea officinalis*.

Atteintes recensées sur le site : la fermeture du milieu par les roselières basses de l'*Eleocharito palustris* - *Sagittarion sagittifoliae* avec lesquelles ces herbiers sont en mosaïque sur les sites est la menace active ou potentielle principale observée.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Roselières basses

ZNIEFF ÎdF

Surface Bois Saint-Martin : 625 m²

Surface Bois régional de Célie : 95 m²

CB : 53.14
EUNIS : C3.24

Correspondances phytosociologiques :

- *Eleocharito palustris* - *Sagittarion sagittifoliae*
H. Passarge 1964
- *Oenanthe aquatica* - *Rorippetum amphibiae*
Soó ex W. Lohmeyer 1950 : Bois Saint-Martin,
500 m² (CB : 53.146 ; EUNIS : C3.246)

Description générale : végétations herbacées vivaces et basses formant des peuplements assez ouverts. Ce sont des végétations pionnières des secteurs ensoleillés mais pouvant tolérer un léger ombrage. Sur les sites, elles colonisent quelques berges de mares et se développent sur un substrat toujours engorgé, souvent vaseux, plutôt neutre et riche en éléments nutritifs.

Cortège végétal indicateur : *Oenanthe aquatica*, *Rorippa amphibia*, *Alisma plantago-aquatica*, *Lycopus europaeus*, *Mentha aquatica*, *Phalaris arundinacea*...

Valeur écologique et patrimoniale : il s'agit de végétations spécialisées, participant à la mosaïque des végétations des plans d'eau et jouant un rôle fonctionnel dans la filtration et l'épuration des eaux. Elles sont cotées « En danger d'extinction » sur la liste rouge régionale des végétations d'Île-de-France.

État de conservation de l'habitat : les trois stations de ces végétations identifiées sur les deux sites (deux au Bois Saint-Martin et une au Bois régional de Célie), présentent un cortège floristique assez réduit. La typicité de cette végétation a donc été jugée globalement moyenne, au même titre que leur intégrité de structure, conduisant à un état de conservation globalement moyen.



© CBNBP-MNHN / J. DÉTRÉE

Tendances évolutives : en cas d'atterrissement important, des fourrés humides du *Salici cinereae* - *Rhamnion catharticae* ou des saulaies marécageuses du *Salicion cinereae* pourraient amorcer leur colonisation et fermer le milieu.

Atteintes recensées sur le site : la fermeture et l'eutrophisation du milieu sont les deux menaces potentielles qui pèsent sur ces végétations sur les deux sites.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très Fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Magnocariçaises à Laîche raide

ZNIEFF ÎdF

Surface Bois Saint-Martin : 625 m²

Surface Bois régional de Célie : 780 m²

CB : 53.2151
EUNIS : D5.2151

Correspondance phytosociologique :

- *Caricetum elatae* W. Koch 1926

Description générale : formation herbacée dense dominée par des Cyperacées en touradons (*Carex elata* sur les sites) souvent accompagnées par de grands héliophytes rhizomateux. Elle se développe en condition ensoleillée ou de demi-ombre. Souvent pionnière, elle colonise quelques mares sur les deux sites, sur des sols très riches en matière organique, hydromorphes, à inondation prolongée et le substrat y est légèrement acide.

Cortège végétal indicateur : *Carex elata*, *Mentha aquatica*, *Galium palustre*, *Scutellaria galericulata*, *Phragmites australis*...

Valeur écologique et patrimoniale : cette végétation est peu diversifiée mais spécialisée et joue un rôle fonctionnel et paysager important dans les systèmes marécageux, en participant notamment à l'autoépuration et à la rétention des eaux d'inondation. Elle est cotée « En danger d'extinction » sur la liste rouge régionale des végétations d'Île-de-France.

État de conservation de l'habitat : cette végétation présente un état de conservation globalement moyen sur les sites avec un cortège moyennement caractéristique et une amorce de colonisation par les ligneux assez fréquente.



Tendances évolutives : en cas d'atterrissement important, des fourrés humides du *Salici cinereae* - *Rhamnion catharticae* ou des saulaies marécageuses du *Salicion cinereae* pourraient s'installer et fermer le milieu.

Atteintes recensées sur le site : la fermeture du milieu est la principale menace identifiée pour cette végétation sur les sites.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Roselières hautes

Haute Valeur de Conservation (HVC)

Surface Bois Saint-Martin : 625 m²

Surface Bois régional de Célie : 6 500 m²

CB : 53.2
EUNIS : C3.2

Correspondances phytosociologiques :

- *Phragmition communis* W. Koch 1926
- *Phragmitetum communis* Savic 1926 : Bois Saint-Martin, 440 m² ; Bois régional de Célie, 1 300 m² (CB : 53.11 ; EUNIS : C3.2111)

Description générale : végétations herbacées hautes formant des peuplements plus ou moins denses. Le cortège floristique est dominé par de grands héliophytes. Ce sont des végétations des secteurs ensoleillés colonisant des eaux plus ou moins profondes, en bordure d'étang ou colonisant des mares. Ces roselières sont inondées la plupart du temps et peuvent subir une exondation passagère pendant l'été. Le sol est légèrement acide, à teneur en nutriments variable.

Cortège végétal indicateur : *Phragmites australis*, *Typha latifolia*, *Typha angustifolia*, *Schoenoplectus lacustris*, *Phalaris arundinacea*, *Lythrum salicaria*, *Iris pseudacorus*...

Valeur écologique et patrimoniale : ces végétations jouent un rôle écologique majeur en participant à l'autoépuration des eaux et à la fixation des berges. Ces végétations ne sont pas menacées à l'échelle régionale.

État de conservation de l'habitat : ces roselières présentent un état de conservation globalement moyen sur les sites avec un cortège plutôt caractéristique mais une intégrité de structure moyenne, due à la fermeture du milieu.



Tendances évolutives : en cas d'atterrissement important, des saulaies marécageuses du *Salicion cinereae* pourraient s'installer et fermer le milieu.

Atteintes recensées sur le site : la fermeture du milieu est la principale menace identifiée pour ces végétations sur les sites.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Chênaies acidiphiles sous climat ligérien

Haute Valeur de Conservation (HVC)

Surface Bois Saint-Martin : 615 130 m²

Surface Bois régional de Célie : 33 000 m²

CB : 41.54
EUNIS : G1.84

Correspondances phytosociologiques :

- *Quercion robori - pyrenaicae* (Braun-Blanq., P.Silva, Rozeira & Fontes 1956) Rivas Mart. 1975
- *Peucedano gallici - Quercetum roboris* (Allorge & Gaume 1931) Braun-Blanq. 1967 : Bois Saint-Martin, 42 300 m² ; Bois régional de Célie, 46 800 m²

Description générale : forêts peu élevées à hautes, souvent assez claires, avec une strate herbacée composée d'espèces acidiphiles. Elles s'installent sur des formations argilo-sableuses sur un sol sec à humide avec un engorgement plus ou moins temporaire en hiver mais s'asséchant fortement pendant la période estivale. Le substrat est acide et toujours pauvre en nutriments.

Cortège végétal indicateur : *Quercus petraea*, *Quercus robur*, *Sorbus torminalis*, *Betula pendula*, *Frangula alnus*, *Crataegus germanica*, *Peucedanum gallicum*, *Molinia caerulea*, *Pteridium aquilinum*, *Carex pilulifera*...

Valeur écologique et patrimoniale : ces forêts sont en limite d'aire de répartition en Île-de-France et présentent de ce fait un intérêt pour la région. Néanmoins, elles n'y sont pas menacées.

État de conservation de l'habitat : ces végétations présentent un état de conservation globalement moyen sur les sites avec un cortège floristique souvent en cours d'eutrophisation au sein de plusieurs parcelles, tout en présentant une structure relativement bonne.



Tendances évolutives : ces boisements constituent le climax des systèmes acides atlantiques.

Atteintes recensées sur le site : aucune menace particulière n'a été observée au sein de ces boisements. Signalons qu'une gestion trop intensive (coupes rases, tassement et décapage du sol par le passage d'engins mécaniques...) pourrait nuire à ces milieux.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

3.4.4. Fiches descriptives des végétations à enjeux spécifiquement identifiées au Bois Saint-Martin

Les végétations traitées dans les fiches qui suivent sont les suivantes :

➤ **Végétations APHN et déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France**

- Gazons amphibies d'annuelles méso-eutrophiles (*Stellario uliginosae* - *Scirpetum setacei*)
- Prairies mésophiles de fauche (*Arrhenatherion elatioris* hors *Colchico autumnalis* - *Arrhenatherenion elatioris*)
- Prairies mésohygrophiles de fauche (*Colchico autumnalis* - *Arrhenatherenion elatioris*)
- Pelouses vivaces sur sol acide et sec (*Galio saxatilis* - *Festucion filiformis*)
- Ourlets acidiphiles (*Conopodio majoris* - *Teucrion scorodoniae*)

➤ **Végétation déterminante pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France**

- Chênaies-frênaies fraîches (*Fraxino excelsioris* - *Quercion roboris*)

Gazons amphibies d'annuelles méso-eutrophiles

APHN et ZNIEFF ÎdF

Surface : 625 m²

CB : 22.323
EUNIS : C3.513
N2000 : 3150-4

Correspondance phytosociologique :

- *Stellario uliginosae - Scirpetum setacei* W. Koch
ex Libbert 1932

Description générale : formation herbacée annuelle, rase et ouverte. Le cortège floristique, peu diversifié, est constitué de petites dicotylédones des milieux frais. Il s'agit d'une végétation pionnière, fugace à développement variable suivant les années et le niveau d'inondation. Elle se développe dans des conditions de demi-ombre ou d'ombre, sur un sol moyennement riche en nutriments et un substrat légèrement acide. Au Bois Saint-Martin, cette végétation a été identifiée au sein d'un fossé en assec.

Cortège végétal indicateur : *Gnaphalium uliginosum*, *Juncus bufonius*, *Lythrum portula*, *Callitriche stagnalis*...

Valeur écologique et patrimoniale : cette végétation participe à la mosaïque et à la dynamique des systèmes aquatiques d'eau douce forestiers. Elle est menacée et classée « En danger critique d'extinction » sur la liste rouge régionale des végétations d'Île-de-France.

État de conservation de l'habitat : ces gazons présentent un état de conservation mauvais sur le site, leur composition floristique n'est pas typique et leur intégrité de structure est moyenne.



Tendances évolutives : cette végétation colonise les zones dénudées et exondées. Par assèchement progressif, elle évolue vers des prairies humides des *Molinio caeruleae - Juncetea acutiflori* ou des *Agrostietea stoloniferae*. Elle peut également disparaître ou dériver vers des végétations annuelles des *Bidentetea tripartitae* par eutrophisation et enrichissement en azote du milieu.

Atteintes recensées sur le site : la fermeture du milieu est une menace potentielle qui pèse sur cette végétation au Bois Saint-Martin.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Prairies mésophiles de fauche

APHN et ZNIEFF ÎdF

Surface : 62 480 m²

CB : 38.22
EUNIS : E2.22
N2000 : 6510

Correspondance phytosociologique :

- *Arrhenatherion elatioris* Braun-Blanq. ex Braun-Blanq., Roussine et Nègre 1952

Description générale : cette végétation est dominée par des espèces de vivaces et généralement composées de deux strates herbacées. Le sol est en général profond, plus ou moins filtrant, sec à moyennement sec et légèrement neutre sur le Bois Saint-Martin.

Cortège végétal indicateur : *Arrhenatherum elatius*, *Bromus hordeaceus*, *Trifolium pratense*, *Centaurea gr. jacea*, *Rumex acetosa*, *Galium album*, *Galium verum*, *Leucanthemum ircutianum*, *Lathyrus pratensis*

Valeur écologique et patrimoniale : cette végétation est typique des systèmes prairiaux bocagers à fort intérêt paysager. Elle constitue un corridor écologique jouant un rôle majeur dans la dispersion de nombreuses espèces. En Île-de-France, elle est menacée et classée « En danger d'extinction » sur la liste rouge régionale des végétations.

État de conservation de l'habitat : ces prairies présentent globalement un état de conservation moyen sur le site avec un cortège floristique appauvri et une intégrité de structure dégradée par la plantation de ligneux.



Tendances évolutives : ces milieux ouverts sont maintenus par l'action de l'homme. Suite à leur abandon, ils évoluent vers des ourlets préforestiers, puis des fourrés mésophiles et enfin vers des boisements mésophiles.

Atteintes recensées sur le site : la présence de ligneux plantés au sein de ces prairies et la fermeture du milieu sont les principales menaces observées sur cette végétation au Bois Saint-Martin.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Prairies mésohygrophiles de fauche

APHN et ZNIEFF ÎdF

Surface : 175 740 m²

CB : 38.22
EUNIS : E2.22
N2000 : 6510

Correspondances phytosociologiques :

- *Colchico autumnalis* - *Arrhenatherenion elatioris* B. Foucault 1989
- *Hordeo secalini* - *Arrhenatheretum elatioris* Frileux, B. Foucault et Roy 1989 : 19 900 m² (N2000 : 6510-4)

Description générale : ces végétations sont dominées par des espèces de vivaces et généralement composées de deux strates herbacées. Le sol est en général profond, plus ou moins filtrant, moyennement humide, moyennement riche en nutriments et légèrement neutre à légèrement basique sur le Bois Saint-Martin.

Cortège végétal indicateur : *Arrhenatherum elatius*, *Colchicum autumnale*, *Hordeum secalinum*, *Alopecurus pratensis*, *Carex hirta*, *Galium verum*, *Centaurea gr. jacea*, *Schedonorus arundinaceus*, *Pulicaria dysenterica*, *Lotus pedunculatus*...

Valeur écologique et patrimoniale : ces végétations sont typiques des systèmes prairiaux bocagers à fort intérêt paysager. Elles constituent un corridor écologique jouant un rôle majeur dans la dispersion de nombreuses espèces. Le réseau de prairies présent au sud-ouest du Bois Saint-Martin est remarquable pour la petite couronne francilienne. En Île-de-France, elles sont menacées et classées « En danger d'extinction » sur la liste rouge régionale des végétations.

État de conservation de l'habitat : ces milieux ouverts présentent globalement un état de conservation moyen à bon sur le site. Les prairies les plus au sud présentent un cortège floristique appauvri et très graminéen tout en ayant une intégrité de structure globalement bonne.



Au contraire, les prairies du nord sont caractéristiques de ces groupements, avec un cortège typique et une bonne intégrité de structure.

Tendances évolutives : ces végétations sont maintenues par l'action de l'homme. Suite à leur abandon, elles évoluent vers des ourlets préforestiers, puis des fourrés mésophiles à mésohygrophiles et enfin vers des boisements mésophiles à frais.

Atteintes recensées sur le site : l'eutrophisation de ces milieux ouverts et l'intensification des pratiques de gestion sont les menaces potentielles qui pèsent sur eux.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Pelouses vivaces sur sol acide et sec

APHN et ZNIEFF ÎdF

Surface : 1 745 m²

CB : 35.1
EUNIS : E1.7
N2000 : 6230

Correspondance phytosociologique :

- *Galio saxatilis* - *Festucion filiformis* B. Foucault 1994

Description générale : formation herbacée plus ou moins rase, dense et continue. Le cortège floristique est souvent diversifié et composé d'espèces acidiphiles où dominant des graminées vivaces à feuilles fines. Le sol est sec et le substrat est acide, pauvre en nutriments mais riche en matière organique.

Cortège végétal indicateur : *Danthonia decumbens*, *Agrostis capillaris*, *Luzula multiflora*, *Festuca gr. rubra*, *Avenella flexuosa*, *Potentilla erecta*, *Veronica officinalis*...

Valeur écologique et patrimoniale : il s'agit d'une végétation spécialisée relictuelle, témoin de pratiques agro-pastorales traditionnelles extensives. C'est un micromilieu participant à la mosaïque des systèmes prairiaux et forestiers du site. A l'échelle régionale, cette végétation est menacée et cotée « En danger critique d'extinction » sur la liste rouge régionale des végétations.

État de conservation de l'habitat : cette végétation présente globalement un état de conservation moyen sur le site. La structure est jugée globalement bonne mais le cortège est appauvri, parfois très graminéen.



Tendances évolutives : ces pelouses s'inscrivent dans la dynamique des forêts acidiphiles. En l'absence de gestion (fauche voire pâturage), elles évoluent vers des ourlets acidiphiles des *Melampyro pratensis* - *Holcetea mollis* voire vers des landes sèches de l'*Ulicenion minoris* puis vers des fourrés acidiphiles.

Atteintes recensées sur le site : la fermeture du milieu est la principale menace observée pour ces pelouses.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Ourlets acidiphiles

APHN et ZNIEFF ÎdF

Surface : 625 m²

CB : 34.4
EUNIS : E5.22

Correspondance phytosociologique :

- ***Conopodium majoris* - *Teucrium scorodoniae***
Julve ex Boulet et Rameau in Bardat, Bioret, Botineau, Boulet, Delpech, Géhu, Haury, Lacoste, Rameau, J.M. Royer, Roux et Touffet 2004

Description générale : formation herbacée basse et plus ou moins dense. Le cortège floristique présente un mélange d'espèces de pelouses, de prairies et d'ourlets. Les espèces graminoides sont généralement dominantes. Elle se développe en contexte moyennement ombragé, le substrat est assez pauvre en nutriments et en matière organique, acide, assez sec à légèrement frais.

Cortège végétal indicateur : *Hypericum pulchrum*, *Holcus mollis*, *Veronica officinalis*, *Peucedanum gallicum*, *Danthonia decumbens*, *Agrostis capillaris*, *Potentilla erecta*...

Valeur écologique et patrimoniale : il s'agit d'une végétation spécialisée originale, caractéristique des lisières bien préservées. Elle participe à la mosaïque et à la dynamique des systèmes forestiers et joue un rôle important dans les continuités écologiques.

État de conservation de l'habitat : la seule station identifiée au sein d'un layon du Bois Saint-Martin présente un état de conservation moyen, le cortège floristique n'est pas typique, peu diversifié, et la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) amorce la fermeture de cet ourlet.



Tendances évolutives : en l'absence de gestion, ces ourlets évoluent vers des fourrés acidiphiles avant le retour à la forêt dont ils constituent la lisière.

Atteintes recensées sur le site : la fermeture du milieu est la principale menace observée pour ces ourlets.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Chênaies-frênaies fraîches

ZNIEFF ÎdF

Surface : 77 000 m²

CB : 41.2
EUNIS : G1.A1

Correspondance phytosociologique :

- *Fraxino excelsioris - Quercion roboris* H. Passarge 1968

Description générale : ces boisements sont souvent traités en taillis sous futaie, se développent probablement au niveau d'une faible dépression au niveau du site, avec une bonne réserve en eau, légèrement hydromorphe mais jamais inondable. Le substrat est plutôt neutre, assez riche en nutriments et en matière organique.

Cortège végétal indicateur : *Quercus robur*, *Fraxinus excelsior*, *Ribes rubrum*, *Circaea lutetiana*, *Deschampsia cespitosa*, *Stachys sylvatica*...

Valeur écologique et patrimoniale : ces boisements participent à la mosaïque forestière sur le site. Suivant la richesse en espèces nitrophile de ce milieu, il peut servir d'indicateur de la rudéralisation des boisements voire de l'eutrophisation des nappes. Ces boisements ne sont pas menacés dans la région.

État de conservation de l'habitat : l'état de conservation est jugé moyen sur le site. Bien que le cortège de base soit suffisant pour identifier cette alliance syntaxonomique, plusieurs espèces nitrophiles s'y développent. L'intégrité de sa structure a également été jugée moyenne.



Tendances évolutives : ces boisements constituent le climax édaphique des sols à très bonne réserve hydrique.

Atteintes recensées sur le site : l'eutrophisation du milieu est la principale menace identifiée pour ces boisements au Bois Saint-Martin.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

3.4.5. Fiches descriptives des végétations à enjeux spécifiquement identifiées au Bois régional de Célie

Les végétations traitées dans les fiches qui suivent sont les suivantes :

- **Végétation APHN et déterminante pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France**
 - Herbiers à Characées (*Charion fragilis*)

- **Végétation déterminante pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France**
 - Herbiers enracinés à feuilles flottantes des eaux calmes mésotrophes (*Nymphaeion albae*)

Herbiers à Characées

APHN et ZNIEFF ÎdF

Surface : 125 m²

CB : 22.441
EUNIS : C1.25
N2000 : 3140

Correspondance phytosociologique :

- *Charion fragilis* F. Sauer ex Damska 1961

Description générale : herbiers pionniers aquatiques immergés, pauci- à monospécifiques dominés ou exclusivement constitués d'algues vertes de la famille des Characées. Cette végétation apprécie les eaux douces ensoleillées, claires, peu acides, moyennement chargées en nutriments, non ou très peu polluées.

Cortège végétal indicateur : *Chara globularis*

Valeur écologique et patrimoniale : il s'agit d'une végétation généralement indicatrice de la bonne qualité physico-chimique des eaux, participant à la mosaïque et à la dynamique de colonisation des plans d'eau. Cette végétation est encore mal renseignée à l'échelle régionale pour connaître son statut de menace.

État de conservation de l'habitat : la seule station identifiée au Bois régional de Célie présente un état de conservation moyen, le cortège floristique est plutôt bon mais l'intégrité de structure moyenne. Les végétations en mosaïque peuvent potentiellement être une cause de réduction surfacique de cette végétation.



Tendances évolutives : cette végétation étant pionnière et supportant peu la concurrence, elle évolue naturellement vers des herbiers des eaux stagnantes des *Potametea pectinati*. Elle peut également disparaître ou évoluer vers ces herbiers en cas de pollution ou d'eutrophisation du milieu.

Atteintes recensées sur le site : la fermeture du milieu est la principale menace observée pour cette végétation.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

Herbiers enracinés à feuilles flottantes des eaux calmes mésotrophes

ZNIEFF ÎdF

Surface : 125 m²

CB : 22.431
EUNIS : C1.241
N2000 : 3150 (sous conditions)

Correspondance phytosociologique :

- *Nymphaeion albae* Oberd. 1957

Description générale : herbiers aquatiques enracinés vivaces ou annuels, à recouvrement variable. Le cortège végétal est paucispécifique, mono- ou bistratifié avec une strate immergée toujours présente et représentant l'essentiel de la biomasse. C'est une végétation de plein soleil acceptant une part d'ombrage, se développant au sein de deux mares du site. Les eaux dans lesquelles elle se développe sont douces et stagnantes, légèrement acides, moyennement riches en nutriments, sur substrat organique plus ou moins vaseux.

Cortège végétal indicateur : *Potamogeton natans*

Valeur écologique et patrimoniale : il s'agit d'une végétation spécialisée participant à la mosaïque des végétations des plans d'eau. Elle participe à l'épuration des eaux et sert d'indicateur de la qualité de celle-ci en fonction du cortège floristique en place. Cette végétation n'est pas menacée en Île-de-France.

État de conservation de l'habitat : les deux stations identifiées sur le site ne sont constituées que de *Potamogeton natans* et se trouvent en mosaïque avec d'autres groupements aquatiques et humides qui ont tendance à s'étaler, ne laissant que peu de place à l'expression de ces herbiers. L'état de conservation de cette végétation a donc été jugé moyen.



Tendances évolutives : il s'agit d'une végétation sub-pionnière ou paraclimacique de colonisation des plans d'eau. L'atterrissement de ces derniers peut conduire à la disparition de ce groupement au profit de cariçaies ou de roselières des *Phragmiti australis - Magnocaricetea elatae* puis à des saulaies marécageuses du *Salicion cinerea*.

Atteintes recensées sur le site : la fermeture du milieu est la principale menace observée pour cette végétation.

Synthèse :

Typicité	Mauvaise	Moyenne	Bonne
État de conservation	Mauvais	Moyen	Bon
Intérêt patrimonial	Modéré	Fort	Très fort
Représentativité	Mauvaise	Moyenne	Bonne

3.5. Taxons à enjeux

3.5.1. Taxons patrimoniaux

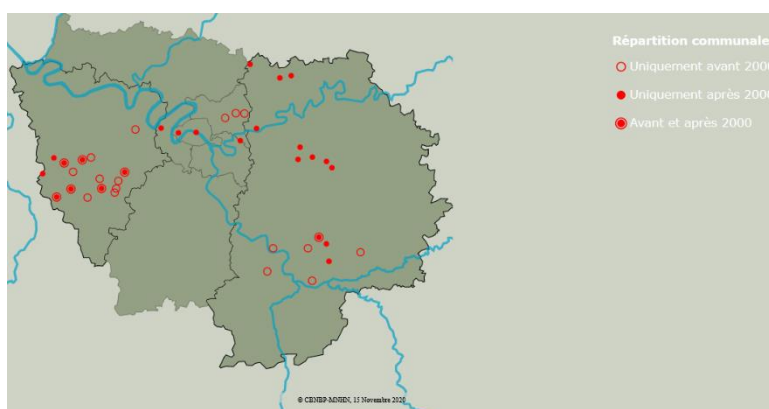
Au cours des prospections effectuées, 320 taxons ont été inventoriés par l'intermédiaire des relevés phytosociologiques et floristiques avec 223 taxons pour le Bois Saint-Martin et 261 pour le Bois régional de Célie. La liste des taxons observés est présentée en annexe 5. Les informations qui leurs sont associées sont issues du *Catalogue de la flore d'Île-de-France* (CBNBP, 2020b), du *Catalogue des bryophytes d'Île-de-France* (Filoche et al., 2016b) et de la *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France* (Wegnez, 2018). Parmi ces taxons, dix répondent aux critères de patrimonialité établis dans le cadre de cette étude. Les cartes présentées en annexe 6 localisent les taxons patrimoniaux observés respectivement sur le Bois Saint-Martin et sur celui de Célie. Les taxons concernés par les paragraphes qui suivent sont présentés dans le tableau 5 :

Nom latin	Nom français	Saint-Martin	Célie
<i>Carex elongata</i>	Laïche allongée	X	.
<i>Lobelia urens</i>	Lobélie brûlante	X	.
<i>Lysimachia minima</i>	Centenille naine	X	.
<i>Carex disticha</i>	Laïche distique	.	X
<i>Carex panicea</i>	Laïche millet	X	.
<i>Hordeum secalinum</i>	Orge faux-seigle	X	.
<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France	X	X
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses	.	X
<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>affinis</i>	Dryoptéris écailleux	.	X
<i>Spirodela polyrhiza</i>	Spirodèle à plusieurs racines	X	X

Tableau 5 : taxons patrimoniaux identifiés au sein du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie

✓ Laïche allongée (*Carex elongata* L., 1753)

Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF	Liste rouge ÎdF	HVC	Site d'observation
Oui	Oui	RR	VU	Non	Bois Saint-Martin

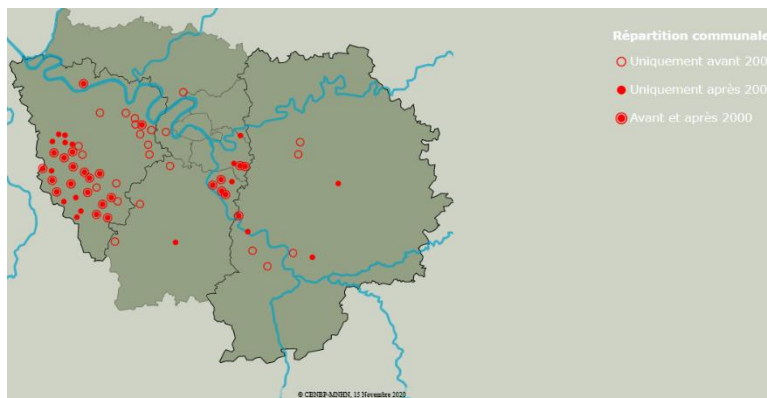


Cette laïche très cespiteuse forme souvent des touradons, se développe dans des conditions de demi-ombre sur des substrats acides saturés. Elle affectionne principalement les aulnaies marécageuses (*Alnion glutinosae*) mais peut également s'observer au sein de saulaies marécageuses (*Salicion cinereae*), comme c'est le cas au Bois Saint-

Martin. Les principaux bastions actuels en Île-de-France sont les massifs forestiers de Rambouillet et d'Armainvilliers. L'espèce est bien connue du Bois Saint-Martin (CBNBP, 2020c) et une dizaine d'individus a été observée au sein d'une mare au nord-est du site.

✓ **Lobélie brûlante (*Lobelia urens* L., 1753)**

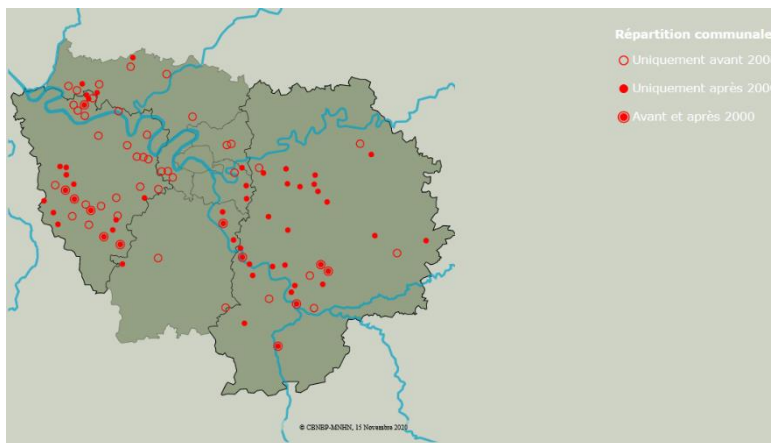
Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF	Liste rouge ÎdF	HVC	Site d'observation
Oui	Oui	RR	LC	Non	Bois Saint-Martin



Il s'agit d'une espèce de plein soleil ou de demi-ombre recherchant des sols légèrement humides sur des substrats souvent argilo-sableux, en contexte acide. En Île-de-France, elle affectionne principalement les prairies humides maigres du *Juncion acutiflori* et on la retrouve essentiellement au sein du massif forestier de Rambouillet et des forêts proches de la Seine (Notre-Dame, Grosbois, Sénart, Rougeau...). Au Bois Saint-Martin, elle a été observée au sein d'une prairie humide maigre en cours de fermeture. Un seul individu y a été trouvé au cours de cette étude et l'espèce est connue du site depuis plusieurs années (CBNBP, 2020c).

✓ **Centenille naine (*Lysimachia minima* (L.) U.Manns & Anderb., 2009)**

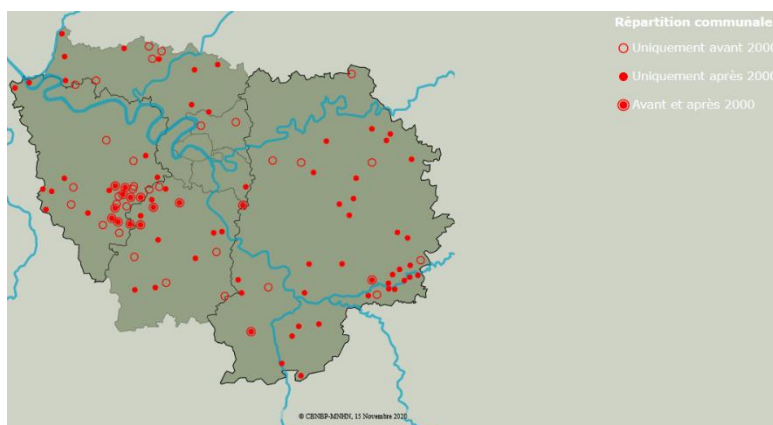
Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF	Liste rouge ÎdF	HVC	Site d'observation
Non	Oui	RR	VU	Non	Bois Saint-Martin



Espèce annuelle de petite taille, elle affectionne les milieux légèrement à moyennement humides des sols sableux acides et pauvres en nutriments. Elle s'observe principalement au sein des gazons annuels pionniers des sols temporairement inondables du *Cicendion filiformis* ou du *Radiolion linoidis*, en conditions de plein soleil ou de demi-ombre. Quelques pieds épars ont été observés au sein des layons forestiers du Bois Saint-Martin. Cette espèce à éclipse, de petite taille, peut facilement passer inaperçue et est très sensible à la fermeture du milieu. Elle s'observe actuellement au sein du massif de Rambouillet, en forêt de Ferrières et d'Armainvilliers ainsi que dans les massifs forestiers proches de la Seine (Notre-Dame, Grosbois, Sénart, Rougeau...). La Centenille naine a déjà fait l'objet d'observations sur ce site (CBNBP, 2020c).

✓ **Laïche distique (*Carex disticha* Huds., 1762)**

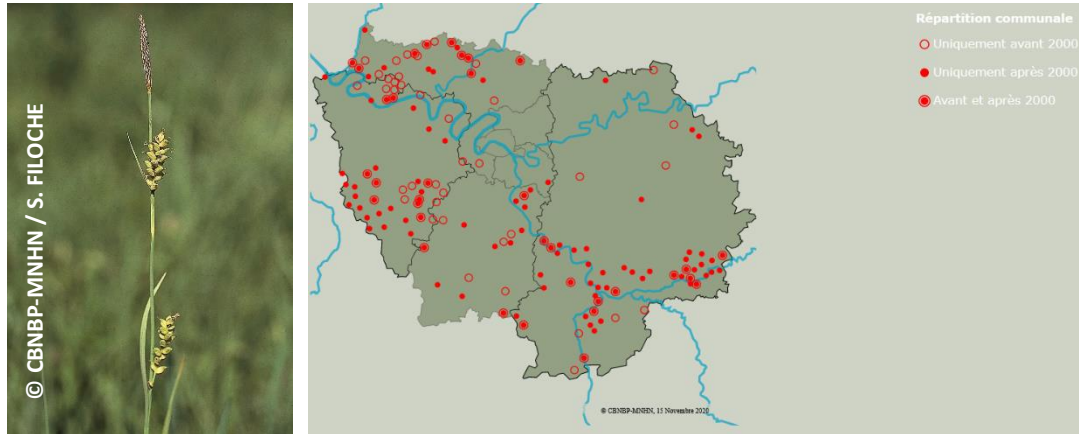
Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF	Liste rouge ÎdF	HVC	Site d'observation
Non	Oui	R	NT	Non	Bois régional de Célie



Espèce géophyte rhizomateuse, elle se développe sur des substrats légèrement neutres et humides, principalement au sein des magnocariçaias du *Magnocaricion elatae* et des prairies longuement à courtement inondables de *Oenanthion fistulosae* et du *Bromion racemosi*. Elle est actuellement assez dispersée en Île-de-France avec une concentration un peu plus importante d'observations dans le Hurepoix et en Bassée. Une petite station de moins de dix individus a été observée sur les berges de l'étang du Bois régional de Célie au sein d'une roselière du *Phragmition communis*. Elle ne semble pas avoir été citée précédemment du site (CBNBP, 2020c).

✓ **Laïche millet (*Carex panicea* L., 1753)**

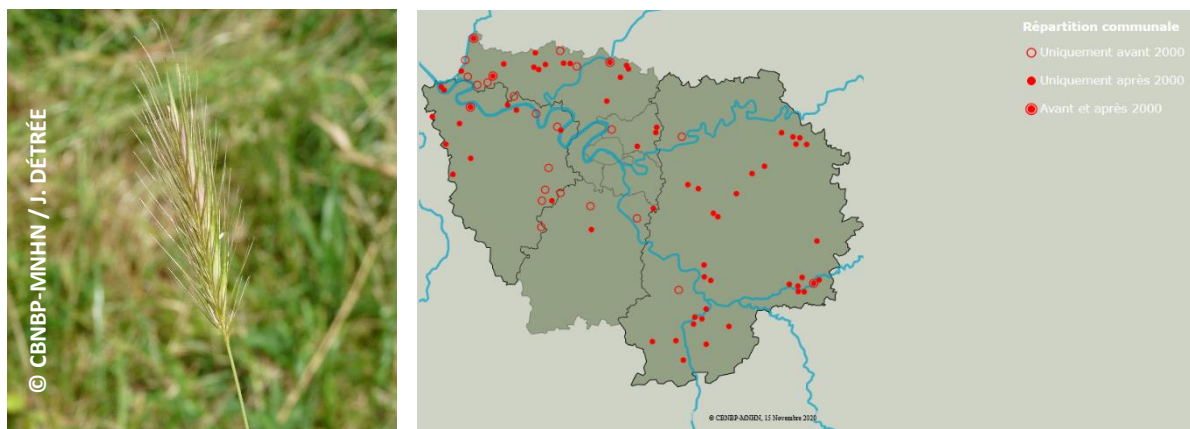
Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF	Liste rouge ÎdF	HVC	Site d'observation
Non	Oui	R	LC	Non	Bois Saint-Martin



Laïche stolonifère appréciant des substrats légèrement neutres et humides, oligomésotrophiles des bas-marais alcalins de l'*Hydrocotylo vulgaris-Schoenion nigricantis*, des prairies humides maigres sur sol acide du *Juncion acutiflori*, des landes atlantiques humides de l'*Ulici minoris - Ericenion ciliaris*... Les données contemporaines sont essentiellement localisées dans le sud de la région, en particulier au sein du massif de Rambouillet et de la Bassée. Ailleurs, l'espèce est plus dispersée. Une petite station d'une dizaine d'individus a été trouvée au sein d'un layon forestier du *Juncion acutiflori*. Cette espèce n'a pas été citée au préalable sur le site et son observation constitue la première observation de l'espèce en Seine-Saint-Denis.

✓ **Orge faux-seigle (*Hordeum secalinum* Schreb., 1771)**

Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF	Liste rouge ÎdF	HVC	Site d'observation
Non	Oui	R	LC	Non	Bois Saint-Martin

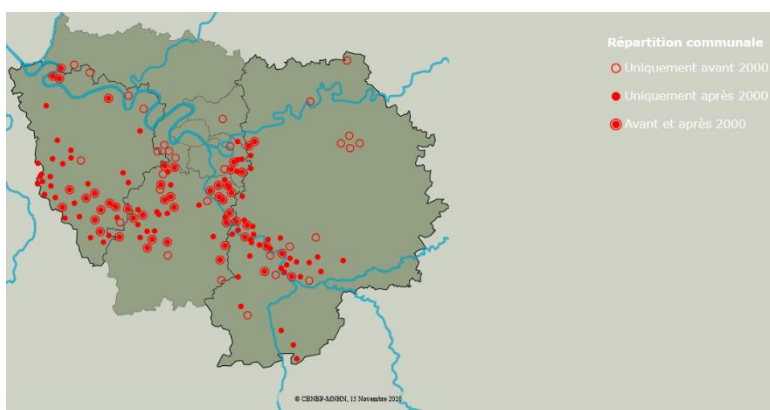


Cette graminée des substrats humides et moyennement riches en nutriments s'observe le long des vallées alluviales, au sein des prairies courtement inondables du *Bromion racemosi* mais aussi des prairies mésohygrophiles de fauche du *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris*. Elle est actuellement bien

représentée en Seine-et-Marne et, dans une moindre mesure dans le Val-d'Oise. Au Bois Saint-Martin, une station de l'espèce a été observée (entre 11 et 100 individus) au sein d'une prairie mésohygrophile de l'*Hordeo secalini* - *Arrhenatheretum elatioris*. Elle n'était pas connue du site auparavant et il s'agit du cinquième site d'observation de l'espèce en Seine-Saint-Denis après celles de Saint-Denis (1846), Vaujours (2004), Coubron (2011) et Rosny-sous-Bois (2019) (CBNBP, 2020C).

✓ **Peucedan de France (*Peucedanum gallicum* Latourr., 1785)**

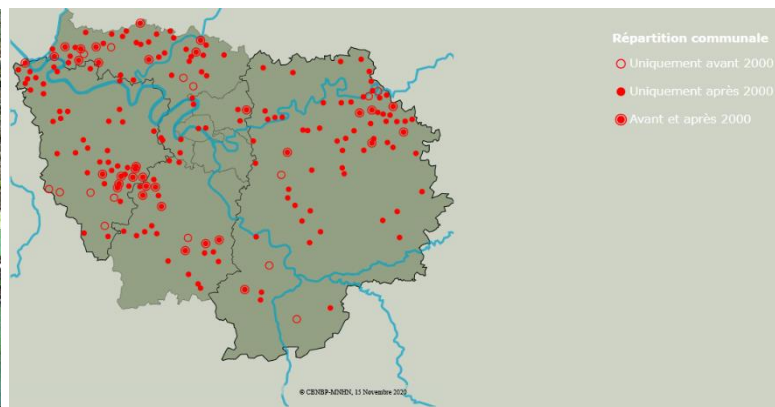
Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF	Liste rouge ÎdF	HVC	Sites d'observation
Non	Oui	R	LC	Non	Bois Saint-Martin et de Célie



Cette espèce vivace de demi-ombre affectionne les substrats acides et pauvres en éléments nutritifs. Elle se développe ainsi au sein des prairies humides maigres sur sol acide du *Juncion acutiflori*, des ourlets acidiphiles atlantiques du *Conopodio majoris* - *Teucrion scorodoniae* et des chênaies acidiphiles du *Quercion robur-pyrenaicae*. Ce peucedan se trouve en limite d'aire septentrionale en Île-de-France, et s'observe actuellement au sein des grands massifs forestiers acides de la région comme celui de Rambouillet, ceux du Hurepoix et les forêts proches de la Seine (Notre-Dame, Grosbois, Sénart, Rougeau...). Sur les sites, l'espèce est connue depuis plusieurs années (CBNBP, 2020c) et a été observée au sein des trois végétations citées ci-dessus, de façon ponctuelle mais régulière, sans former de stations importantes.

✓ Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum* (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913)

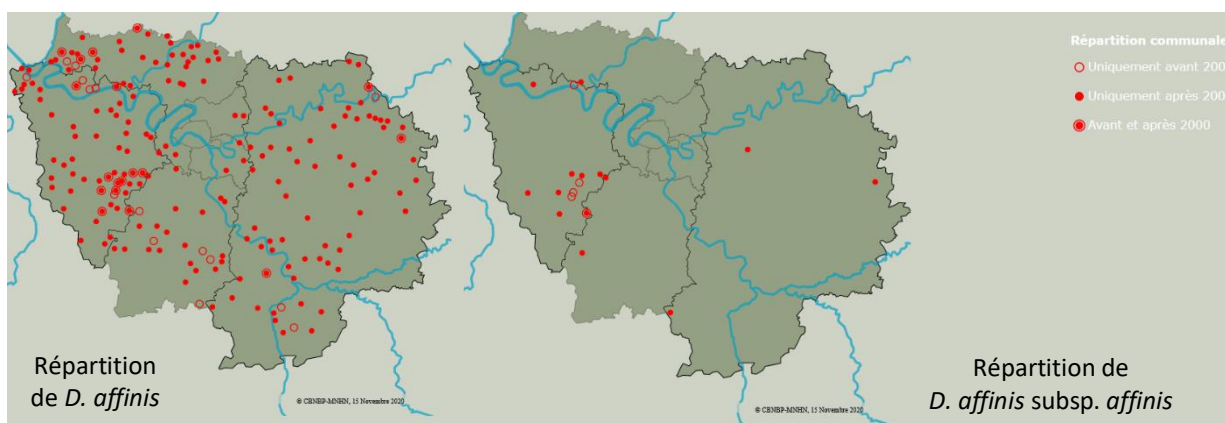
Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF	Liste rouge ÎdF	HVC	Site d'observation
Non	Oui	AR	LC	Non	Bois régional de Célie



Cette fougère des milieux ombragés et mésophiles se développe sur des substrats légèrement neutres en mésoclimat frais et humide. On la retrouve donc principalement au sein des frênaies de ravins et de pentes fraîches du *Dryopterido affinis* - *Fraxinion excelsioris*. En Île-de-France, elle est actuellement présente dans de nombreux secteurs. Deux pieds ont été observés au sein du Bois régional de Célie, un premier en bordure de fossé en lisière d'une hêtraie-chênaie mésophile du *Carpino betuli* - *Fagion sylvaticae* et un second au sein d'une aulnaie-frênaie de l'*Alnenion glutinoso-incanae*. L'espèce est déjà connue du site (CBNBP, 2020c).

✓ Dryoptéris écailleux (*Dryopteris affinis* subsp. *affinis* (Lowe) Fraser-Jenk., 1979)

Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF	Liste rouge ÎdF	HVC	Site d'observation
Non	Non	RRR ?	LC	Oui	Bois régional de Célie

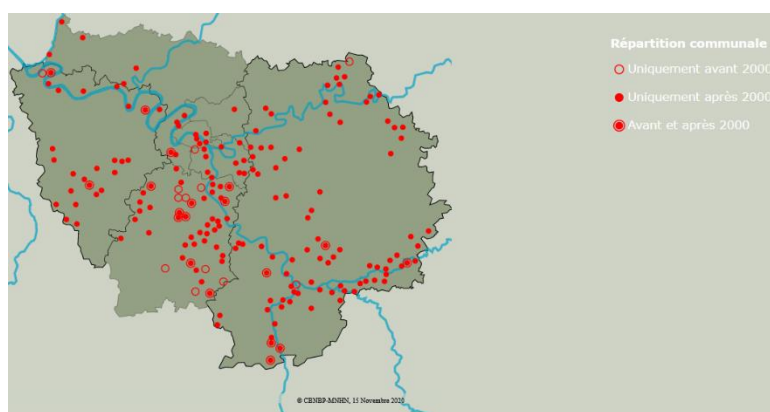
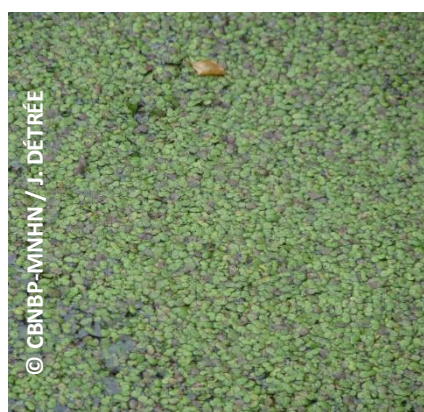




Taxon des milieux ombragés qui se développe sur des substrats frais à humides, légèrement neutres, profonds et préférentiellement en situation d'hygrométrie élevée. On rencontre principalement cette fougère au sein des frênaies de ravins et de pentes fraîches du *Dryopterido affinis* - *Fraxinion excelsioris*. En Île-de-France, l'espèce est bien représentée sur le territoire, la sous-espèce est actuellement extrêmement localisée. Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que lors de l'observation de l'espèce, l'observateur ne descend pas forcément à la sous-espèce lors de sa détermination. La sous-espèce est connue des deux sites étudiés mais elle a spécifiquement été recherchée au Bois régional de Célie dans le cadre de cette étude du fait de son statut local HVC. Au moins six pieds ont été observés au sein de l'aulnaie-frênaie de l'*Alnenion glutinoso-incanae* au sud du site et quatre pieds supplémentaires ont été observés à proximité d'une mare au sein d'une hêtraie-chênaie du *Carpino betuli* - *Fagion sylvaticae* plus au nord.

✓ Spirodèle à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid., 1839)

Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF	Liste rouge ÎdF	HVC	Sites d'observation
Non	Non	AR	LC	Oui	Bois Saint-Martin et de Célie



Espèce hydrophyte flottante, elle se développe sur des eaux stagnantes ou à écoulement très lent, moyennement riches à riches en nutriments, notamment en nitrates et phosphate. Elle recherche des stations plutôt éclairées. On l'observe ainsi au sein des herbiers annuels libres des eaux calmes des *Lemnetea minoris*. En Île-de-France, on la retrouve de nos jours en vallée de Seine amont, en vallées de la Marne, du Loing et de l'Essonne et dans divers massifs forestiers. Cette lentille a été observée sur les deux sites principalement au sein des mares

forestières et de lisières, de façon régulière au Bois régional de Célie et plus sporadiquement au Bois Saint-Martin. Sur ces sites, elle peut occuper des surfaces importantes, pouvant parfois recouvrir la totalité d'une mare.

3.5.2. Espèces exotiques envahissantes

Ces espèces (Tableau 6) n'ont pas fait l'objet de recherches ciblées sur les sites. Celles présentées dans ce paragraphe sont le résultat d'observations réalisées au cours des relevés phytosociologiques et/ou floristiques effectués. Huit espèces sont ainsi inscrites à la liste des plantes exotiques envahissantes de la région Île-de-France (Wegnez, 2018) et sont localisées sur les cartes des taxons à enjeux présentées en annexe 6 :

- **7 espèces envahissantes avérées et largement implantées dans la région** : compte tenu de leur écologie, certaines d'entre elles pourraient bénéficier d'une lutte dirigée si cela s'avérait nécessaire, comme l'Ailante glanduleux et le Robinier faux-acacia, qui pourraient coloniser les milieux ouverts ou les berges des zones humides. Tout nouveau foyer de colonisation mérite ainsi d'être maîtrisé. Une surveillance de ces taxons est donc indispensable. Des actions ciblées pour limiter la progression de ces espèces peuvent ainsi être envisagées. Des travaux de cerclage de l'écorce de l'Ailante glanduleux et du Robinier faux-acacia peuvent être engagés et des campagnes d'arrachage du Sainfoin d'Espagne, de la Vigne-vierge commune et du Solidage géant peuvent être mises en place. Une coupe et un bâchage des pieds de Renouée du Japon et un ratissage des stations de Lentille d'eau minuscule les plus importantes peuvent être entrepris. Tous les produits de coupe et de fauche doivent être exportés et traités à l'extérieur des sites, au sein d'entreprises spécialisées.
- **1 espèce dont le caractère envahissant n'est pas encore avéré en Île-de-France** : un travail de retrait des individus de Laurier-cerise par dessouchage peut être mis en place avec export des individus hors sites pour un traitement au sein d'entreprises spécialisées. Cette opération peut également être accompagnée par un travail de communication auprès des riverains des sites à ce sujet. Il est effectivement fort probable que l'installation de cette espèce soit due au dépôt sauvage des produits de taille des haies au sein des sites, permettant aux fruits de libérer leurs graines et le développement d'individus. La dissémination des semences par les oiseaux pourrait être un facteur secondaire de cette dispersion et de cette installation.

Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté ÎdF	Cotation EEE ÎdF	Saint-Martin	Célie
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	Eurynaturalisé	AC	Avérée implantée	.	X
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Sainfoin d'Espagne	Eurynaturalisé	AC	Avérée implantée	.	X
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	Eurynaturalisé	AR	Avérée implantée	X	X
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Eurynaturalisé	AC	Avérée implantée	.	X
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Eurynaturalisé	CC	Avérée implantée	.	X
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux- acacia	Eurynaturalisé	CCC	Avérée implantée	X	X
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant	Eurynaturalisé	AC	Avérée implantée	.	X

Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise	Eurynaturalisé	AC	Potentielle implantée	.	X
---------------------------------	----------------	----------------	----	--------------------------	---	---

Tableau 6 : espèces exotiques envahissantes issues des relevés réalisés sur les sites

3.6. Bioévaluation des sites

Une bioévaluation est proposée pour chacun des sites portant sur les végétations à enjeux dégagées d'une part, la flore patrimoniale identifiée d'autre part et une synthèse des secteurs à enjeux, superposant les résultats issus de l'analyse portant sur les végétations et sur la flore.

3.6.1. Bioévaluation du Bois Saint-Martin

Un état de conservation a été estimé à dire d'expert sur le site, basé sur la typicité du cortège floristique caractérisant une végétation donnée et sur l'intégrité de sa structure par rapport au type décrit dans la littérature (Catteau *et al.*, 2010 ; Ferrez *et al.*, 2011 ; Azuelos *et al.*, 2013 ; Fernez *et al.* 2015...). De façon générale, l'état de conservation des végétations du site a été jugé moyen. Ceci s'explique de façon générale par une diversité floristique réduite (cas des herbiers aquatiques), par la présence de végétations qui s'expriment difficilement faute de gestion, par les menaces de fermeture d'une grande part des milieux ouverts, exception faite des prairies mésohygrophiles régulièrement fauchées, par l'impact du dépôt sauvage d'ordures au sein des boisements les plus proches des zones d'habitations, par l'héritage de gestion ou d'utilisation du site (travaux sylvicoles, plantations ponctuelles de résineux dans certaines parcelles boisées, présence localement d'espèces exotiques envahissantes...).

➤ Végétations à enjeux

Les végétations à enjeux identifiées au sein du Bois Saint-Martin représentent environ 106 hectares soit environ 35 % de la surface totale des végétations. La figure 6 rend compte de la répartition surfacique des végétations à enjeux par grand type de milieu au sein du Bois Saint-Martin. Les systèmes arbustifs et forestiers occupent la plus grande surface de la totalité des végétations à enjeux, à l'image de l'occupation de ces systèmes à l'échelle du site. Ils représentent ainsi plus de 70 % des végétations à enjeux du Bois Saint-Martin. Les végétations des formations herbacées, mésophiles à hygrophiles, représentent quant à elles plus de 25 % des végétations à enjeux. Les végétations aquatiques, des roselières et cariçaies et des ourlets représentent respectivement environ 0,02 ha ; 0,3 ha et 1,2 ha soit environ 1,5 ha pour ces trois grands types de milieux.

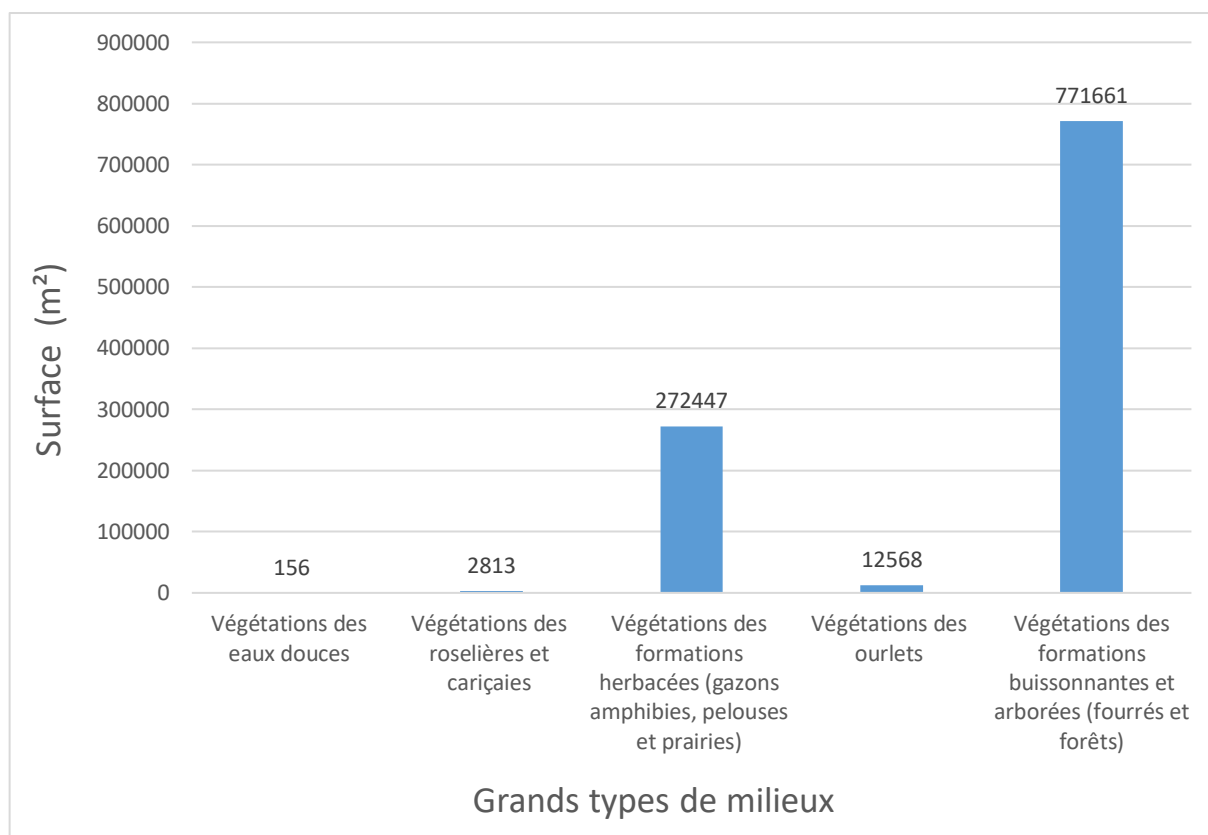


Figure 6 : répartition surfacique des végétations à enjeux par grand type de milieu au Bois Saint-Martin

La répartition des végétations par critère présentée sur le graphique (Figure 7) montre une large prépondérance surfacique des végétations HVC. Ce résultat s'explique par le fait que les chênaies acidiphiles du *Quercion robur-pyrenaicae* répondent à ce critère de patrimonialité et occupent environ 65 hectares du site soit la quasi-totalité de la surface totale des végétations concernées par cette catégorie. Les végétations APHN et ZNIEFF occupent environ 30 hectares de la surface totale des végétations à enjeux sur le site et sont constituées de 80 % de végétations des systèmes aquatiques à humides. Les végétations déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France représentent environ 8 hectares de la totalité des végétations à enjeux et concernent également des végétations des systèmes aquatiques et humides. Les chênaies-frênaies fraîches du *Fraxino excelsioris - Quercion roboris* occupent la surface la plus importante (plus de 7 hectares). Le reste est constitué par des végétations ponctuelles de mares (herbiers aquatiques, cariçaias et roselières basses). Enfin, une seule végétation est concernée par le niveau d'enjeu le plus fort sur le site (APHN, ZNIEFF et HVC), il s'agit des aulnaies-frênaies de l'*Alnenion glutinoso-incanae*, totalisant une surface d'environ 3 hectares.

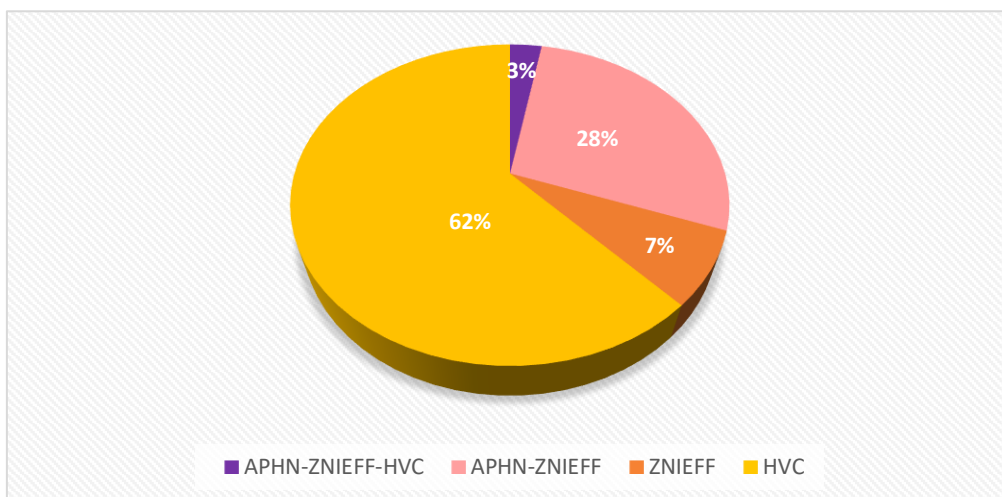


Figure 7 : représentation de la distribution surfacique des végétations à enjeux par critère de patrimonialité au Bois Saint-Martin

➤ Espèces patrimoniales

Six espèces répondent aux critères de patrimonialité retenus dans le cadre de cette étude :

- Deux espèces protégées en Île-de-France, également déterminantes pour la constitution de ZNIEFF dans la région et très rares : la Laîche allongée (*Carex elongata*) et la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*) ;
- Quatre espèces déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France et assez rare à très rare dans la région : la Centenille naine (*Lysimachia minima*), la Laîche millet (*Carex panicea*), l'Orge faux-seigle (*Hordeum secalinum*) et le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*) ;
- Une espèce HVC : la Spirodèle à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*), également assez rare en Île-de-France.

Toutes ces espèces sont inféodées aux systèmes aquatiques et humides de différents milieux. Tandis que le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*) est bien représenté sur le site, les autres espèces y sont localisées.

➤ Secteurs à enjeux

La localisation des végétations à enjeux et des espèces patrimoniales au sein du Bois Saint-Martin a permis de dégager les principaux secteurs à enjeux du site en superposant les deux types de données. La figure 8 représente ces secteurs, hiérarchisés de la façon suivante :

- secteurs à enjeux très forts : zones des aulnaies-frênaies (*Alnenion glutinoso - incanae*) ;
- secteurs à enjeux forts : regroupe le réseau de végétations APHN et ZNIEFF avec les prairies mésohygrophiles (*Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris*), les zones de concentration des prairies humides maigres sur sol acide (*Juncion acutiflori*), des espèces patrimoniales...;
- secteurs à enjeux modérés : représente les grandes étendues de chênaies acidiphiles.

Le dégagement de ces secteurs résulte de notre connaissance du site, des observations réalisées lors de nos prospections et de la localisation précise des végétations et des espèces d'intérêt sur le site. Le choix d'associations de critères ne permet pas de dégager de grands ensembles de secteurs et aurait morcelé le territoire avec différents secteurs à enjeux dispersés dans l'espace, ne permettant pas d'avoir une visualisation nette des secteurs hiérarchisés et par la même de mettre en place des orientations de gestion. Les secteurs du site ne répondant pas à ces critères ne sont pas mis en avant sur la carte.

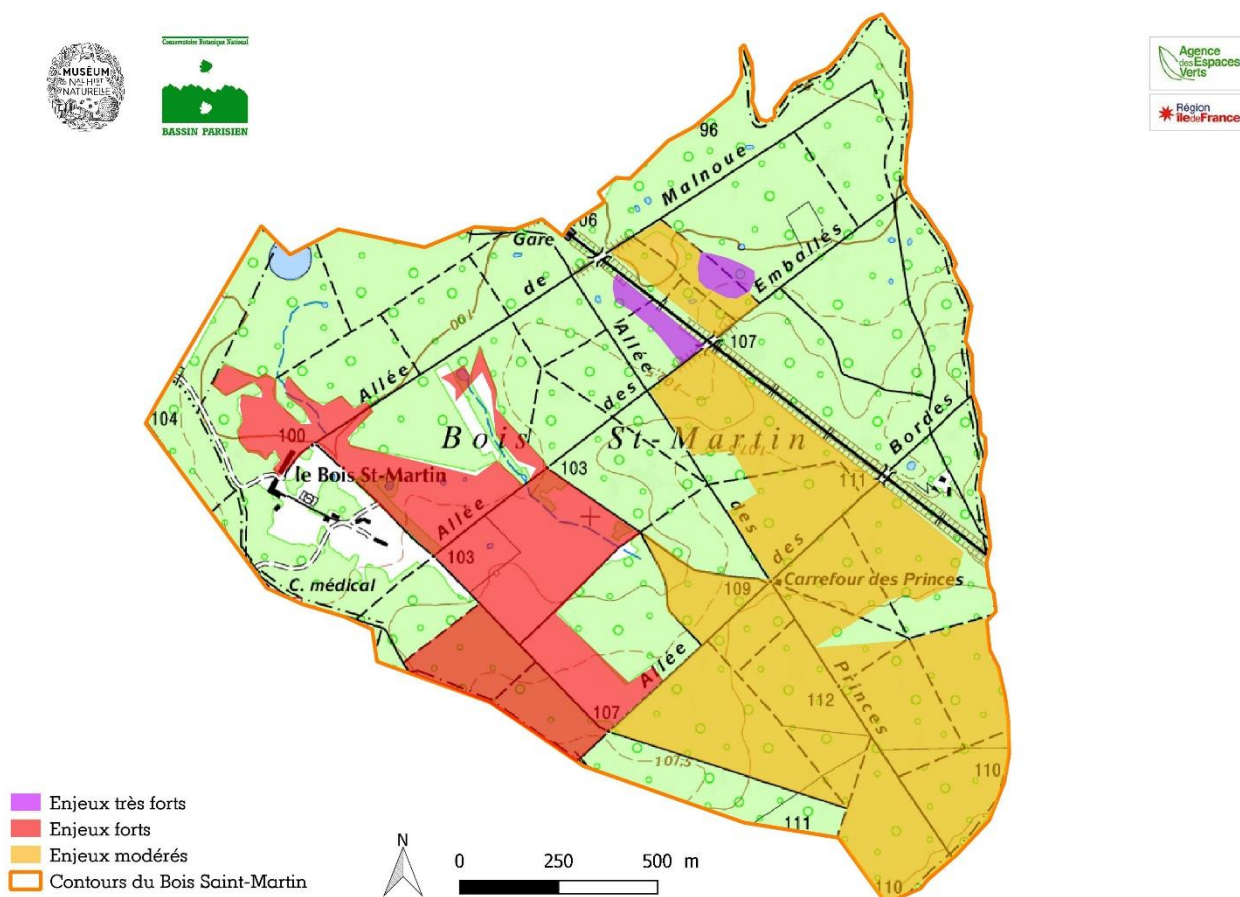


Figure 8 : localisation des secteurs à enjeux identifiés au Bois Saint-Martin

3.6.2. Bioévaluation du Bois régional de Célie

De la même façon que pour le Bois Saint-Martin, l'état de conservation a été estimé à dire d'expert sur ce site, en suivant la même méthode. De façon générale, l'état de conservation des végétations du site a également été jugé moyen. Les résultats de cette évaluation sont globalement les mêmes que ceux évoqués pour le Bois Saint-Martin. Néanmoins, ce site étant ouvert au public et géré, l'impact des usagers du site et de la gestion mise en place sur les végétations peut parfois influencer leur état de conservation. Ainsi, le piétinement des rares secteurs de prairies humides maigres sur sol acide du *Juncion acutiflori* impacte inévitablement leur état de conservation, au même titre qu'une fauche trop précoce des milieux ouverts le long des allées principales, ne permettant pas une expression optimale des milieux prairiaux et d'ourlets concernés, induisant l'installation d'une flore nitrophile.

➤ Végétations à enjeux

Les végétations à enjeux identifiées au sein du Bois régional de Célie représentent un peu plus de 14 hectares soit environ 11 % de la surface totale des végétations. La figure 9 rend compte de la répartition surfacique des végétations à enjeux par grand type de milieu au sein du site. De la même façon qu'au Bois Saint-Martin, les systèmes arbustifs et forestiers occupent la surface la plus importante sur l'ensemble des végétations à enjeux, au même titre que l'ensemble des végétations sur le site. Ils représentent ainsi plus de 80 % des végétations à enjeux du Bois régional de Célie. Sur ce site, les végétations des roselières et cariçaies et celles des ourlets occupent respectivement 6 % et près de 9 % des végétations à enjeux. Les milieux ouverts prairiaux occupent une surface restreinte, environ 0,75 ha contrairement au Bois Saint-Martin, et les végétations des milieux humides, très ponctuelles, environ 625 m².

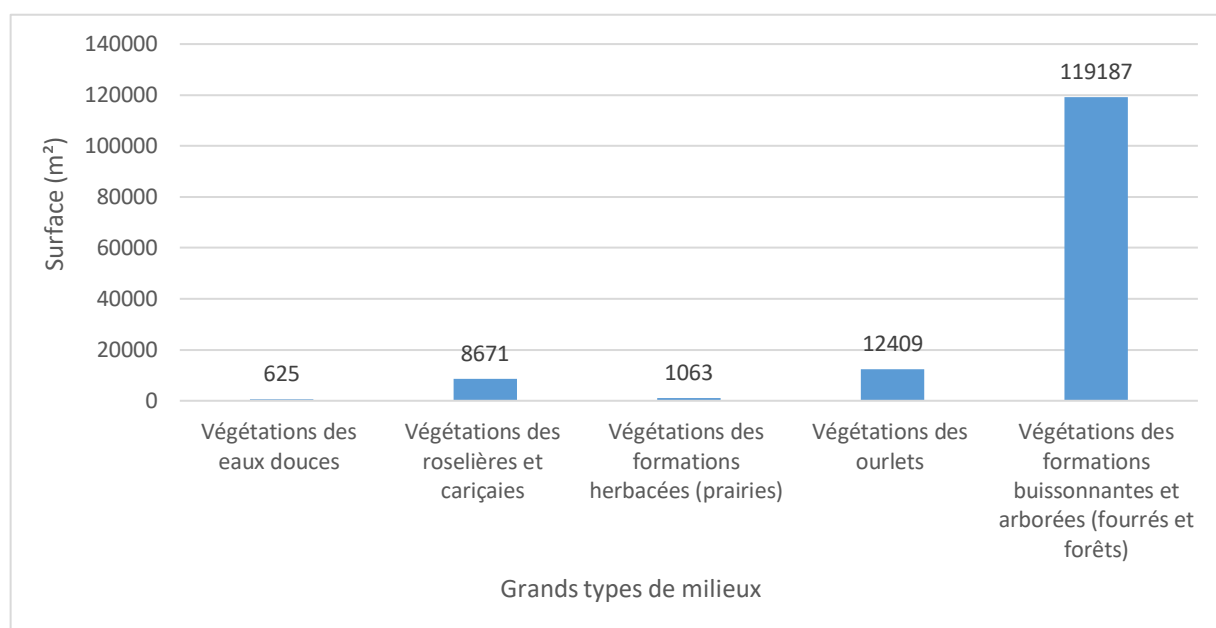


Figure 9 : répartition surfacique des végétations à enjeux par grand type de milieu au Bois régional de Célie

De la même façon qu'au Bois Saint-Martin, la répartition des végétations par critère présentée sur le graphique (Figure 10) montre une large prépondérance surfacique des végétations HVC avec les chênaies acidiphiles du *Quercion robori-pyrenaicae* qui couvrent environ 9 ha sur le site soit plus de 90 % des végétations HVC. Les aulnaies-frênaies de l'*Alnenion glutinoso-incanae* (végétations APHN, ZNIEFF et HVC) occupent environ 3,5 ha de la surface totale des végétations à enjeux sur le site et les végétations APHN et ZNIEFF, constituées de différentes végétations aquatiques à humides, des herbiers aquatiques aux fourrés humides, occupent environ 1,6 ha de l'ensemble des végétations à enjeux. Les végétations déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France sont quant à elles anecdotiques puisqu'elles se développent sur environ 0,1 m² et ne concernent que des végétations ponctuelles constituées d'herbiers aquatiques du *Nymphaeion albae* et du *Ranunculion aquatilis* ainsi que des roselières basses de l'*Eleocharito palustris - Sagittarion sagittifoliae* et des magnocariçaies du *Caricetum elatae*.

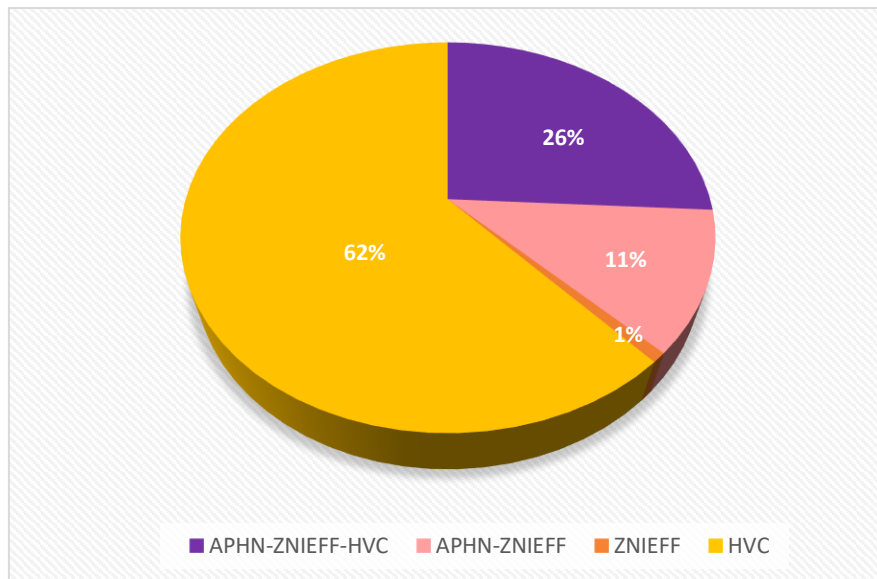


Figure 10 : distribution surfacique des végétations à enjeux par critère de patrimonialité au Bois régional de Célie

➤ Espèces patrimoniales

Cinq espèces répondent aux critères de patrimonialité retenus dans le cadre de cette étude :

- Trois espèces déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France et assez rares à rares dans la région : la Laïche distique (*Carex disticha*), le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*) et le Polystich à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*) ;
- Deux espèces HVC : le Dryopteris écaillé (*Dryopteris affinis* subsp. *affinis*) et la Spirodèle à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*), respectivement extrêmement rare (?) et assez rare en Île-de-France.

Toutes ces espèces sont inféodées aux systèmes aquatiques et frais de différents milieux. La Spirodèle à plusieurs racines (*S. polyrhiza*) est bien représentée à l'échelle du site et s'observe au sein de nombreuses mares. Les autres espèces sont plus localisées et présentent globalement de petites stations.

➤ Secteurs à enjeux

De la même façon que pour le Bois Saint-Martin, la superposition de la localisation des végétations et de la flore patrimoniales sur le site permet de dégager les secteurs à enjeux (Figure 11), en reprenant la hiérarchisation suivante :

- secteurs à enjeux très forts : zones des aulnaies-frênaies (*Alnenion glutinoso - incanae*), présence de la station la plus importante en termes d'individus de *D. affinis* subsp. *affinis* et présence de *P. setiferum* ;
- secteurs à enjeux forts : zones de développement des chênaies acidiphiles (*Quercion robur-pyrenaicae*) au sud, d'une mosaïque de boisements comprenant une végétation des aulnaies-frênaies (*Alnenion glutinoso - incanae*) à l'est, zones de développement d'une mosaïque de végétations à enjeux et présence ponctuelle d'espèces d'intérêt dans ces deux secteurs ;

- secteurs à enjeux modérés : deux secteurs concernés, les deux mares à l'ouest de l'étang au niveau desquelles s'observe une mosaïque de végétations à enjeux et autour de l'une d'elles, se développe une petite station de *D. affinis* subsp. *affinis*. Une autre mare au nord-ouest est concernée au sein de laquelle deux végétations d'intérêt ont été identifiées.

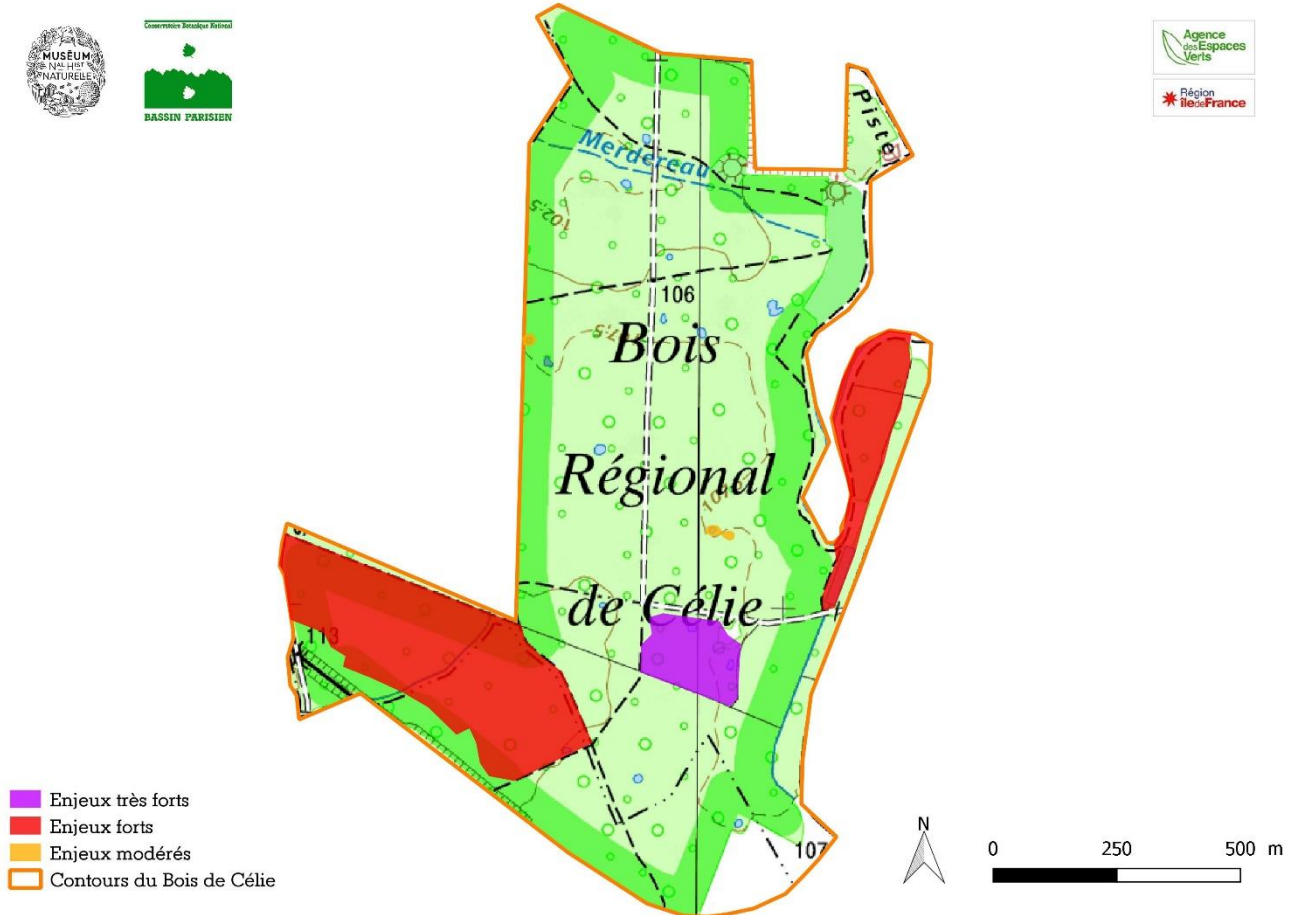


Figure 11 : localisation des secteurs à enjeux dégagés au Bois régional de Célie

3.7. Orientations de gestion

Des orientations de gestion sont proposées pour l'ensemble des deux sites et par grand type de milieu. Les idées principales restent le maintien des milieux ouverts, du système hydrique et de la libre circulation de l'eau sur les sites, l'évitement du tassement des sols et une intervention précise au cours de l'année avec export des produits de fauche et de coupe.

✓ Végétations des eaux douces (herbiers aquatiques)

À l'échelle des deux sites, une action de gestion est prioritairement à mettre en place au sein des mares recouvertes de Lemnacées, traduisant une importante eutrophisation du milieu aquatique. Le maintien des herbiers aquatiques passe en effet prioritairement par la préservation de leurs conditions écologiques (trophie, pH, intrants...). Une restauration de la fonctionnalité de ces mares est possible par un curage ponctuel ou un ratissage périodique des Lemnacées qui asphyxient le milieu et limitent l'éclaircissement dans les situations les plus eutrophisées. Pour les mares recouvertes de Lemnacées, un curage ponctuel sur quelques-unes d'entre elles

peut être envisagé à titre expérimental : le but est de retirer l'excès de matière organique. Cette action pourra être considérée comme positive sur le milieu si de nouvelles espèces voire de nouvelles végétations (*Ranunculus aquatilis* ou *Nymphaea alba* par exemple) y sont observées.

✓ **Végétations des roselières et des cariçaies**

Que ce soit au sein des mares, sur leurs berges ou en conditions terrestres, ces végétations dépendent avant tout du régime de variations des niveaux d'eau. En cas d'assèchement, même léger, du substrat, elles évoluent vers des formations arbustives puis arborées. Les principales mesures de gestion à mettre en œuvre consistent de ce fait à maintenir la qualité de l'eau, la circulation et les variations du niveau des eaux baignant ces milieux. Pour les végétations se développant sur les berges des mares, une ouverture ponctuelle par la coupe de branches des ligneux faisant ombrage pourra être réalisée pour favoriser la mise en lumière de ces végétations et permettre leur pleine expression. Pour le cas des cariçaies en nappe du Bois Saint-Martin, une fauche tardive (mi-octobre) avec exportation des produits de fauche peut être envisagée. Un débroussaillage occasionnel peut également être prévu en l'absence de fauche régulière, l'idée étant d'éviter la fermeture du milieu par les ligneux.

✓ **Végétations des formations herbacées**

❖ Les gazons amphibies

Essentiellement constitués d'espèces annuelles à éclipse, aucune gestion particulière n'est à prévoir pour ces milieux ouverts. La présence de sangliers au sein du Bois Saint-Martin permet, par leur activité, de créer des zones de substrats nues, et l'installation d'espèces pionnières de ces végétations. De la même façon que pour les végétations aquatiques, leur maintien passe par la préservation de leurs conditions écologiques (présence régulière d'eau dans le sol, substrat pauvre à moyennement riche en nutriments, perturbations naturelles par la faune sauvage).

❖ Les pelouses acidiphiles

Le meilleur moyen pour maintenir cette végétation est la mise en place d'un pâturage extensif, ovin par exemple, sur un temps relativement court pour éviter l'eutrophisation du milieu par les fèces du bétail. Cette végétation n'est présente qu'au Bois Saint-Martin, sur des secteurs restreints. Dans la mesure du possible, l'intégration des milieux adjacents dans le parc de pâturage pourrait permettre le maintien de cette végétation de façon indirecte, en évitant, par l'action du bétail, que les espèces herbacées à développement rapide et envahissant (Molinie, Fougère aigle) ou les ligneux ne colonisent rapidement ces pelouses. En contexte de layon, une fauche tardive (mi-octobre) avec exportation de la matière organique pourra être mise en place.

❖ Les prairies mésohygrophiles et humides

Le maintien de ces végétations passe par un pâturage extensif ou une fauche exportatrice estivale (au cours du mois de juillet) pour les prairies de *Arrhenatherion elatioris* et tardive (mi-octobre) pour celles du *Juncion acutiflori*. Il est important de limiter au maximum l'eutrophisation de ces milieux en bannissant les amendements et apports fertilisants. De façon spécifique pour les prairies du *Juncion acutiflori*, la qualité des eaux et la nappe sont importantes dans ces systèmes mésohygrophiles à humides et ne doivent pas être modifiées. L'écobuage qui favorise la Molinie est également à proscrire. La conservation de l'ensemble de ces prairies passe également

par leur maintien en zone ouverte. Un débroussaillage ponctuel peut de ce fait être entrepris si les moyens de gestion préalablement mis en place ne sont pas suffisants.

✓ **Végétations des ourlets**

La conservation de ces milieux passe par la mise en place d'une gestion différenciée visant au maintien d'une bonne structuration horizontale et verticale des lisières. Il est également important de préserver le microclimat forestier favorable à ces lisières et on évitera leur rudéralisation par le dépôt de matériaux, les fauches précoces et intensives. Dans ce cas aussi, une fauche exportatrice en fin de saison est conseillée. La colonisation de ces milieux par les ligneux doit également être surveillée pour éviter leur fermeture. Un débroussaillage ponctuel peut alors être envisagé.

✓ **Végétations des formations buissonnantes et arborées**

❖ Les fourrés

On veillera à surveiller particulièrement les fourrés jouxtant les milieux ouverts ou en mosaïque avec ces derniers. Une coupe sélective de ligneux pourra être mise en place pour contenir le développement arbustif et pour conserver une mosaïque de milieux fonctionnelle.

Concernant les saulaies marécageuses, il s'agit de milieux fragiles liés au bon fonctionnement du système humide des sites. Tout drainage est donc à proscrire et le maintien des conditions d'inondabilité est conseillé. Quelques éclaircissements pourront être réalisés au niveau de certaines mares, notamment celles présentant une diversité de végétations aquatiques et humides. Ces saulaies participent à cette mosaïque des systèmes humides, il n'est donc pas question de faire disparaître ces fourrés mais bien de les limiter en veillant à ne pas faire trop de dégâts lors des travaux sylvicoles et du retrait des produits de coupes, quitte à conserver les branches les plus volumineuses non loin de la mare pour la faune et autres organismes saproxyliques. Dans le cas où les saulaies ont déjà envahi des mares, au regard du nombre de ces milieux en place sur les deux sites, il est préconisé de laisser le milieu tel quel pour éviter toute détérioration des milieux adjacents lors d'éventuels travaux de gestion et permettre la présence d'une diversité d'habitats.

❖ Les boisements

La préservation des boisements frais et humides (*Fraxino excelsioris - Quercion roboris* et *Alnenion glutinoso - incanae*) nécessite de conserver une bonne alimentation en eau et donc d'éviter tous les travaux susceptibles d'assécher le milieu. Le bon fonctionnement de l'hydrosystème est donc très important pour la conservation de ces végétations en limitant surtout les phénomènes d'abaissement de la nappe (endiguement, drainage...).

Dans le cas précis des aulnaies-frênaies (*Alnenion glutinoso - incanae*), ces forêts se maintiennent tant que l'engorgement du sol dure une partie de l'année. En cas de modification du régime hydrique, elles évoluent vers des boisements plus secs et plus commun pour la région. Concernant ces végétations, il convient de privilégier la dynamique naturelle ou d'appliquer une gestion extensive. En cas de gestion, le maintien de la qualité physico-chimique, de la circulation et du niveau des eaux de la nappe est primordial et tout drainage est à proscrire. Le tassement du sol par l'utilisation d'engins lourds, les coupes à blanc et les plantations sont également à éviter. Dans le cas des secteurs les plus intéressants écologiquement, comme les secteurs de développement du Dryoptéris écaillé (*Dryopteris affinis* subsp. *affinis*) au sein de l'aulnaie-frênaie au sud du Bois régional de Célie par exemple, la création de zones exemptes de toute exploitation sylvicole est à envisager afin de permettre le vieillissement naturel des boisements localement, le développement de très vieux arbres et d'éviter de porter

atteinte aux pieds de cette fougère, parfois dispersés sur la parcelle. En lisière, on favorisera la préservation ou la restauration d'ourlets diversifiés grâce à des fauches occasionnelles tardives (mi-octobre) et exportatrices. Les chênaies-frênaies fraîches du *Fraxino excelsioris* - *Quercion roboris* et les hêtraies-chênaies mésophiles du *Carpino betuli* - *Fagion sylvaticae* présentent un fort potentiel sylvicole et doivent être gérées en futaies irrégulières avec un mélange d'essences et favoriser leur régénération naturelle. Il est également important de laisser suffisamment de bois mort sur place, à raison d'un à cinq arbre(s) par hectare ou de créer des îlots de vieillissement au sein des peuplements jeunes. Des précautions doivent également être prises lors de l'exploitation des sols fragiles, le débardage à cheval pourra être privilégié à la place des engins lourds qui tassent le sol, par exemple. En parallèle, les végétations associées à ces boisements (végétations des mares forestières, pelouses, prairies et ourlets) doivent être préservées au sein des lisières et de clairières existantes. Les chênaies acidiphiles du *Quercion robori-pyrenaicae* présentent un intérêt sylvicole plus limité que les deux boisements précédents. Toutefois, les informations apportées à ces derniers restent valables pour ces chênaies.

3.8. Modification de zonage de l'actuel APPB et compatibilité avec l'ouverture au public

Les secteurs à enjeux identifiés comme forts et très forts dans le cadre de cette étude doivent retenir l'attention du gestionnaire dans le cadre de l'extension de l'actuel APPB et de l'ouverture du Bois Saint-Martin au public. La difficulté en ce qui concerne l'accueil du public et la préservation des végétations en place, particulièrement celles identifiées comme patrimoniales sur les Bois Saint-Martin et de Célie est la superficie de ces sites : plus un site est grand plus la fréquentation du public est diluée dans l'espace, plus il est petit, plus son passage est concentré et plus l'impact sur les milieux est important.

De façon plus précise, les végétations les plus sensibles observées sur les sites devront faire l'objet soit de la mise en place d'un balisage particulier obligeant la majorité des gens à suivre un itinéraire préétabli, soit d'empêcher le public d'accéder à certains secteurs.

Au sein du Bois Saint-Martin, les végétations identifiées comme étant les plus sensibles sont les prairies mésohygrophiles du *Colchico autumnalis* - *Arrhenatherenion elatioris* qui forment un réseau conséquent de milieux ouverts qui pourraient être utilisés comme zone de pique-nique par le public. Ces milieux forment en effet d'importants secteurs ouverts propices à la détente. Le piétinement et l'eutrophisation de ces milieux pourraient être une conséquence dommageable à leur conservation. Les prairies humides maigres du *Juncion acutiflori* présentent également un enjeu important au sein du site. La fréquentation du public, notamment au sein des layons sur lesquels cette végétation a été identifiée participerait également à son piétinement voire à son eutrophisation et conduiraient à la dégradation du milieu. Les pelouses acidiphiles du *Galio saxatilis* - *Festucion filiformis* constituent également un enjeu fort au sein du Bois Saint-Martin. Très localisées sur le site, le plus simple serait d'éviter que le public ait accès aux secteurs de développement de ces végétations.

De manière assez naïve et simple, il est proposé d'installer des ganivelles autour des végétations les plus vulnérables, de mettre en place un circuit légèrement balisé pour que la majorité du public suive les sentiers les moins fragiles et s'en écarte le moins possible, d'interdire les zones les plus vulnérables et de poser des panneaux d'informations et d'explication de la richesse en biodiversité du site et des travaux de gestion engagés.

Enfin, la mise en place de suivis sur les milieux avec les pressions potentielles les plus fortes est préconisée afin de réajuster la gestion mise en place mais aussi la fréquentation du public.

Concernant le Bois régional de Célie, il vit et fonctionne avec la fréquentation du public depuis plusieurs années. La restriction d'accès à certaines parcelles forestières comme le prévoit l'AEV dans le cadre de l'extension de l'actuel APPB sera *a priori* favorable aux végétations forestières. Toutefois, certaines végétations des chemins intraforestiers comme les prairies flottantes à glycéries du *Glycerio fluitantis - Sparganion neglecti* et les gazons annuels des *Nanocyperetalia flavescens* maintenus par le passage des vélos et le piétinement disparaîtront au profit des végétations des prairies humides des *Agrostietea stoloniferae* voire des ourlets plus ou moins riches des *Galio aparines - Urticetea dioicae*. Enfin, la partie est de l'étang de ce site ne semble pas être intégrée à l'APPB projeté. Il serait utile d'intégrer ce secteur, considéré comme étant un enjeu fort du site par la présence d'aulnaies-frénaies de l'*Alnenion glutinoso-incanae*, d'ourlets humides et ombragés de l'*Impatienti noli-tangere - Stachyon sylvaticae* et des roselières du *Phragmition communis*.

Conclusion

Le Bois Saint-Martin et le Bois régional de Célie sont prospectés par les naturalistes depuis plusieurs années et sont connus pour héberger un cortège d'espèces floristiques et faunistiques diversifié et remarquable pour la petite couronne parisienne.

L'expertise phytosociologique et floristique réalisée par le CBNBP apporte une actualisation des connaissances et un éclairage sur l'organisation écologique et spatiale des communautés végétales sur ces sites, ainsi que sur leur composition. Les systèmes forestiers constituent les milieux prépondérants et le réseau de mares présente un intérêt certain dans la mosaïque de milieux localement. Le réseau de prairies présent au Bois Saint-Martin est particulièrement intéressant et remarquable au sein d'un site enclavé, si près de la capitale, et dans un contexte régional de disparition des systèmes agropastoraux.

L'extension de l'APPB au Bois régional de Célie et aux sites adjacents va permettre à l'AEV de mettre en place des mesures de gestion conservatoires ciblées sur les végétations identifiées et les habitats d'espèces et de pouvoir œuvrer à la sauvegarde d'un ensemble de sites connectés les uns aux autres.

Une attention toute particulière devra être portée aux secteurs à enjeux identifiés sur le Bois Saint-Martin et le Bois régional de Célie, notamment sur les végétations de milieux ouverts les plus sensibles du premier site comme le réseau de prairies mésohygrophiles du *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris*, les prairies humides maigres sur sol acide du *Juncion acutiflori* ou encore les pelouses acidiphiles du *Galio saxatilis - Festucion filiformis* par exemple. Cette attention devra s'intensifier dans le cadre de l'ouverture de ce site au public.

Parmi les 58 végétations identifiées, tout syntaxon confondu, 25 présentent un intérêt patrimonial à l'échelle des sites considérés. Une attention toute particulière doit être attribuée à ces dernières car elles sont menacées à moyen terme par la fermeture des milieux ouverts, l'eutrophisation ou par une gestion inadaptée.

De cette expertise résulte également le constat d'une nécessaire mise en œuvre de mesures de gestion adaptées, ayant pour objectif de préserver les végétations d'intérêt relevées sur ces sites, en lien avec les espèces floristiques patrimoniales mais aussi avec les taxons faunistiques du territoire.

Un travail important est nécessaire pour sensibiliser le public qui circule déjà au Bois régional de Célie et qui accèdera au Bois Saint-Martin pour une meilleure compréhension des enjeux sur les sites, du balisage mis en place pour la protection de certains secteurs et pour les restrictions d'accès à d'autres.

Au regard du nombre d'habitats remarquables, une hiérarchisation d'actions devra être mise en place. Certaines végétations, comme les prairies du *Juncion acutiflori* et les pelouses acidiphiles du *Galio saxatilis - Festucion filiformis*, méritent des actions de conservation sur le court terme.

Enfin, il est prévu de réaliser en 2021 une première analyse par le CBNBP sur le suivi des placettes de la prairie au nord-est du Bois régional de Célie, initié par le bureau d'études Ouest'am en 2019. Il s'agira d'estimer les premières tendances qui se dégagent quant à l'effet des changements de pratiques de fauche au bout de deux ans.

Bibliographie

AIRELE, 2001. *Étude écologique de la forêt régionale de Célie*. Office National des Forêts (ONF) - Division de Melun. 135 p.

AMIS NATURALISTES DES COTEAUX D'AVRON (ANCA), 2017-2018. *Inventaires floristiques et faunistiques du Bois Saint-Martin*. ANCA Nouvelles n°56. 16 p.

AZUELOS L., RENAULT O. (coord.), VERGNOL M., FERREIRA L., LAFON P., FILOCHE S., HENDOUX H., FERNEZ T., BRESSAUD H., RAMBAUD M. et MOBAIED S., 2013. *Les milieux naturels et les continuités écologiques de Seine-et-Marne*. CBNBP/MNHN, Conseil Général de Seine-et-Marne. Édition Librairie des Musées. Nogent-le-Rotrou. 375 p. + annexes.

BISSARDON M. et GUIBAL L., 1997. *CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français*. Ed. École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts. Nancy. 217 p.

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. et CHEVALLIER H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 1 - *Habitats forestiers*. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française. Paris. 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. et HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 3 - *Habitats humides*. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française. Paris. 457 p. + cédérom.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. et DENIAUD J. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 4 - *Habitats agropastoraux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française. Paris. 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.

CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVAQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C. et VALET J.-M., 2010. *Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais*. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. Bailleul. 526 p.

COLLECTIF, 2013. *Interpretation manual of European Union habitats. Eur 28*. European commission, DG environment. 144 p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2015. Couche géographique des végétations naturelles et semi-naturelles d'Île-de-France (VegIdF). Disponible en ligne : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/biodiversite/cartographieVegetationsIDF.jsp>

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2020a. Référentiel phytosociologique des végétations du CBNBP. Version du 29/05/2020. Base de données interne non publiée.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2020b. *Catalogue de la flore d'Île-de-France 2020 - Taxref 12*. Fichier Excel disponible en ligne : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/catalogues.jsp>.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2020c. Base de données interne Flora, consultable en ligne: <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>.

DELCOIGNE A. et THÉBAUD G., 2018. Contribution au prodrome des végétations de France : les *Phragmito - Magnocaricetea* Klika in Klika & Novák 1941 nom. conserv. *Doc. phytosoc.*, série 3, 7 (2018) : 87-178.

DÉTRÉE J. et FERREIRA L., 2019. *Liste rouge des végétations menacées d'Île-de-France. Méthode et résultats*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France. 41 p. + annexes.

ÉCOSPHERE, 2010. *Diagnostic écologique du territoire du Val Maubuée. Communes de Champs-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault et Torcy (77)*. Tome 1 : études et tome 2 : fiches sites. 246 p.

FERNEZ T., LAFON P. et HENDOUX F. (coord.), 2015. *Guide des végétations remarquables de la région Île-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France. Paris. 2 volumes : Méthodologie 68 p., Manuel pratique 224 p.

FERNEZ T. et CAUSSE G., 2017. Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France. *Doc. phytosoc.*, série 3, 5 (2016) : 1-144.

FERREZ Y., BAILLY G., BEAUFILS T., COLLAUD R., CAILLET M., FERNEZ T., GILLET F., GUYONNEAU J., HENNEQUIN C., ROYER J.-M., SCHMITT A., VERGON-TRIVAUDEY M.-J., VADAM J.-C. et VUILLEMENOT M., 2011. Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté. *Les Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne*, n° spécial 1 : 1- 281.

FILOCHE S., 2006. *La cartographie des habitats naturels du département de la Seine-Saint-Denis*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 8 p.

FILOCHE S., 2008. *Cartographie des habitats naturels du département de la Seine-Saint-Denis. Rapport de synthèse*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 41 p. + annexes.

FILOCHE S., FERNEZ T., CAUSSE G., ARNAL G. et FERREIRA L., 2016a. *Actualisation de la liste des végétations déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 32 p.

FILOCHE S., ARLUISON M., BARDET O., BOUDIER P., FÉSOLOWICZ P., GIRAUD J., LEBLOND S., 2016b. *Catalogue des bryophytes d'Île-de-France*, version 1.0 septembre 2016. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 56 p.

FOUCAULT (de) B., 2016. Contribution au prodrome des végétations de France : les *Arrhenatheretea elatioris* Braun-Blanq. ex Braun-Blanq., Roussine & Nègre 1952. *Doc. phytosoc.*, série 3, **3** (2016) : 4-217.

FOUCAULT (de) B. et ROYER J.-M., 2016. Contribution au prodrome des végétations de France : les *Rhamno catharticae - Prunetea spinosae* Rivas Goday & Borja ex Tüxen 1962. *Doc. phytosoc.*, série 3, **2** (2015) : 150-344.

FRANÇOIS R., PREY T., HAUGUEL J.-C., CATTEAU E., FARVACQUES C., DUHAMEL F., NICOLAZO C., MORA F., CORNIER T. et VALET J.-M., 2012. *Guide des végétations des zones humides de Picardie*. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. Bailleul. 656 p.

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (JORF), 2018. Arrêté du 19 décembre 2018 fixant la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels en France métropolitaine. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/19/TREL1832217A/jo/texte>.

LOUVEL J., GAUDILLAT V. et PONCET L., 2013. *EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce*. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE. Paris. 289 p.

OFFICE DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE (OGE), 2005. *Contribution écologique au Plan simple de gestion du Bois Saint-Martin (93, 94)*. Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre. 15 p.

OUEST'AM, 2019. *Forêt régionale de Célie. Relevés phytosociologiques sur un secteur prairial 2019*. Agence des Espaces Verts d'Île-de-France. 13 p.

ROYER J.-M., FELZINES J.-C., MISSET C. et THEVENIN S., 2006. Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, N. S., **25** : 1-394.

WEGNEZ J., 2018. *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Île-de-France. Version 2.0, mai 2018*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 39 p.

WEGNEZ J. et DÉTRÉE J., 2016. *Réactualisation des données floristiques des APPB franciliens. La Montagne creuse et la Roche Godon (77), le Mur du Grand Paquet (77), le Bois des Belles Vues (77) et le Bois Saint-Martin (93)*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 26 p.

Annexes

Annexe 1 : synsystème des végétations des Bois Saint-Martin et de Célie

SYNTAXON/Syntaxon (en gras) : végétation identifiée sur l'ensemble des deux sites

AGROSTIETEA STOLONIFERAE Oberd. 1983

Potentillo anserinae - *Polygonetalia avicularis* Tüxen 1947

Loto pedunculati - *Cardaminetalia pratensis* Julve ex B. Foucault, Catteau et Julve in B. Foucault et Catteau 2012

Potentillion anserinae Tüxen 1947

Prunello vulgaris - **Ranunculetum repentis** Winterhoff 1962

ALNETEA GLUTINOSAE Braun-Blanq. et Tüxen ex V. Westh., J. Dijk, Passchier et G. Sissingh 1946

Salicetalia auritae Doing ex V. Westh. in V. Westh. et den Held 1969

Salicion cinereae T. Müll. et Görs ex H. Passarge 1961

Salicion cinereae Boeuf 2014

Rubo caesii - **Salicetum cinereae** Somsak 1963 apud H. Passarge 1985

Frangulo alni - **Populetum tremulae** Felzines in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006

ARRHENATHERETEA ELATIORIS Braun-Blanq. ex Braun-Blanq., Roussine et Nègre 1952

Arrhenatheretalia elatioris Tüxen 1931

Arrhenatherion elatioris W. Koch 1926

Colchico autumnalis - **Arrhenatherenion elatioris** B. Foucault 1989

Hordeo secalini - **Arrhenatheretum elatioris** Frileux, B. Foucault et Roy 1989

Rumici obtusifolii - **Arrhenatherenion elatioris** B. Foucault 1989

Heracleo sphondylii - **Brometum mollis** B. Foucault (1989) 2008

Trifolio repentis - *Phleetalia pratensis* H. Passarge 1969

Cynosurion cristati Tüxen 1947

Lolio perennis - **Cynosurenion cristati** Jurko 1974

Festuco rubrae - **Crepidetum capillaris** Hülbusch et Kienast in Kienast 1978

Plantaginotalia majoris Tüxen ex von Rochow 1951

Lolio perennis - **Plantaginion majoris** G. Sissingh 1969

Lolio perennis - **Plantaginetum majoris** Linkola ex Beger 1932

Juncetum tenuis Libbert ex Brun-Hool 1962 nom. mut. propos. B. Foucault 2016

ARTEMISIETEA VULGARIS W. Lohmeyer, Preising et Tüxen ex von Rochow 1951

Artemisietalia vulgaris Tüxen 1947 nom. nud. (art. 2b, 8)

Arction lappae Tüxen 1937

Onopordetalia acanthii Braun-Blanq. et Tüxen ex Klika in Klika et Hadač 1944

Dauco carotae - Melilotion albi Görs 1966

ASPLENIETEA TRICHOMANIS (Braun-Blanq. in H. Meier et Braun-Blanq. 1934) Oberd. 1977

Geranio robertiani - Asplenietalia trichomanis Ferrez 2009 nom. inval. (art. 3b)

Asplenio scolopendrii - Geranion robertiani Ferrez 2009

CHARETEA FRAGILIS F. Fukarek 1961

Charetalia hispidae Krausch ex W. Krause 1997

Charion fragilis F. Sauer ex Damska 1961

EPILOBIETEA ANGUSTIFOLII Tüxen et Preising ex von Rochow 1951

Atropetalia belladonnae Vlieger 1937

Carici piluliferae - Epilobion angustifolii Tüxen 1950

FILIPENDULO ULMARIAE - CONVULVULETEA SEPIUM Géhu et Géhu-Franck 1987

Convolvuletalia sepium Tüxen ex Mucina in Mucina, G. Grabherr et Ellmauer 1993

Convolvulion sepium Tüxen ex Oberd. 1949

GALIO APARINES - URTICETEA DIOICAE H. Passarge ex Kopecký 1969

Galio aparines - Alliarietalia petiolatae Oberd. ex Görs et T. Müll. 1969

Geo urbani - Alliarion petiolatae W. Lohmeyer et Oberd. ex Görs et T. Müll. 1969

Impatienti noli-tangere - Stachyretalia sylvaticae Boulet, Géhu et Rameau in Bardat, Bioret, Botineau, Boulet, Delpech, Géhu, Haury, Lacoste, Rameau, J.M. Royer, Roux et Touffet 2004

Impatienti noli-tangere - Stachyion sylvaticae Görs ex Mucina in Mucina, G. Grabherr et Ellmauer 1993

Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae B. Foucault et Frileux ex B. Foucault in Catteau 2014

GLYCERIO FLUITANTIS - NASTURTIETEA OFFICINALIS Géhu et Géhu-Franck 1987

Nasturtio officinalis - Glycerietalia fluitantis Pignatti 1953

Glycerio fluitantis - Sparganion neglecti Braun-Blanq. et G. Sissingh in Boer 1942

JUNCETEA BUFONII B. Foucault 1988

Elatino triandrae - Cyperetalia fusci B. Foucault 1988

Stellario uliginosae - Scirpetum setacei W. Koch ex Libbert 1932

Nanocyperetalia flavescens Klika 1935

LEMNETEA MINORIS Tüxen ex O. Bolòs et Masclans 1955

Lemnetalia minoris Tüxen ex O. Bolòs et Masclans 1955

Lemnion minoris Tüxen ex O. Bolòs et Masclans 1955

Spirodela polyrhizae - Lemnetum minoris T. Müll. & Görs 1960

Lemno trisulcae - Salvinion natantis Slavnić 1956 (= *Lemnion trisulcae* Hartog et Segal 1964 nom. illeg. (art. 22))

MELAMPYRO PRATENSIS - HOLCETEA MOLLIS H. Passarge 1994

Melampyro pratensis - Holcetalia mollis H. Passarge 1979

Conopodio majoris - Teucrion scorodoniae Julve ex Boulet et Rameau in Bardat, Bioret, Botineau, Boulet, Delpech, Géhu, Haury, Lacoste, Rameau, J.-M. Royer, Roux et Touffet 2004

Holco mollis - Pteridion aquilini H. Passarge (1994) 2002

Hyacinthoido non-scriptae - Pteridietum aquilini Géhu 2006

MOLINIO CAERULEAE - JUNCETEA ACUTIFLORI Braun-Blanq. 1950

Molinetalia caeruleae W. Koch 1926

Juncion acutiflori Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & Tüxen 1952

Peucedano gallici - Molinietum caeruleae Delelis et Géhu 1975

NARDETEA STRICTAE Rivas Goday in Rivas Goday et Rivas Mart. 1963

Nardetalia strictae Oberd. ex Preising 1950

Galio saxatilis - Festucion filiformis B. Foucault 1994

PARIETARIETEA JUDAICAE Rivas Mart. in Rivas Goday 1964

Parietarietalia judaicae Rivas Mart. ex Rivas Goday 1964

Cymbalario muralis - Asplenion rutae-murariae Segal 1969

PHRAGMITO AUSTRALIS - MAGNOCARICETEA ELATAE Klika in Klika et V. Novák 1941

Phragmitetalia australis W. Koch 1926

Phragmition communis W. Koch 1926

Phragmitetum communis Savič 1926

Eleocharito palustris - Sagittarion sagittifoliae H. Passarge 1964

Oenantho aquaticae - Rorippetum amphibiae Soó ex W. Lohmeyer 1950

Magnocaricetalia elatae Pignatti 1954

Caricion gracilis Neuhäusl 1959

Caricetum acutiformis Egger 1933

Magnocaricion elatae W. Koch 1926

Caricetum elatae W. Koch 1926

POTAMETEA PECTINATI Klika in Klika et V. Novák 1941

Potametalia pectinati W. Koch 1926

Nymphaeion albae Oberd. 1957

Ranunculion aquatilis H. Passarge 1964

QUERCO ROBORIS - FAGETEA SYLVATICAE Braun-Blanq. et Vlieger in Vlieger 1937

Quercetalia roboris Tüxen 1931

Quercion robori - pyrenaicae (Braun-Blanq., P.Silva, Rozeira & Fontes 1956) Rivas Mart. 1975

Quercenion robori - pyrenaicae Rivas Mart. 1975

Peucedano gallici - Quercetum roboris (Allorge & Gaume 1931) Braun-Blanq. 1967

Fagetalia sylvaticae Pawł. in Pawł., Sokolowski et Wallisch 1928

Carpino betuli - Fagenalia sylvaticae Rameau in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006

Fraxino excelsioris - Quercion roboris H. Passarge 1968

Carpino betuli - Fagion sylvaticae Bœuf, Renaux et J.M. Royer in Bœuf 2011

Oxalido acetosellae - Fagetum sylvaticae Bardat 1993

Populetalia albae Braun-Blanq. ex Tchou 1948

Alno glutinosae - Ulmenalia minoris Rameau 1981

Alnion incanae Pawł. in Pawł., Sokolowski et Wallisch 1928

Alnenion glutinoso - incanae Oberd. 1953

RHAMNO CATHARTICAE - PRUNETEA SPINOSAE Rivas Goday & Borja ex Tüxen 1962

Sambucetalia racemosae Oberd. ex H. Passarge in Scamoni 1963

Salici cinereae - Rhamnion catharticae Géhu, B. Foucault et Delelis ex Rameau in Bardat, Bioret, Botineau, Boulet, Delpech, Géhu, Haury, Lacoste, Rameau, J.M. Royer, Roux et Touffet 2004 nom. inval. (art. 3b)

Sambuco racemosae - Salicion capreae Tüxen et A. Neumann ex Oberd. 1957

TRIFOLIO MEDII - GERANIETEA SANGUINEI T. Müll. 1962

Origanetalia vulgaris T. Müll. 1962

Trifolion medii T. Müll. 1962

Agrimonio medii - Trifolienion medii R. Knapp 1976

Annexe 2 : cartes des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie

LÉGENDE

Corine biotopes	EUNIS	EUR 28	N2000
-----------------	-------	--------	-------

SYSTÈME AQUATIQUE

Herbiers aquatiques

Chfr	<i>Charion fragilis</i>	Herbiers à Characées	22.441	C1.25	3140	NC
Lemi	<i>Lemnion minoris</i>	Herbiers libres flottants des eaux eutrophes	22.411	C1.221	3150	NC
LeSa	<i>Lemno trisulcae - Salvinion natantis</i>	Herbiers libres flottants des eaux méso-eutrophes	22.411	C1.221	3150	NC
Nyal	<i>Nymphaeion albae</i>	Herbiers enracinés à feuilles flottantes des eaux calmes mésotrophes	22.431	C1.241	3150/NC	NC
Raaq	<i>Ranunculion aquatilis</i>	Herbiers enracinés des eaux calmes à émergence estivale	22.432	C1.341	3150/NC	NC
SpLe	<i>Spirodela polyrhiza - Lemnetum minoris</i>	Herbiers libres flottants à Lentille d'eau à plusieurs racines et Petite lentille d'eau	22.411	C1.221	3150	3150-3

SYSTÈME MÉSOHYGROPHILE À HYGROPHILE

Gazons amphibies des sols acides temporairement inondables

NafI	<i>Nanocyperetalia flavescens</i>	Gazons amphibies d'annuelles des sols acides temporairement inondables	22.32	C3.51	NC	NC
StSc	<i>Stellario uliginosae - Scirpetum setacei</i>	Gazons amphibies d'annuelles méso-eutrophiles	22.323	C3.513	3150	3150-4

Prairies humides maigres

Juac	<i>Juncion acutiflori</i>	Prairies humides maigres sur sol acide	37.312	E3.512	6410	NC
PeMo	<i>Peucedano gallici - Molinietum caeruleae</i>	Prairies humides à Peucedan de France et Molinie bleue	37.312	E3.512	6410	6410-9

Prairies humides et flottantes

CoAr	<i>Colchico autumnalis - Arrhenatheron elatioris</i>	Prairies de fauche mésohygrophiles	38.22	E2.22	6510	NC
GlSp	<i>Glycerio fluitantis - Sparganion neglecti</i>	Prairies flottantes à Glycéries	53.4	C3.11	NC	NC
HoAr	<i>Hordeo secalini - Arrhenatheretum elatioris</i>	Prairies de fauche mésohygrophiles à Orge faux-seigle et Fromental	38.22	E2.22	6510	6510-4

			Corine biotopes	EUNIS	EUR 28	N2000
Poan	<i>Potentillion anserinae</i>	Prairies humides piétinées acidiclives	37.24	E3.44	NC	NC
PrRa	<i>Prunello vulgaris - Ranunculetum repentis</i>	Prairies humides à Brunelle commune et Renoncule rampante	37.24	E3.44	NC	NC

Roselières et cariçaies

Caac	<i>Caricetum acutiformis</i>	Cariçaies à Laïche aiguë	53.2122	D5.2122	NC	NC
Cael	<i>Caricetum elatae</i>	Magnocariçaies à Laïche raide	53.2151	D5.2151	NC	NC
Cagr	<i>Caricion gracilis</i>	Cariçaies des sols eutrophes	53.21	C3.29	NC	NC
EISa	<i>Eleocharito palustris - Sagittarion sagittifoliae</i>	Roselières basses	53.14	C3.24	NC	NC
OeRo	<i>Oenanthe aquatica - Rorippetum amphibiae</i>	Roselières basses à Oenanthe aquatique et Rorippe amphibie	53.146	C3.246	NC	NC
Phau	<i>Phragmitetum communis</i>	Phragmitaies	53.11	C3.2111	NC	NC
Phco	<i>Phragmition communis</i>	Roselières hautes	53.1	C3.2	NC	NC
PhMa	<i>Phragmito australis - Magnocaricetea elatae</i>	Roselières et cariçaies riveraines	53	C3	NC	NC

Mégaphorbiaies eutrophiles

Cose	<i>Convolvulion sepium</i>	Mégaphorbiaies eutrophiles	37.71	E5.41	6430	NC
------	----------------------------	----------------------------	-------	-------	------	----



Ourlets forestiers humides

BrFe	<i>Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae</i>	Ourlets humides à Brachypode des bois et Fétuque géante	37.72	E5.43	6430	6430-7
ImSt	<i>Impatienti noli-tangere - Stachyion sylvaticae</i>	Ourlets humides et ombragés	37.72	E5.43	6430	NC

Fourrés humides

FrPo	<i>Frangulo alni - Populetum tremulae</i>	Saulaies marécageuses à Bourdaine et Tremble	41.D	G1.92	NC	NC
RuSa	<i>Rubo caesii - Salicetum cinereae</i>	Saulaies marécageuses à Ronce bleue et Saule cendré	44.921	F9.221	NC	NC
SaRh	<i>Salici cinereae - Rhamnion catharticae</i>	Fourrés humides	31.811	F3.111	NC	NC
Saci	<i>Salicion cinereae</i>	Saulaies marécageuses	44.92	F9.2	NC	NC

Boisements humides

Alin	 <i>Alenion glutinoso - incanae</i>	Aulnaies-frênaies riveraines	44.3	G1.21	91E0*	NC
FrQu	 <i>Fraxino excelsioris - Quercion roboris</i>	Chênaies-frênaies fraîches	41.2	G1.A1	NC	NC

Corine biotopes	EUNIS	EUR 28	N2000
-----------------	-------	--------	-------

SYSTÈME ACIDICLINE À NEUTROPHILE MÉSOPHILE

Prairies mésophiles

Arel	<i>Arrhenatheretea elatioris</i>	Prairies mésophiles	38	E2	NC	NC
Arel	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	Prairies mésophiles	38.22	E2.22	6510	NC
CyCr	<i>Cynosurion cristati</i>	Prairies mésophiles piétinées	38.1	E2.1	NC	NC
FeCr	<i>Festuco rubrae - Crepidetum capillaris</i>	Pelouses de parcs	85.12	E2.64	NC	NC
HerBr	<i>Heracleo sphondylii - Brometum mollis</i>	Prairies de fauche eutrophiles à Berce commune et Brome mou	38.22	E2.22	6510	6510-7
Jute	<i>Juncetum tenuis</i>	Prairies piétinées à Jonc grêle	87.2	E5.1	NC	NC
LoCy	<i>Lolio perennis - Cynosurenion cristati</i>	Prairies piétinées eutrophiles	38.111	E2.111	NC	NC
LoPl	<i>Lolio perennis - Plantaginetum majoris</i>	Prairies piétinées à Ivraie vivace et Grand plantain	87.2	E5.1	NC	NC
Lopl	<i>Lolio perennis - Plantaginion majoris</i>	Prairies mésophiles piétinées	87.2	E5.1	NC	NC
RuAr	<i>Rumici obtusifolii - Arrhenatherenion elatioris</i>	Prairies mésophiles de fauche eutrophiles	38.22	E2.22	6510	NC

Ourlets neutrophiles mésophiles

AgTr	<i>Agrimonio medii - Trifolienion medii</i>	Ourlets neutrophiles mésophiles	34.42	E5.22	NC	NC
------	---	---------------------------------	-------	-------	----	----

Ourlets forestiers

GeAl	<i>Geo urbani - Alliarion petiolatae</i>	Ourlets nitrophiles mésophiles et ombragés	37.72	E5.43	6430/NC	NC
------	--	--	-------	-------	---------	----

Fourrés mésophiles

SaSa	<i>Sambuco racemosae - Salicion capreae</i>	Fourrés de recolonisation des trouées forestières	31.872	G5.85	NC	NC
------	---	---	--------	-------	----	----

Forêts mésophiles

CaFa	<i>Carpino betuli - Fagion sylvaticae</i>	Hêtraies-chênaies mésophiles acidiclinales	41.13	G1.63	9130	NC
OxFa	<i>Oxalido acetosellae - Fagetum sylvaticae</i>	Hêtraies-chênaies à Oxalide petite oseille	41.1322	G1.6322	9130	9130-4
PeQu	<i>Peucedano gallici - Quercetum roboris</i>	Chênaies pédonculées à Peucedan de France	41.54	G1.84	NC	NC
Qupy	<i>Quercion robori - pyrenaicae</i>	Chênaies acidiphiles sous climat ligérien	41.54	G1.84	NC	NC

SYSTÈME ACIDIPHILE À ACIDICLINE

Pelouses acidiphiles

GaFe	<i>Galio saxatilis - Festucion filiformis</i>	Pelouses vivaces sur sol acide et sec	35.1	E1.7	6230	.
------	---	---------------------------------------	------	------	------	---

Corine biotopes	EUNIS	EUR 28	N2000
-----------------	-------	--------	-------

Végétations des trouées forestières et ourlets acidiphiles

CaEp	<i>Carici piluliferae - Epilobion angustifolii</i>	Végétations herbacées des trouées forestières sur sol acide	31.8711	G5.841	NC	NC
CoTe	<i>Conopodio majoris - Teucrion scorodoniae</i>	Ourlets acidiphiles	34.4	E5.22	NC	NC
HoPt	<i>Holco mollis - Pteridion aquilini</i>	Ourlets acidiphiles à Fougère aigle	31.861	E5.31	NC	NC
HyPt	<i>Hyacinthoido non-scriptae - Pteridietum aquilini</i>	Ourlets acidiphiles à Jacinthe des bois et Fougère aigle	31.861	E5.31	NC	NC

SYSTÈME RUDÉRAL

Végétations des friches

Arla	<i>Arction lappae</i>	Friches de vivaces sur sol frais	87.1	E5.1	NC	NC
DaMe	<i>Dauco carotae - Melilotion albi</i>	Friches de vivaces sur sol assez sec	87.1	E5.1	NC	NC

Végétations des vieux murs

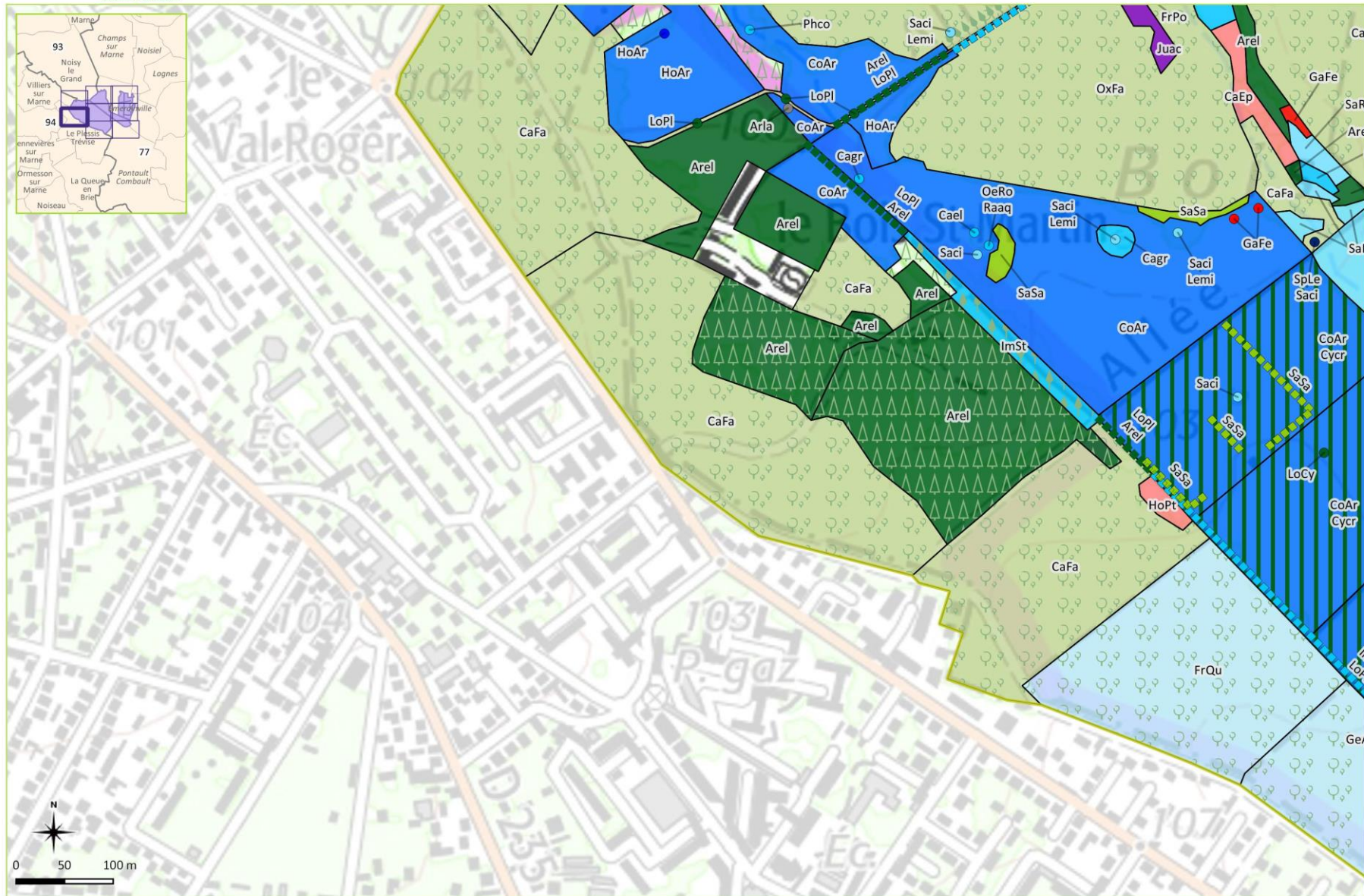
AsGe	<i>Asplenio scolopendrii - Geranion robertiani</i>	Végétations des parois fraîches et ombragées	86	J1	NC	NC
CyAs	<i>Cymbalario muralis - Asplenion rutae-murariae</i>	Végétations nitrophiles des vieux murs	86.1	J1.1	NC	NC

Cartographie des végétations et des habitats du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célié



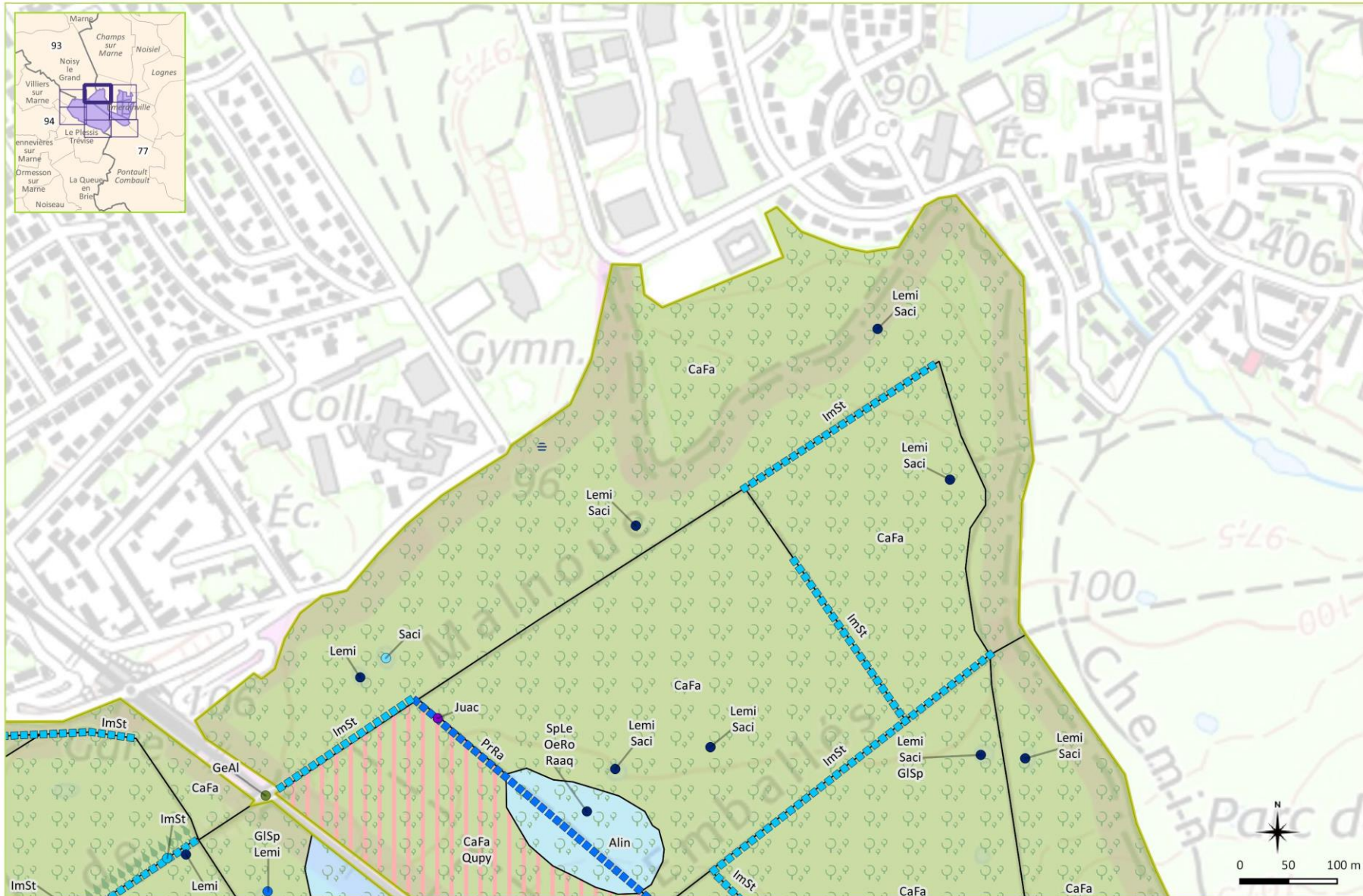
© MNHN-CBNBP - BD Habitat, Octobre 2020
© IGN, 2014 - SCAN25*

Cartographie des végétations et des habitats du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célié

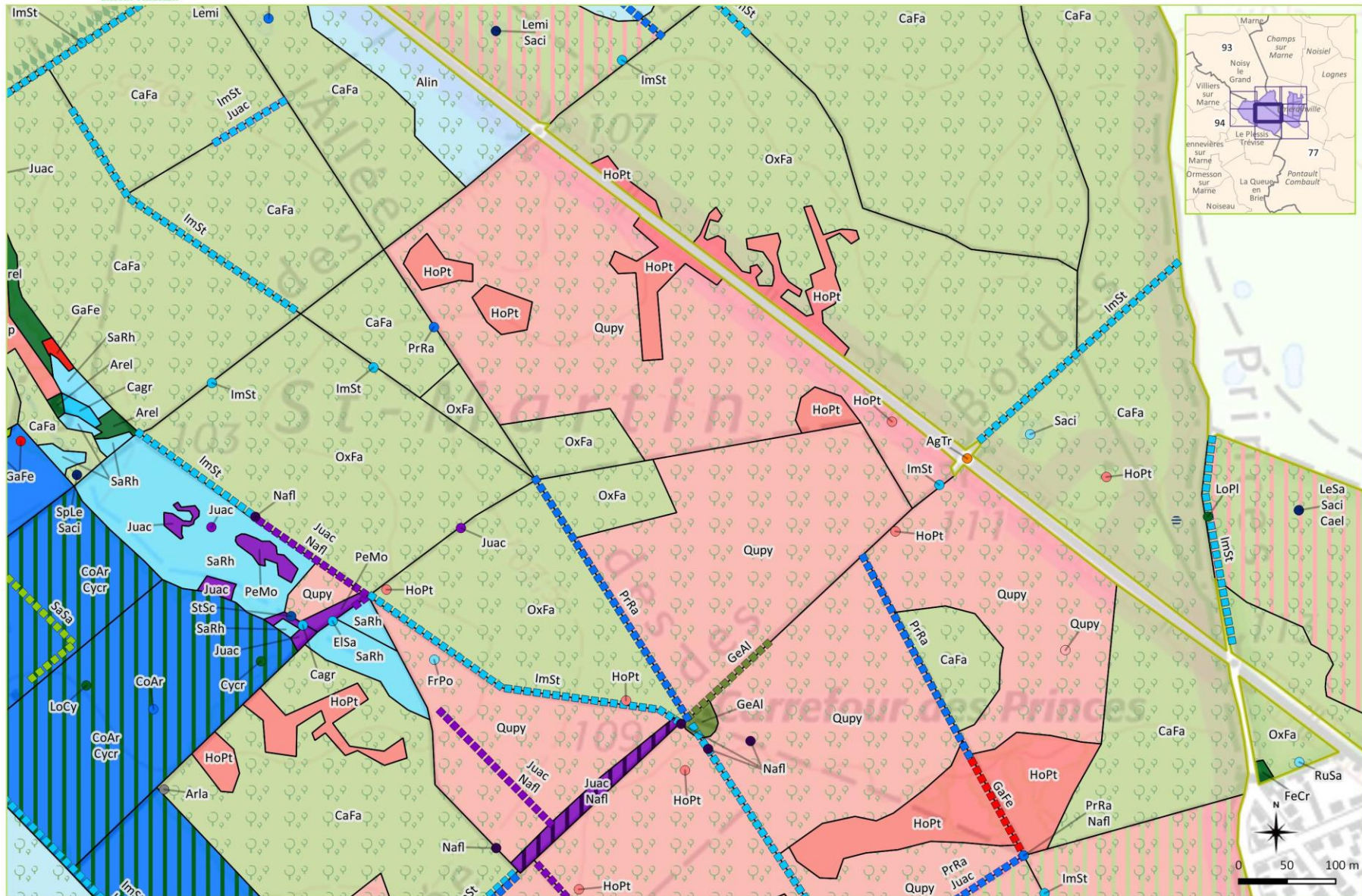


© MNHN-CBNBP - BD Habitat, Octobre 2020
© IGN, 2014 - SCAN25®

Cartographie des végétations et des habitats du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie

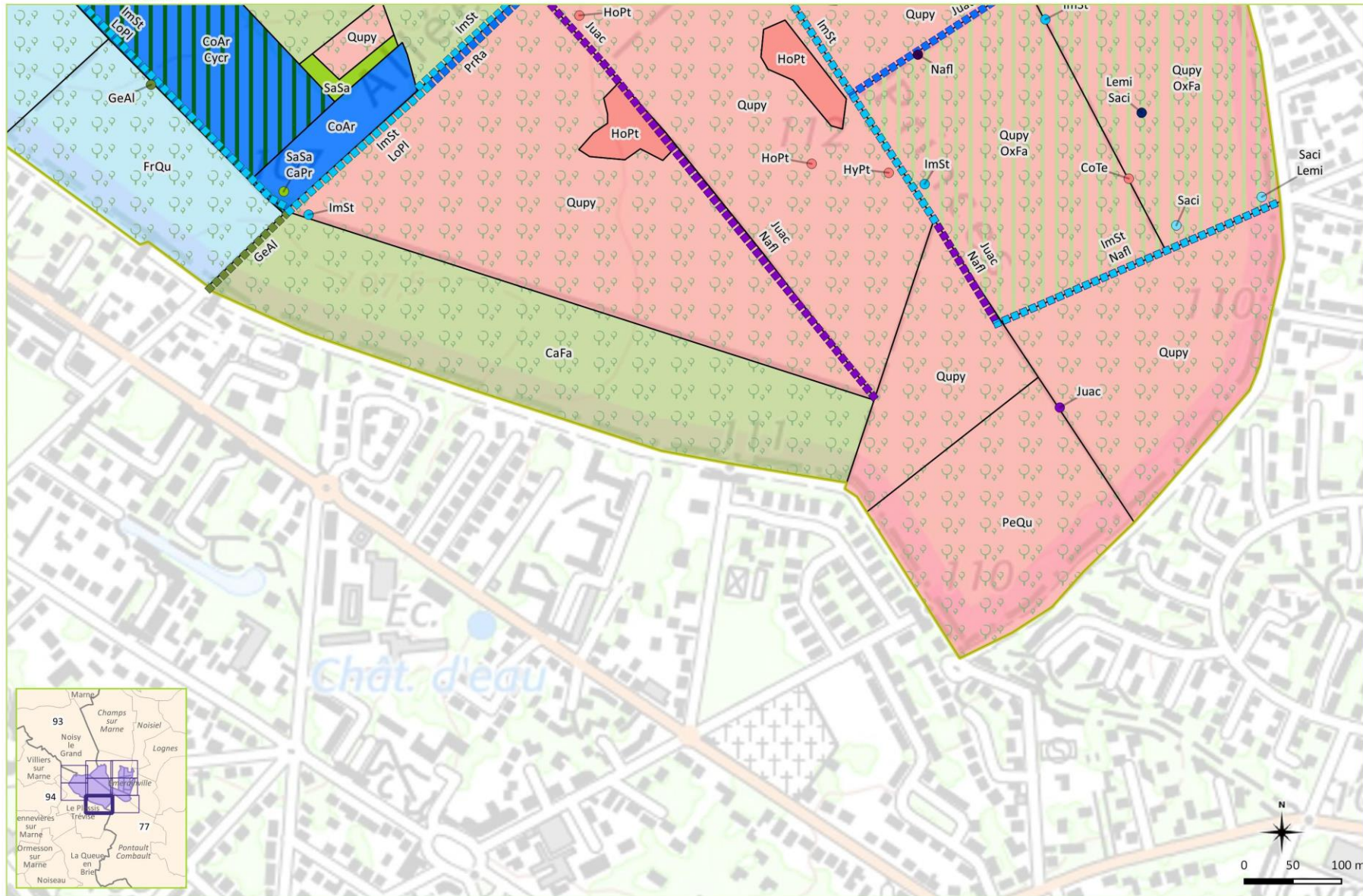


Cartographie des végétations et des habitats du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célié



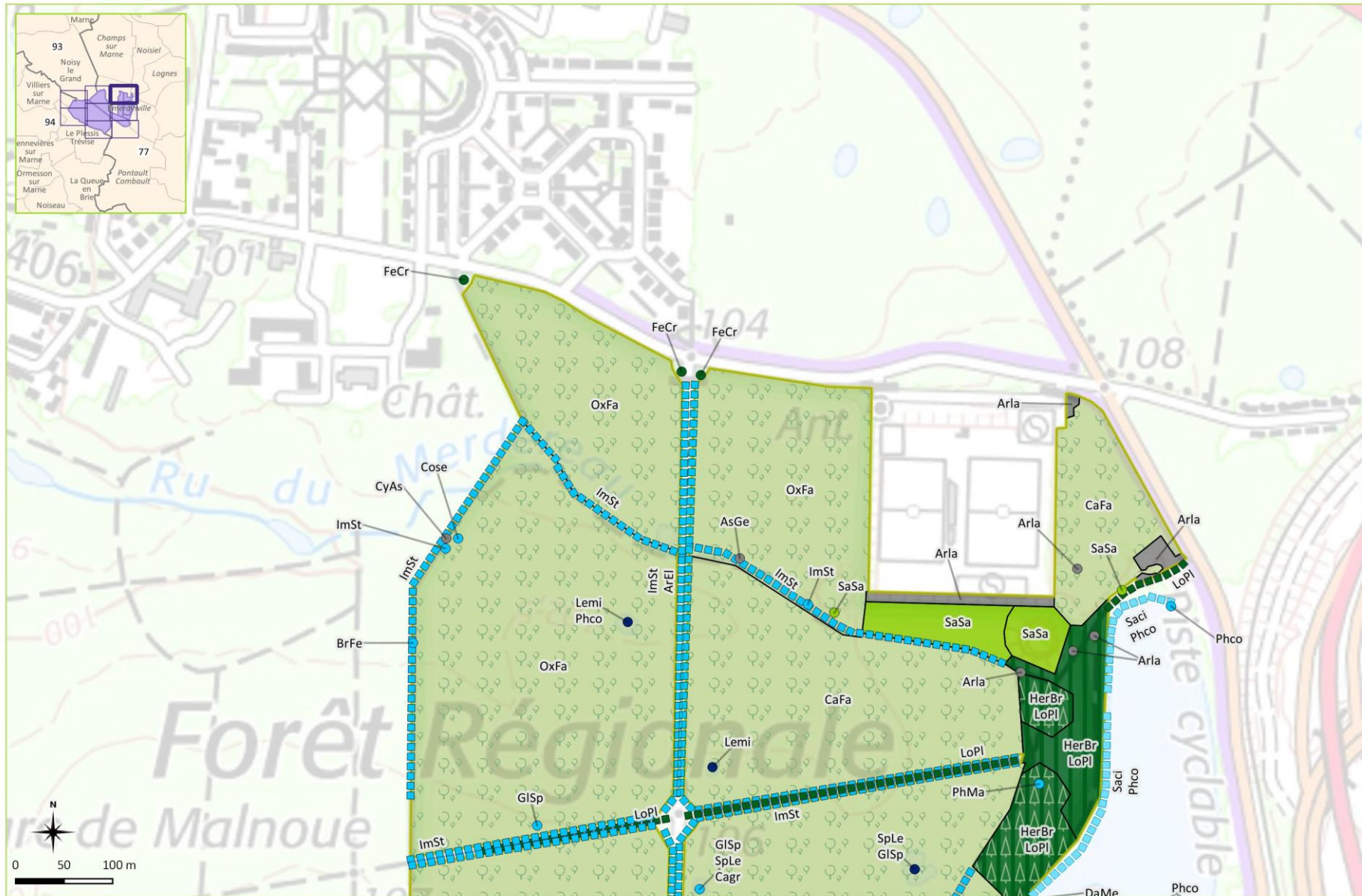
© MNHN-CBNBP - BD Habitat, Octobre 2020
© IGN, 2014 - SCAN25*

Cartographie des végétations et des habitats du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célié



© MNHN-CBNBP - BD Habitat, Octobre 2020
© IGN, 2014 - SCAN25*

Cartographie des végétations et des habitats du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie



© MNHN-CBNBP - BD Habitat, Octobre 2020
©IGN, 2014 - SCAN25®

Cartographie des végétations et des habitats du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célé



© MNHN-CBNBP - BD Habitat, Octobre 2020
© IGN, 2014 - SCAN25*

Cartographie des végétations et des habitats du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie

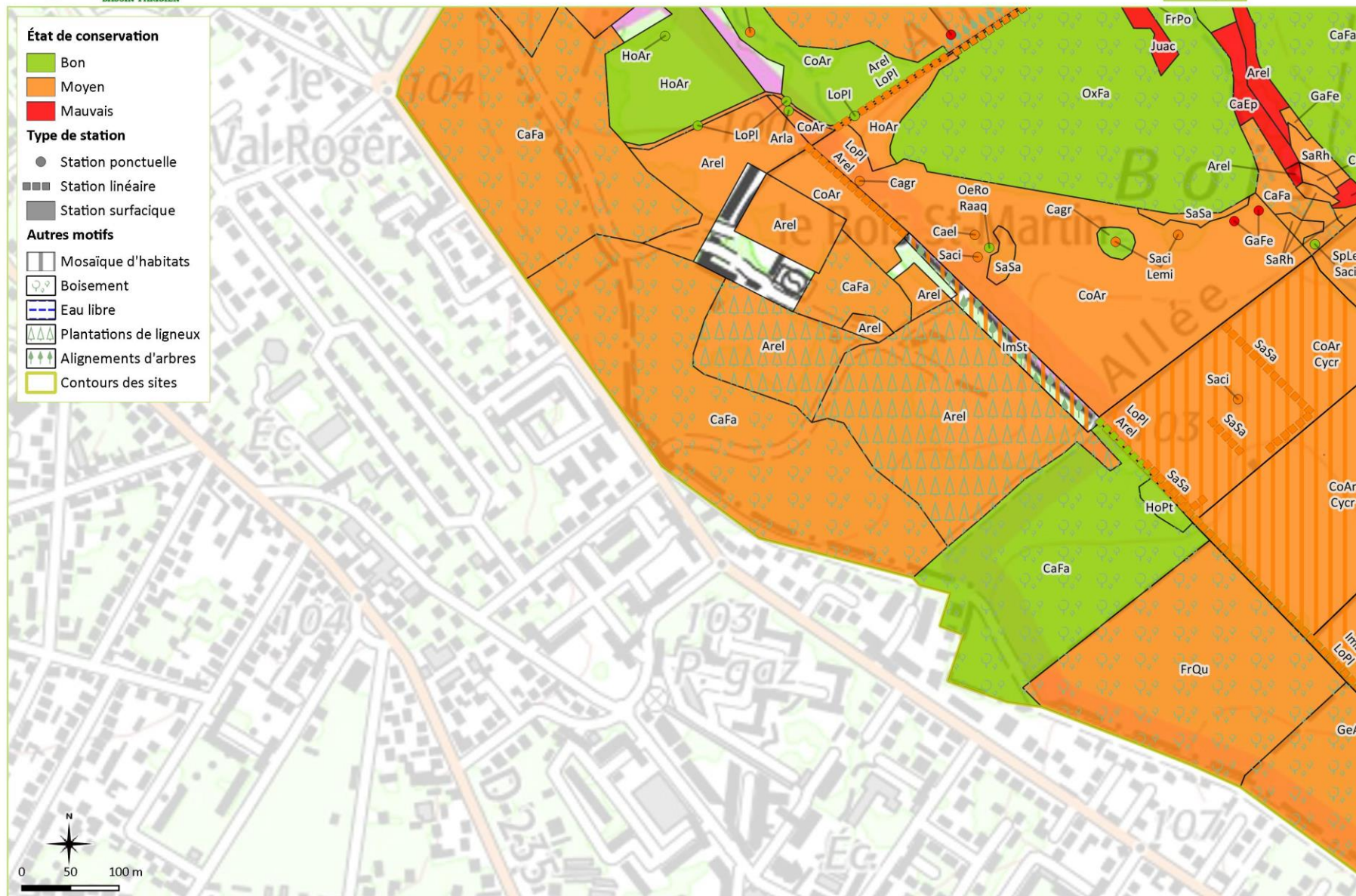


Annexe 3 : cartes de l'état de conservation des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie

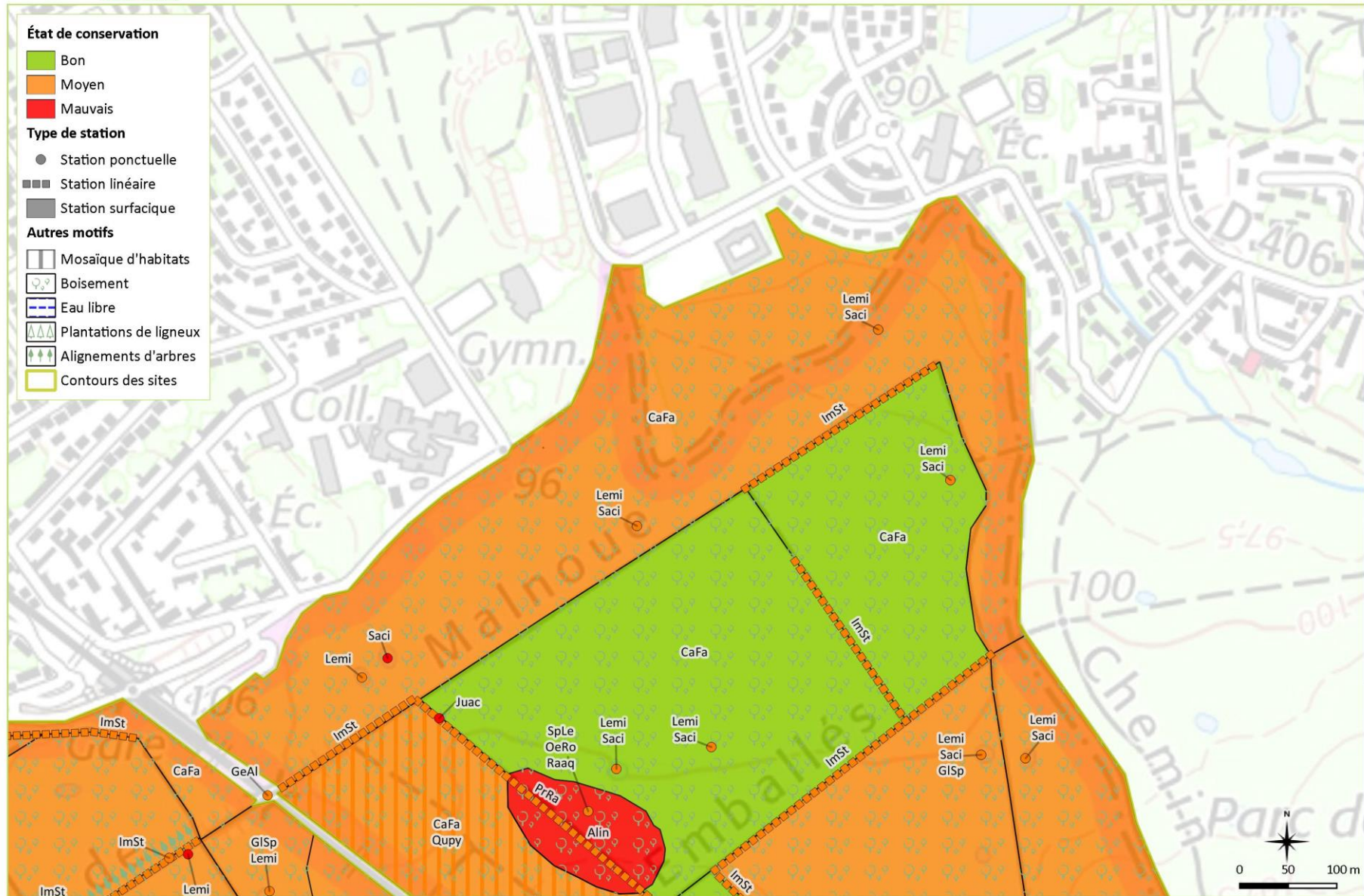
État de conservation des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie



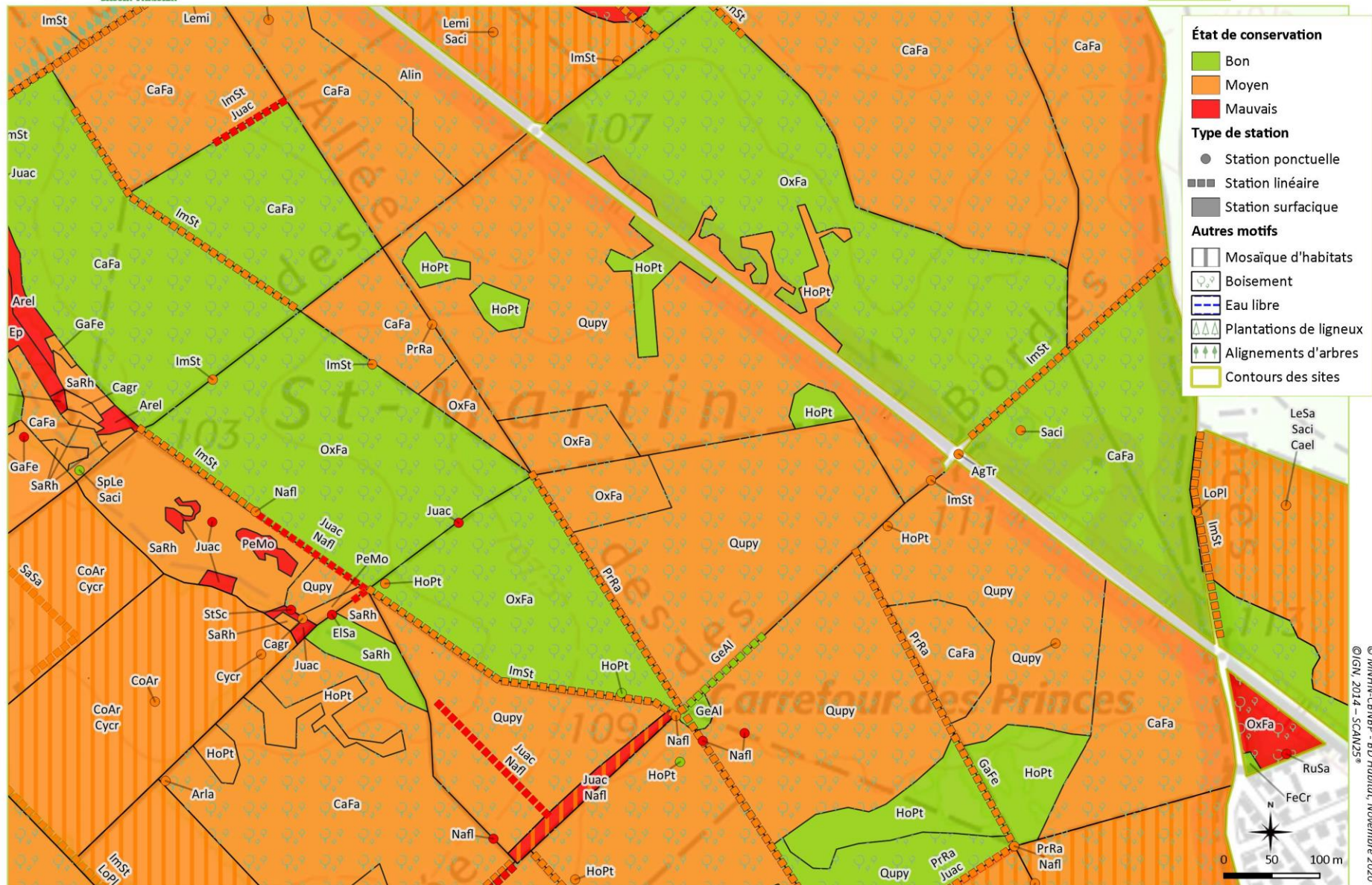
État de conservation des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célé



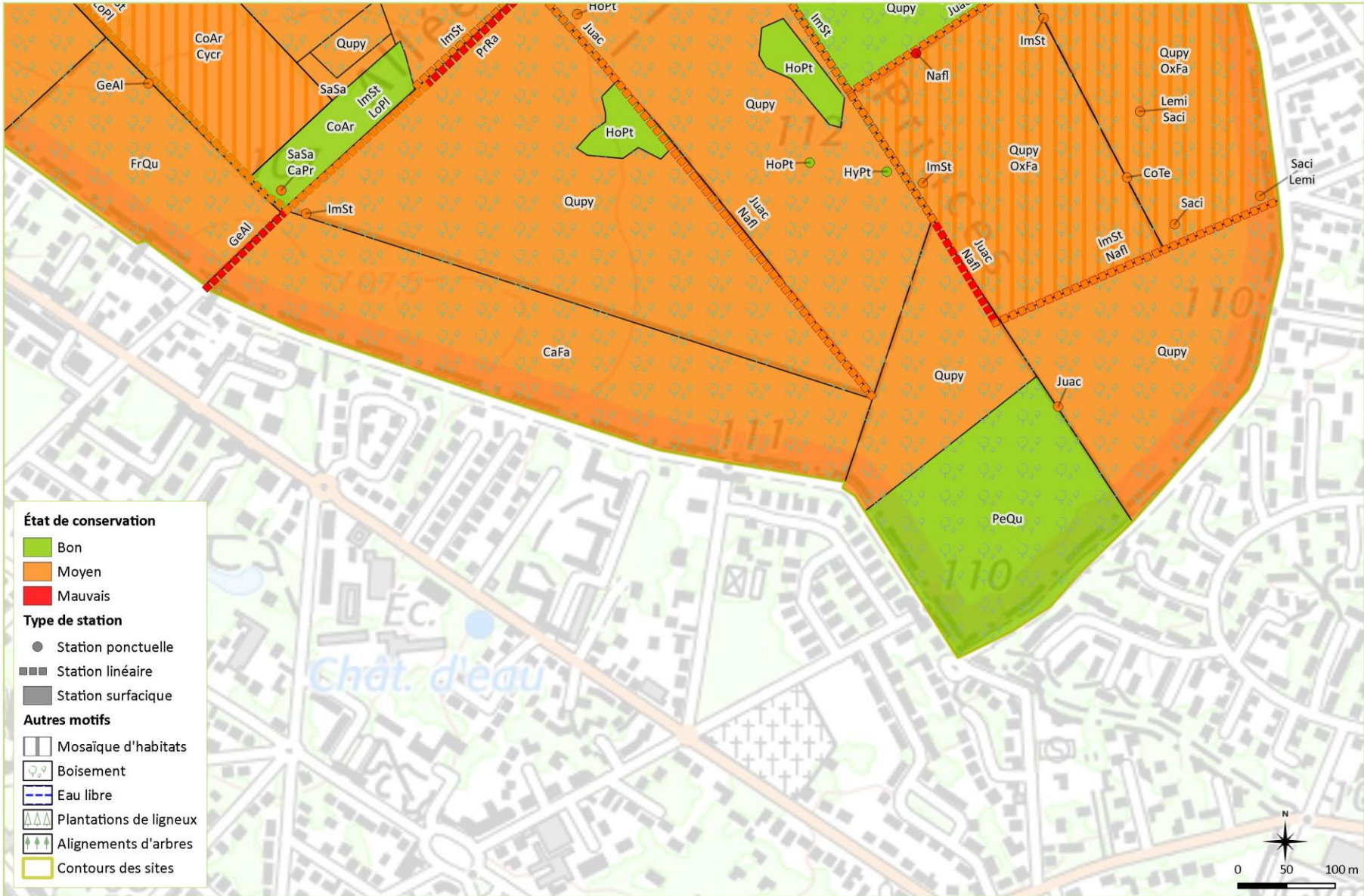
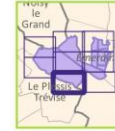
État de conservation des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie



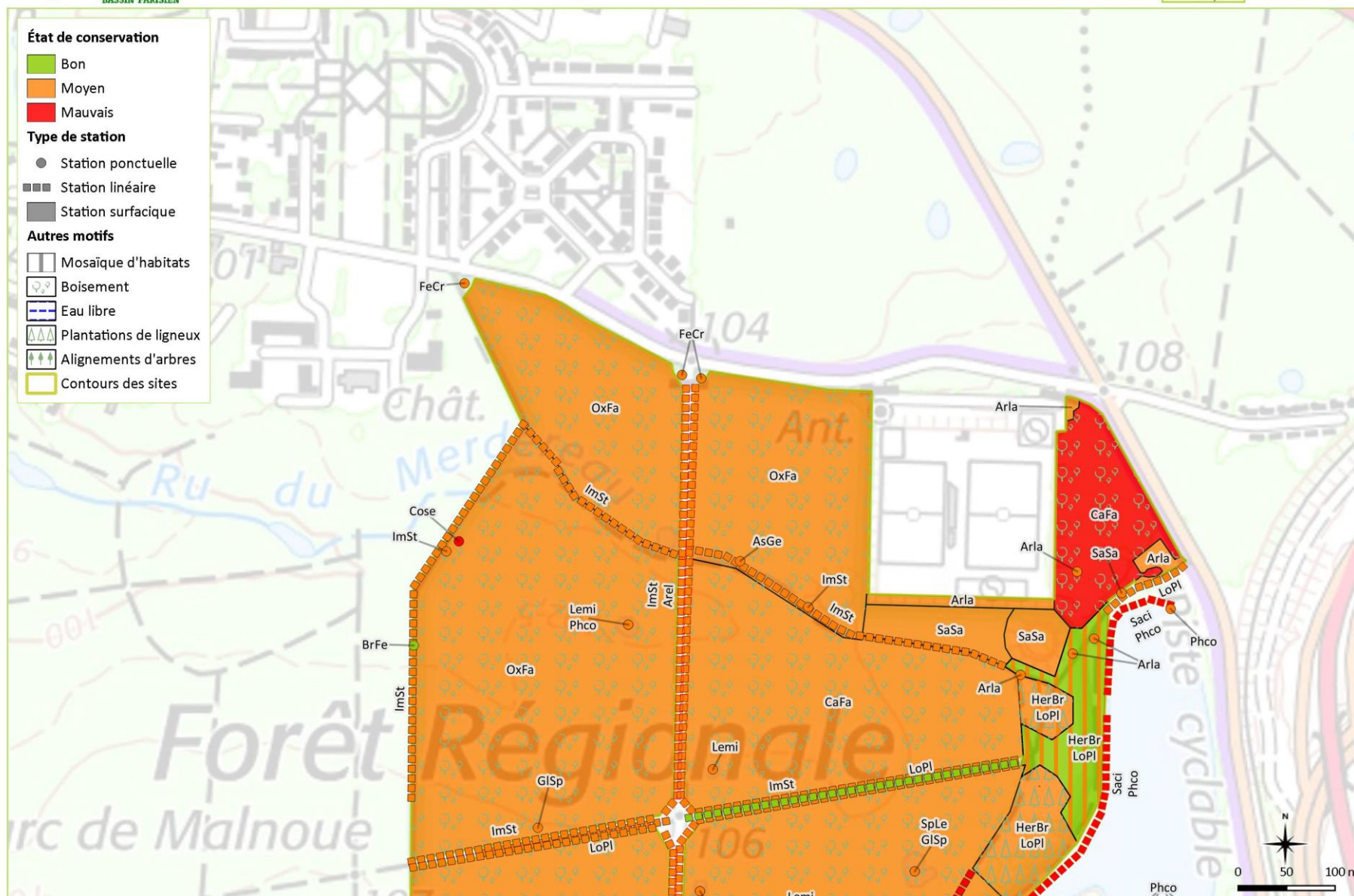
État de conservation des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie



État de conservation des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célé



État de conservation des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célié

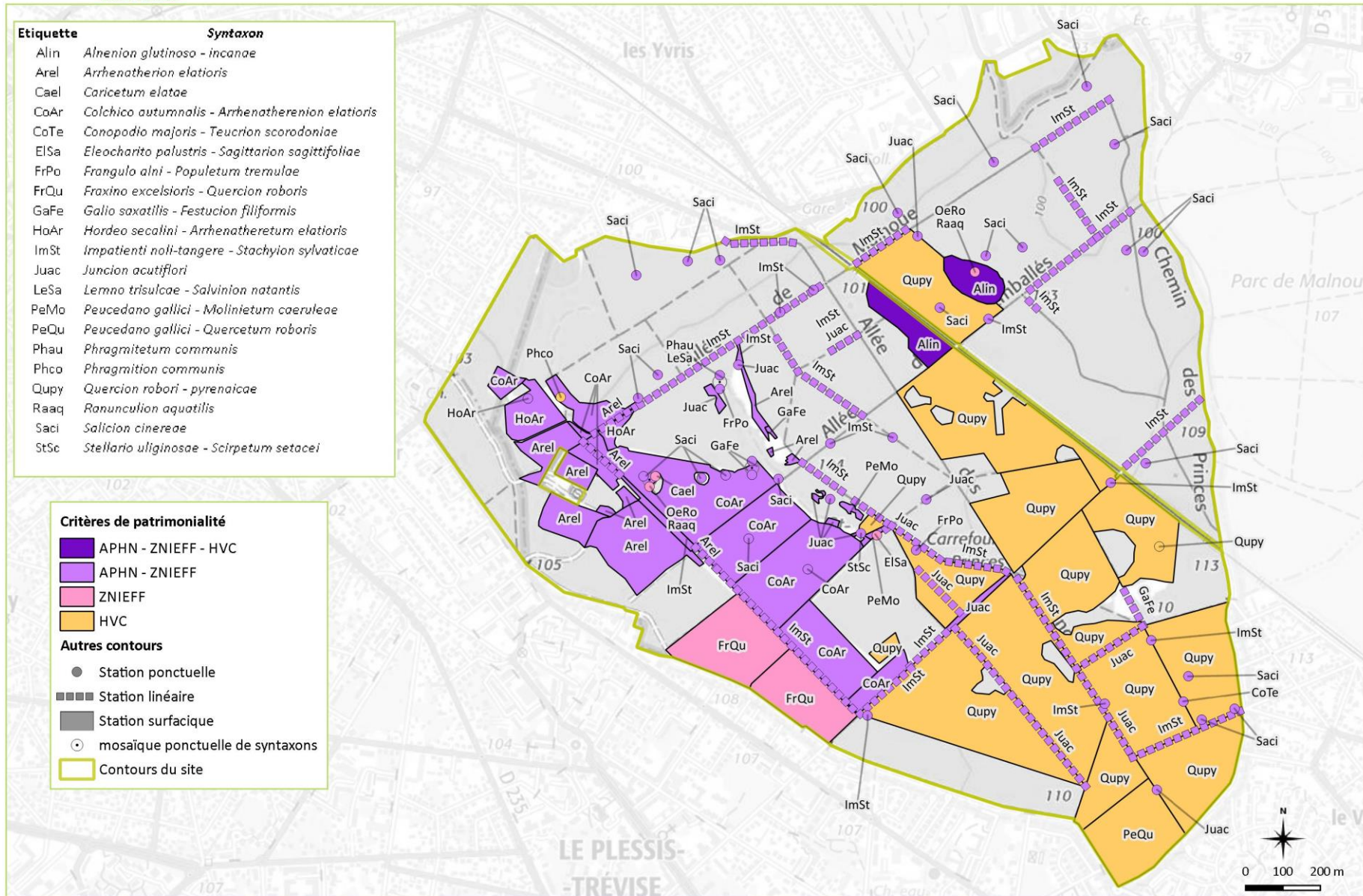


État de conservation des végétations du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célié



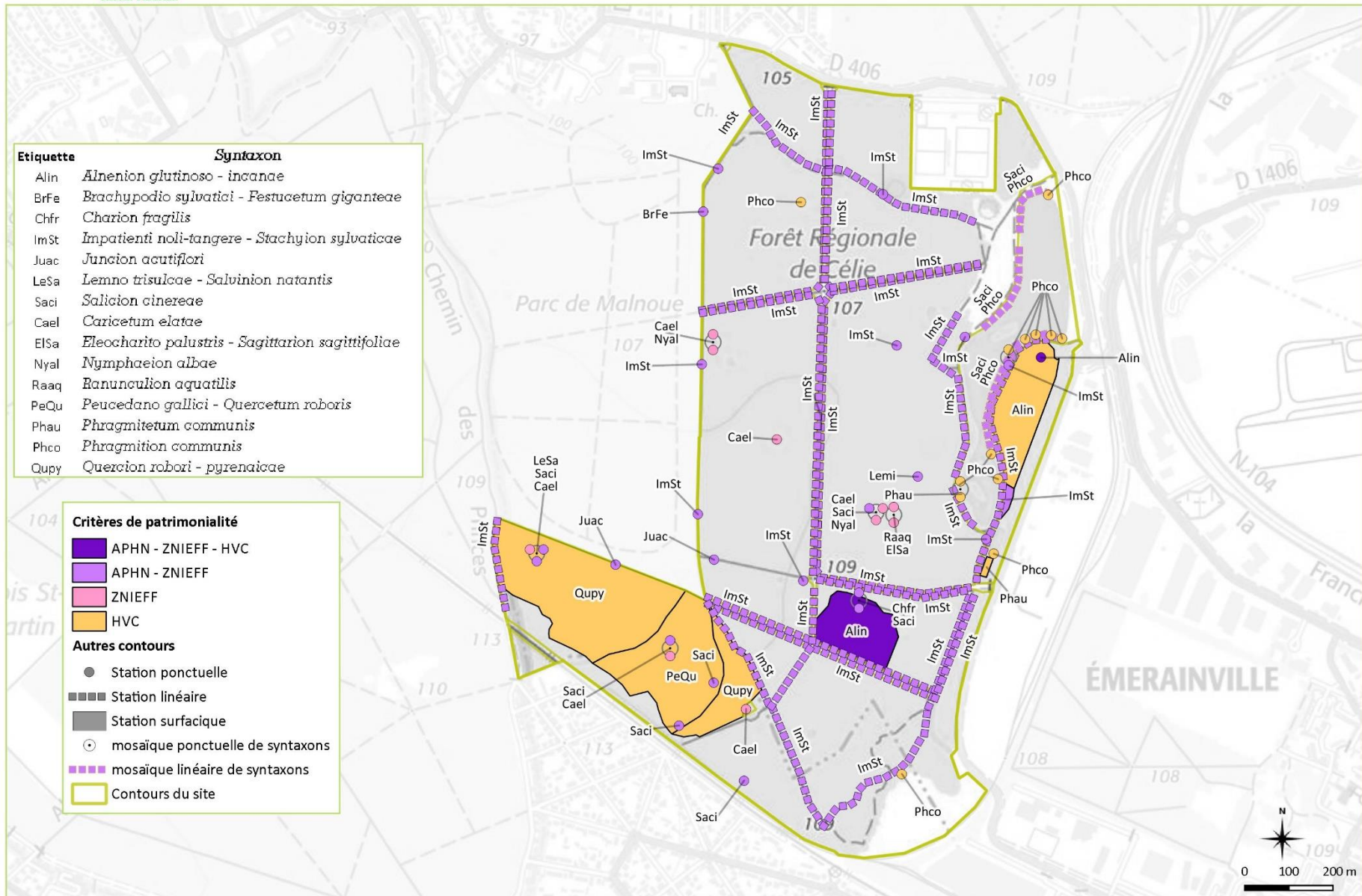
Annexe 4 : cartes des végétations patrimoniales du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie

Végétations patrimoniales du Bois Saint-Martin



© MNHN-CBNBP - BD Habitat, Novembre 2020
©IGN, 2014 - SCAN25®

Végétations patrimoniales du Bois régional de Célié



Annexe 5 : liste des taxons observés au sein du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie

Les informations statutaires développées dans ces colonnes sont issues du *Catalogue de la flore d'Île-de-France 2020* (CBNBP, 2020b). Le lecteur peut s'y référer pour plus de précisions. Sont ajoutées dans ce tableau les informations concernant le statut local d'espèce HVC ou non (X/.) et la présence ou non (X/.) de l'espèce au sein des sites expertisés.

Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté îdF	Protection régionale	LR îdF	Det. ZNIEFF îdF	EEE îdF	HVC	Saint-Martin	Célie
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéraille	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Acer platanooides</i> L., 1753	Érable plane, Plane	Eurynaturalisé	CC	.	NA	X
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	Eurynaturalisé	CCC	.	NA	.	.	.	X	X
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine, Francormier	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Agrostis canina</i> L., 1753	Agrostide des chiens	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailante	Eurynaturalisé	AC	.	NA	.	Averée implantée	.	.	X
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau, Plantain d'eau commun	Indigène	C	.	LC	X
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâtard	Indigène	C	.	LC	X
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Alopecurus aequalis</i> Sobol., 1799	Vulpin roux, Vulpin fauve	Indigène	R	.	LC	X
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois, Anémone sylvie	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius, Arabette des dames	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	Indigène	CC	.	LC	X

Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté îdF	Protection régionale	LR îdF	Det. ZNIEFF îdF	EEE îdF	HVC	Saint- Martin	Célie
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tâcheté, Chandelle	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753	Doradille rue des murailles, Rue des murailles	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale	Indigène	C	.	LC	X
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge, Asplénie	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	Réglisse sauvage, Astragale à feuilles de Réglisse	Indigène	AC	.	LC	X
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle, Polypode femelle	Indigène	C	.	LC	X
<i>Atriplex patula</i> L., 1753	Arroche étalée	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838	Foin tortueux	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Épiaire officinale	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc, Bouleau pubescent	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers	Indigène	CC	.	DD	.	.	.	X	.
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire, Amourette commune	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Bromus commutatus</i> Schrad., 1806	Brome variable, Brome confondu	Indigène	AR	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios, Roseau des bois	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Callitriche hamulata</i> (Groupe)	Callitriche à crochets (Groupe)	Indigène	.	.	NA	X
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop., 1772	Callitriche des marais	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune, Béruee	Indigène	AC	.	LC	X

Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté îdF	Protection régionale	LR îdF	Det. ZNIEFF îdF	EEE îdF	HVC	Saint- Martin	Célie
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés, Cresson des prés	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Carduus crispus</i> L., 1753	Chardon crépu	Indigène	C	.	LC	X
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laïche des marais, Laïche fausse, Laïche aiguë, Laïche fausse Laïche aiguë	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	Laïche distique	Indigène	R	.	NT	X	.	.	.	X
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Carex elata</i> All., 1785	Laïche raide, Laïche élevée	Indigène	AR	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Carex elongata</i> L., 1753	Laïche allongée	Indigène	RR	PR	VU	X	.	.	X	.
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque, Langue-de-pic	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Carex leporina</i> L., 1753	Laïche Patte-de-lièvre, Laïche des lièvres	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Carex otrubae</i> Podp., 1922	Laïche cuivrée	Indigène	C	.	LC	X
<i>Carex otrubae</i> (Groupe)	Laïche cuivrée (Groupe)	Indigène	.	.	NA	.	.	.	X	.
<i>Carex pallescens</i> L., 1753	Laïche pâle	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Carex panicea</i> L., 1753	Laïche millet, Faux Fenouil	Indigène	R	.	LC	X	.	.	X	.
<i>Carex pilulifera</i> L., 1753	Laïche à pilules	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux-souchet	Indigène	AC	.	LC	X
<i>Carex remota</i> L., 1755	Laïche espacée	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laïche des rives	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laïche en épis	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Carex vesicaria</i> L., 1753	Laïche vésiculeuse, Laïche à utricules renflés	Indigène	AR	.	LC	X
<i>Carex viridula</i> Michx., 1803	Laïche tardive, Carex tardif	Indigène	R	.	LC	X
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier, Châtaignier commun	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Centaurea jacea</i> (Groupe)	Centauree jacée (Groupe)	Indigène	.	.	NA	.	.	.	X	.
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraïste commune	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Chara globularis</i> J.L.Thuiller, 1799	/	Indigène	.	.	NA	X
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris, Circée commune	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X

Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté îdF	Protection régionale	LR îdF	Det. ZNIEFF îdF	EEE îdF	HVC	Saint- Martin	Célie
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	Colchique d'automne, Safran des prés	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Muguet, Clochette des bois	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Cornus mas</i> L., 1753	Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage	Indigène	C	.	LC	X
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Crataegus germanica</i> (L.) Kuntze, 1891	Néflier	Indigène	AC	.	LC	X
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles	Indigène	C	.	LC	X
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisettes, Croisette commune	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Crételle	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó, 1962	Orchis tacheté, Orchis maculé	Indigène	AR	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805	Danthonie, Sieglingie retombante	Indigène	AR	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespiteuse, Canche des champs	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk., 1979	Dryoptéris écailleux, Fausse Fougère mâle	Indigène	RRR?	.	LC	.	.	X	.	X
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	Dryoptéris des chartreux, Fougère spinuleuse	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X

Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté îdF	Protection régionale	LR îdF	Det. ZNIEFF îdF	EEE îdF	HVC	Saint- Martin	Célie
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray, 1848	Dryoptéris dilaté, Fougère dilatée	Indigène	C	.	LC	X
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Ervillea hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe des bois, Herbe à la faux	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Festuca rubra</i> (Groupe)	Fétuque rouge (Groupe)	Sans objet	.	.	NA	.	.	.	X	.
<i>Festuca heterophylla</i> Lam., 1779	Fétuque hétérophylle	Indigène	AC	.	LC	X
<i>Festuca</i> L., 1753	Fétuque	Indigène	.	.	NA	X
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourgène	indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre	Eurynaturalisé	AC	.	NA	.	Averée implantée	.	.	X
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit, Ortie royale	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé	Indigène	CCC	.	NA	.	.	.	X	.
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	Gaillet aquatique, Gaillet fangeux	Indigène	AR	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	Indigène	CCC	.	LC	X

Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté îdF	Protection régionale	LR îdF	Det. ZNIEFF îdF	EEE îdF	HVC	Saint-Martin	Célie
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante, Manne de Pologne	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Herniaria glabra</i> L., 1753	Herniaire glabre, Herniole	Indigène	AR	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Hieracium murorum</i> L., 1753	Épervière des murs	Indigène	AR	.	LC	X
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houlque molle, Avoine molle	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	Orge faux seigle	Indigène	R	.	LC	X	.	.	X	.
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Hypericum hirsutum</i> L., 1753	Millepertuis velu, Millepertuis hérissé	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché, Petit Millepertuis	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant, Millepertuis joli	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes, Millepertuis à quatre angles	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Isolepis setacea</i> (L.) R.Br., 1810	Scirpe sétacé, Isolépis sétacé	Indigène	AR	.	LC	X
<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon à feuilles de Roquette	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun, Calottier	Eurynaturalisé	CC	.	NA	X
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X

Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté îdF	Protection régionale	LR îdF	Det. ZNIEFF îdF	EEE îdF	HVC	Saint- Martin	Célie
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle, Jonc fin	Eurynaturalisé	CC	.	NA	.	.	.	X	X
<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort., 1827	Linaire élatine	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	Indigène	CCC	.	DD	X
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler, 1971	Gesse des montagnes, Gesse à feuilles de Lin	Indigène	R	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Lathyrus tuberosus</i> L., 1753	Macusson, Gland-de-terre	Indigène	AC	.	LC	X
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce	Subspontané	.	.	NA	X
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	Eurynaturalisé	AR	.	NA	.	Averée implantée	.	X	X
<i>Leucanthemum ircutianum</i> DC., 1838	Marguerite	Sténonaturalisé	CCC?	.	NA	.	.	.	X	.
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène, Raisin de chien	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Lobelia urens</i> L., 1753	Lobélie brûlante	Indigène	RR	PR	LC	X	.	.	X	.
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais, Lotier des marais	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore, Luzule à nombreuses fleurs	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Oeil-de-perdrix	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe, Chanvre d'eau	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Lysimachia minima</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Centenille naine	Indigène	RR	.	VU	X	.	.	X	.
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hyssope	Indigène	AR	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb, 1967	Pourpier d'eau	Indigène	AR	.	LC	.	.	.	X	.

Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté îdF	Protection régionale	LR îdF	Det. ZNIEFF îdF	EEE îdF	HVC	Saint- Martin	Célie
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire Camomille	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde	Eurynaturalisé	CCC	.	NA	.	.	.	X	.
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	Sabline à trois nervures, Moehringie à trois nervures	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh., 1940	Myosotis cespiteux, Myosotis gazonnant	Indigène	R	.	NA	.	.	.	X	.
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm., 1791	Myosotis des forêts	Indigène	R	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Nymphaea</i> L., 1753	Nénuphar	Planté	.	.	NA	X
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite rouge, Euphrase rouge	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir., 1798	Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique	Indigène	AR	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Eurynaturalisé	AC	.	NA	.	Averée implantée	.	.	X
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Peucedanum gallicum</i> Latourr., 1785	Peucedan de France, Peucedan de Paris	Indigène	R	.	LC	X	.	.	X	X
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois, Pâturin des forêts	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X

Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté îdF	Protection régionale	LR îdF	Det. ZNIEFF îdF	EEE îdF	HVC	Saint- Martin	Célie
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	Polygala commun, Polygala vulgaire	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Polypodium vulgare</i> (Groupe)	Polypode vulgaire (Groupe)	Indigène	.	.	NA	X
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, Aspidium à cils raides	Indigène	AR	.	LC	X	.	.	.	X
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	Eurynaturalisé	C	.	NA	X
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Populus x canescens</i> (Aiton) Sm., 1804	Peuplier grisard, Peuplier gris de l'Oise	Eurynaturalisé	C?	.	NA	X
<i>Potamogeton natans</i> L., 1753	Potamot nageant	Indigène	AC	.	LC	X
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Potentille tormentille	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th. Wolf, 1904	Fraisier de Duchesne, Fraisier d'Inde	Eurynaturalisé	AC	.	NA	.	.	.	X	.
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	Potentille faux fraisier, Potentille stérile	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Primula veris</i> L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	Eurynaturalisé	AC	.	NA	.	Potentielle implantée	.	.	X
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle, Porte- aigle	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette, Petite douve, Flammule	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank, 1789	Renoncule peltée	Indigène	RR	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri	Indigène	C	.	LC	X
<i>Ranunculus</i> subgen. <i>Batrachium</i> (Groupe)	/	Indigène	.	.	NA	X

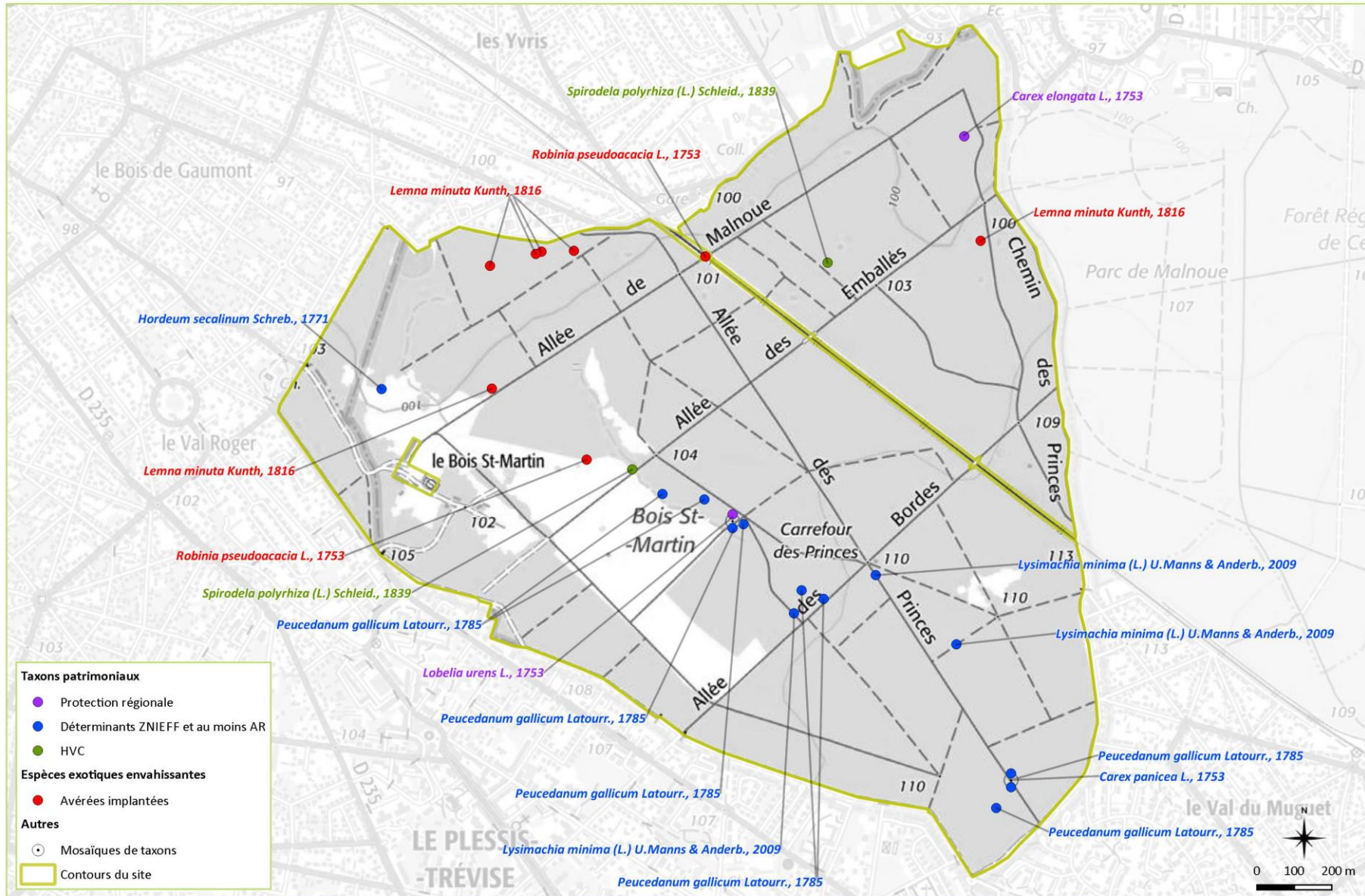
Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté îdF	Protection régionale	LR îdF	Det. ZNIEFF îdF	EEE îdF	HVC	Saint- Martin	Célie
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Eurynaturalisé	CC	.	NA	.	Averée implantée	.	.	X
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif	Indigène	C	.	LC	X
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge, Groseillier à grappes	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Riccia fluitans</i> L., 1753	/	Indigène	AC	.	NA	.	.	.	X	X
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	Eurynaturalisé	CCC	.	NA	.	Averée implantée	.	X	X
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Rosa canina</i> (Groupe)	Roiser des chiens (Groupe)	Indigène	.	.	NA	.	.	.	X	X
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Rubus fruticosus</i> agg. (Groupe)	Ronce commune (Groupe)	Indigène	.	.	NA	.	.	.	X	X
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtus, Patience sauvage	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Patience sanguine	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Osier blanc	Indigène	AR	.	LC	X
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire casquée, Scutellaire à casque	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762	Petite scutellaire, Scutellaire naine	Indigène	AR	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante	Eurynaturalisé	AC	.	NA	.	Averée implantée	.	.	X

Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté îdF	Protection régionale	LR îdF	Det. ZNIEFF îdF	EEE îdF	HVC	Saint- Martin	Célie
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage	Indigène	AC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz, 1763	Alisier des bois, Alisier torminal, Alouchier	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Sphagnum subnitens</i> Russow & Warnst., 1888	/	Indigène	AR	.	NA	X
<i>Sphagnum</i> L.	Sphaigne	Indigène	.	.	NA	.	.	.	X	.
<i>Spirodela polyrhiza</i> (L.) Schleid., 1839	Spirodèle à plusieurs racines	Indigène	AR	.	LC	.	.	X	X	X
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois, Ortie à crapauds	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Taraxacum ruderalia</i> (Groupe)	Pissenlit	indigène	.	.	NA	.	.	.	X	X
<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If à baies	Eurynaturalisé	C	.	NA	.	.	.	X	X
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodoine	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	Indigène	C	.	LC	X
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil, Grattau	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle Porte-fraises	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Trisetè commune, Avoine dorée	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Typha angustifolia</i> L., 1753	Massette à feuilles étroites	Indigène	AC	.	LC	X
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	Indigène	CCC	.	LC	X
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvoté sauvage	Indigène	CCC	.	LC	X

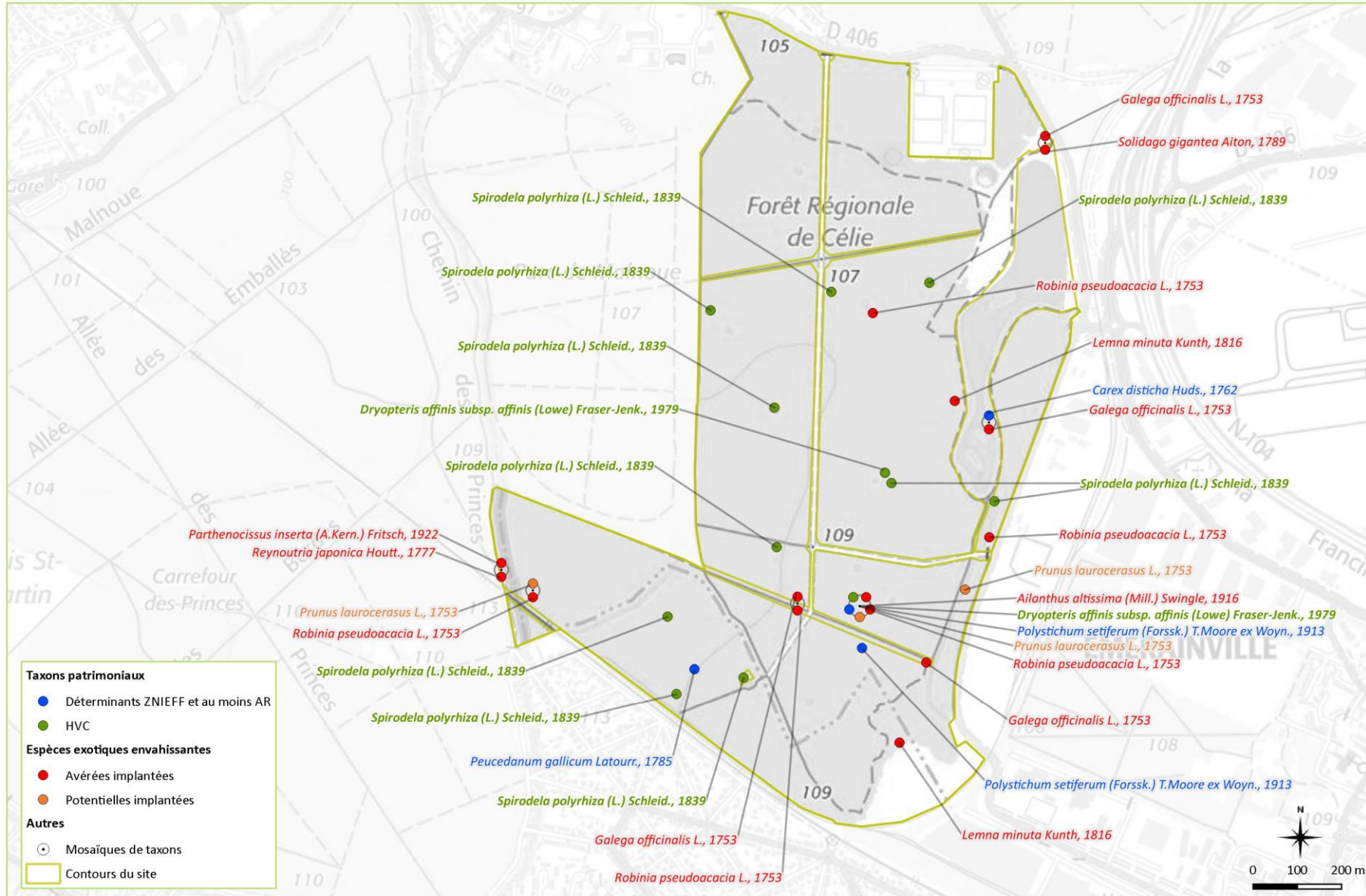
Nom latin	Nom français	Statut régional	Rareté îdF	Protection régionale	LR îdF	Det. ZNIEFF îdF	EEE îdF	HVC	Saint- Martin	Célie
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	Indigène	CCC	.	LC	.	.	.	X	.
<i>Veronica montana</i> L., 1755	Véronique des montagnes	Indigène	AC	.	LC	X
<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale, Herbe aux ladres	Indigène	C	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	Eurynaturalisé	CCC	.	NA	X
<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier, Viorne aquatique	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent	Indigène	C	.	LC	X
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik., 1790	Dompte-venin	Indigène	AR	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois, Violette de Reichenbach	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus, Violette de rivin	Indigène	CC	.	LC	X
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	Indigène	CC	.	LC	.	.	.	X	X

Annexe 6 : cartes de localisation des taxons à enjeux au sein du Bois Saint-Martin et du Bois régional de Célie

Taxons patrimoniaux et espèces exotiques envahissantes du Bois Saint-Martin



Taxons patrimoniaux et espèces exotiques envahissantes du Bois régional de Célié



© MNHN-CBNBP - BD Habitat, Novembre 2020
©IGN, 2014 - SCAN25*



Pour en savoir plus :
<http://www.cbnbp.mnhn.fr>



Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, agréé par le ministère en charge de l'environnement depuis 1998.

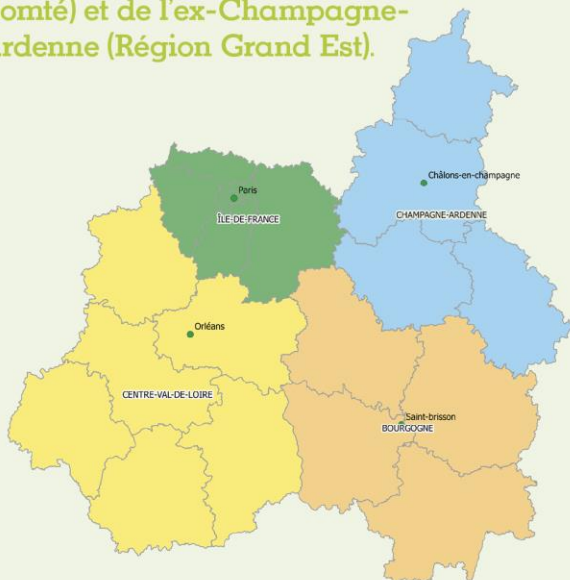
4 missions au service de la flore sauvage et de la végétation

- la connaissance ;
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés ;
- la fourniture d'un concours technique et scientifique auprès des pouvoirs publics ;
- l'information et la sensibilisation du public.

Sa labellisation

- Un agrément national conféré par le ministère en charge de l'environnement (JO du 23/09/2017) ;

Le CBNBP intervient sur un périmètre constitué des Régions Centre-Val de Loire, Île-de-France et des départements de l'ex-Bourgogne (Région Bourgogne-France-Comté) et de l'ex-Champagne-Ardenne (Région Grand Est).



Le CBNBP est membre de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux et partenaire de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Contacts

Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Muséum national d'Histoire naturelle

Directeur : Frédéric Hendoux
Directeur scientifique adjoint : Sébastien Filoche
61, rue Buffon - CP53
75005 PARIS
Tél. : 01 40 79 35 54
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Délégation Bourgogne

Responsable : Olivier Bardet
Maison du Parc Naturel Régional du Morvan
58230 SAINT-BRISSON
Tél. : 03 86 78 79 60
E-mail : cbnbp-bourg@mnhn.fr

Délégation Centre-Val de Loire

Responsable : Jordane Cordier
DREAL Centre - BP6407
5, avenue Buffon - 45064 ORLEANS Cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 31
E-mail : cbnbp-cvl@mnhn.fr

Délégation Champagne-Ardenne

Responsable : Frédéric Hendoux
30, Chaussée du Port - CS 50423
51035 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél. : 03 26 65 28 24
E-mail : cbnbp-ca@mnhn.fr

Délégation Île-de-France

Responsable : Jeanne Vallet
61, rue Buffon - 75005 PARIS
Tél. : 01 40 79 56 47
E-mail : cbnbp-idf@mnhn.fr

Pôle Conservation

Responsable : Philippe Bardin
Tel : 01 40 79 56 25
philippe.bardin@mnhn.fr

Pôle Phytosociologie

Responsable : Gaël Causse
Tel : 03 86 78 79 61
gael.causse@mnhn.fr

Pôle Système d'information

Responsable : Maëlle Rambaud
Tel : 01 40 79 56 49
maelle.rambaud@mnhn.fr